

2022

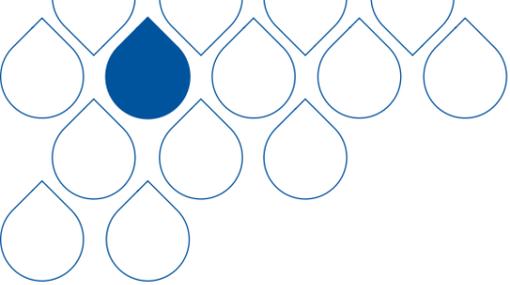
Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Purement
et
simplement



Sommaire

Synthèse 2022	4
Le mot du Président	5
Faits Marquants de l'année 2022	6
Indicateurs de performance 2022 du service de l'eau potable	11
1 ● Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.....	12
2 ● La ressource en eau potable.....	24
3 ● Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau	48
4 ● La tarification du service de l'eau potable	68
5 ● Les indicateurs financiers.....	76
6 ● La gestion durable du service de l'Eau du Dunkerquois	84
7 ● Communication et Évènementiel.....	90
8 ● ANNEXES	104



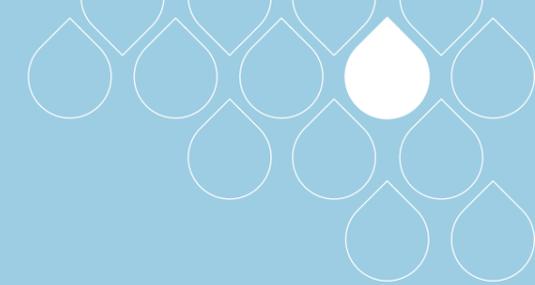
Synthèse 2022

Les prélèvements dans la ressource en eau sont effectués par 13 forages implantés au pied des collines de l'Artois sur les communes de Moulle, Houlle, Éperlecques et Bayenghem-lès-Éperlecques.

21 châteaux d'eau et réservoirs sont répartis sur le territoire et permettent d'assurer la distribution des volumes d'eau.

Quelques chiffres illustrant le service et l'activité pour l'année 2022 :

- 99 203 usagers desservis
- 29 communes desservies dont 17 communes CUD
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
- 12 139 564 m³ d'eau consommés dans l'année
- 764 100 m³ d'eau mis à disposition de collectivités voisines
- 13 919 831 produits par le champ captant
- 1 590 km de réseau de distribution d'eau potable
- Rendement du réseau de distribution d'eau potable 91 %
- 2,16 € TTC/m³ sur la base de la facture 85m³



Le mot du Président

Nous avons le plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) se rapportant à l'année 2022.

Ce rapport intègre l'ensemble des indicateurs techniques et financiers définis par la réglementation, mais il a aussi vocation à décrire le service public de l'eau potable et les actions menées par le Syndicat. Il permet de partager les enjeux liés à la préservation quantitative et qualitative de la ressource et de mettre en exergue les engagements du territoire pour une gestion durable et intégrée de l'eau.

L'année 2022 a marqué le lancement des chantiers majeurs que sont le déploiement généralisé de la télérelève et l'adoucissement collectif de l'eau potable. Ces nouveaux services sont pleinement intégrés dans la démarche « Eco-gagnante » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ils sont largement identifiés et attendus par l'ensemble des usagers. Ils seront opérationnels en fin d'année 2023 pour une meilleure maîtrise de la consommation, un confort d'usage et la réalisation d'économies pour tous.

Pour répondre aux enjeux de développement économique du territoire et accompagner les implantations de nouvelles industries, notamment sur le site du Grand Port Maritime de Dunkerque, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a travaillé aux côtés de l'agence d'urbanisme (AGUR) pour construire la toile de l'eau industrielle. Un outil prospectif destiné à être partagé, permettant d'identifier les synergies possibles entre industriels pour mettre en oeuvre l'économie circulaire de l'eau. Un outil inédit et innovant qui a été présenté officiellement en début d'année 2022.

Dans un contexte de préoccupation nationale de la ressource en eau, les actions menées par le territoire pour plus de sobriété ont été mises en lumière. En effet, le Syndicat s'est vu remettre le « trophée des économies d'eau » par le Comité National de l'Eau et la Fédération Nationale des Collectivités Concedantes et Régies, lors du 104^{ième} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France.



Durant l'année 2022, le volet « sensibilisation » s'est densifié, grâce à de nouveaux outils tels que l'espace pédagogique sur le site de la Station de traitement des eaux de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou le parcours thématique « Eau l'expo : une solution éco-gagnante » qui s'est déroulé à la Halle aux Sucres durant une large partie de l'année. Ces outils ont complété les démarches existantes telles que la dotation d'une gourde à chaque enfant du territoire scolarisé en CM2 ou les campagnes de communication estivales.

Le Syndicat poursuit son implication pour la compréhension des enjeux liés à l'eau par l'ensemble des usagers et le partage d'une culture commune pour un territoire plus sobre.

Plus que jamais notre territoire va de l'avant et innove !

Bertrand Ringot
Président du Syndicat de l'Eau
du Dunkerquois

Faits marquants de l'année 2022

LA TÉLÉRÈLEVE DES COMPTEURS D'EAU

Un territoire connecté pour une consommation maîtrisée !

Lever essentiel de la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des consommations s'inscrit pleinement dans le programme Eco-gagnant porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Piloté par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire SUEZ, le déploiement de compteurs d'eau connectés auprès de 70 000 foyers du territoire contribue à cet objectif, tout en permettant un gain de pouvoir d'achat pour les habitants



Le déploiement généralisé de la télérelève a été largement opéré en 2022 et doit se poursuivre jusque fin 2023, permettant ainsi d'apporter aux usagers un service utile à la maîtrise de leur consommation en eau. Durant l'année 2022 ce sont plus de 31 000 compteurs connectés qui ont été déployés sur le territoire. Ce déploiement a été accompagné par la pose de plus de 70 récepteurs répartis sur l'ensemble du territoire pour garantir la bonne transmission des données de relève des compteurs.

Il s'agit d'un nouvel outil moderne et pratique au bénéfice des habitants qui apporte plusieurs avantages pour la gestion des consommations.

Pour l'habitant, sources de confort et d'économie par le suivi et la **maîtrise de ses consommations** : facturation au réel consommé, fin des estimations de facturations, fin des relèves de compteur qui imposaient parfois la nécessité d'être présent au domicile

Sécurité des consommations : les habitants sont alertés suivant le mode qu'ils choisiront (tél, mail, sms..) en cas de fuite ou de surconsommation de volume d'eau évitant ainsi les factures importantes que cela pouvait induire.

Tout savoir sur l'installation

- Vous serez individuellement averti par courrier de la date d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, un rendez-vous sera fixé afin que vous puissiez nous donner accès à votre installation.
- Une fois équipé, votre compteur transmet désormais votre consommation d'eau en temps réel. Ces données sont récupérées sur notre serveur informatique sécurisé.
- Rendez-vous sur www.leaududunkerquois.fr pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !

VOTRE COMPTEUR D'EAU DEVIENT CONNECTÉ !

3 FOYERS SUR 100 SONT CONCERNÉS ! ET VOUS ?

SAVEZ-VOUS QU'UN SIMPLE ROBINET QUI FUIT EN GOUTTE À GOUTTE C'EST 150€ DE FACTURE INUTILE PAR AN ?

ET QU'UNE FUITE DANS VOS TOILETTES PEUT VOUS CÔÛTER JUSQU'À 600 €/AN ?

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE DES ÉCONOMIES !

ÉCO GAGNANT

JE CHANGE LE MONDE ET J'Y GAGNE

J'en profite comment ?

- Je crée mon compte en ligne

je renseigne mon numéro de référence client et mon identifiant que je trouve en haut à droite de ma facture. Je crée mon mot de passe
- Je crée mes alertes personnalisées

Je clique sur "tableau de bord" puis je clique sur "alerte fuite" et "alerte surconsommation" et je choisis la manière dont je veux être alerté (email ou sms)

L'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE L'EAU POTABLE

L'année 2022 a vu la pose de la première pierre et le démarrage des premiers travaux de construction de l'unité d'adoucissement collectif de l'eau potable. Située sur le site de prélèvement de l'eau potable de Moulle, au cœur du champ captant. Cet équipement permettra aux usagers du territoire de bénéficier d'une eau plus douce en réduisant la teneur en calcaire d'un tiers (22°F contre 33°C aujourd'hui).

Le procédé d'adoucissement mis en œuvre se fera par précipitation du calcaire. Cette technique permet de solidifier le calcaire pour ensuite le séparer physiquement de l'eau.

L'eau distribuée, plus douce et moins calcaire, retrouvera la confiance des habitants dont certains feront le choix de privilégier l'eau du robinet comme eau de boisson.

Opérationnel fin 2023, l'adoucissement collectif apportera un service et un confort supplémentaire aux habitants et leur fera regagner du pouvoir d'achat en limitant les dépenses liées à l'usage d'une eau trop calcaire. Un projet qui s'inscrit en cela, en parfaite cohérence avec le dispositif éco-gagnant porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La télé-relève et l'adoucissement collectif de l'eau potable représentent un tournant pour le service public de l'eau potable par l'appropriation citoyenne des enjeux liés à la ressource en eau pour préparer l'avenir, plus de services et les outils nécessaires à la maîtrise des consommations en eau.

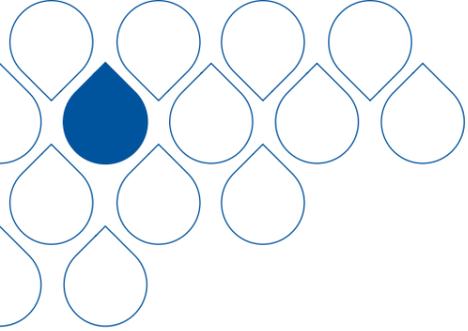
UNE CAMPAGNE ECO GAGNANTE



Le territoire Dunkerquois comporte un faible pourcentage de buveurs d'eau du robinet (néanmoins en légère augmentation). Seul 47 % des habitants boivent régulièrement de l'eau du robinet l'augmentation du nombre de buveurs d'eau du robinet est un objectif majeur du service public de l'eau potable.

Une nouvelle campagne de communication a été mise en œuvre en 2022 visant à sensibiliser les habitants à l'usage de l'eau du robinet comme eau de boisson. Une démarche éco gagnante qui permet un gain de pouvoir d'achat.





MENTION SPÉCIALE DES TROPHÉES DES ECONOMIES D'EAU 2022 DÉCERNÉE AU TERRITOIRE DUNKERQUOIS

Dans un contexte de préoccupation nationale de la ressource en eau les actions menées par le territoire en faveur de plus de sobriété ont ainsi été mises en lumière. Des projets récompensés pour un territoire plus sobre et respectueux de l'environnement, tout en apportant du pouvoir d'achat.

Lors du 104^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France ce jeudi 24 novembre 2022, le Comité National de l'Eau et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ont décerné le trophée « mention spéciale du jury » au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois remis à Mr Bertrand Ringot par madame la Ministre Béangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et Monsieur Jean Launay, Président du Comité National de l'Eau.

Le jury a été séduit par les différents engagements du territoire Dunkerquois en matière d'incitation aux économies d'eau et à la préservation de la ressource. La moyenne de consommation d'eau potable des foyers du Dunkerquois est de moins de 70m³ par an. L'efficacité des réseaux de distribution est de plus de 90%. Les efforts portés par les habitants mais aussi par les acteurs économiques en matière de consommation d'eau traduisent la démarche vertueuse portée par le territoire. La cérémonie organisée lors du congrès de l'association des maires de France, le jury a récompensé plusieurs collectivités dont le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois qui a reçu la « mention spéciale du jury » pour ses engagements.

UN ESPACE PÉDAGOGIQUE DÉDIÉ AU CYCLE DE L'EAU

Le 30 avril 2022 a été inauguré l'espace pédagogique « Eau » sur le site de la Station d'épuration de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Cet espace pédagogique de 60 m² est accessible jusqu'à trois fois par semaine pour le public scolaire, notamment les élèves de CM1, CM2 et des lycées. Outre le processus de traitement des eaux usées, il permet de découvrir l'histoire d'un territoire dépendant, pour son eau potable, d'un bassin-versant situé sur le territoire voisin de l'Audomarois, le fonctionnement des waterings qui permettent de garder au sec les terres du polder de Flandre maritime, l'importance du réseau d'eau industrielle, mais aussi les écogestes qui permettent de préserver cette précieuse ressource ou d'éviter le rejet de déchets (lingettes, masques, peinture, etc.) difficiles à traiter lorsqu'ils arrivent à la station d'épuration.

Un outil complet destiné à tous pour mieux appréhender les questions de l'eau sur le territoire.



L'EAU S'EXPOSE À DUNKERQUE

« Eau l'expo : une solution écogagnante » s'est tenu à la Halle aux sucres jusqu'à la fin du mois de juin 2022. L'exposition a retracé l'histoire de l'eau et proposé à travers un parcours thématique les bons gestes pour économiser la ressource.

Récupérer l'eau de pluie, boire l'eau du robinet, maîtriser sa consommation grâce aux compteurs connectés... Sont autant d'écogestes bons pour la planète comme pour le porte-monnaie. C'est le parcours thématique de l'exposition « Eau l'expo : une solution écogagnante », qui a été proposé par la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), l'agence de l'eau Flandres Artois Picardie, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois et l'ensemble des acteurs du Comité de l'Eau de Dunkerque à la Halle aux sucres.



◆ INAUGURATION DE LA TOILE DE L'EAU INDUSTRIELLE

La ressource en eau n'est pas illimitée, le secteur de l'industrie, fort consommateur, apparaît comme un champ d'investigation prioritaire pour répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

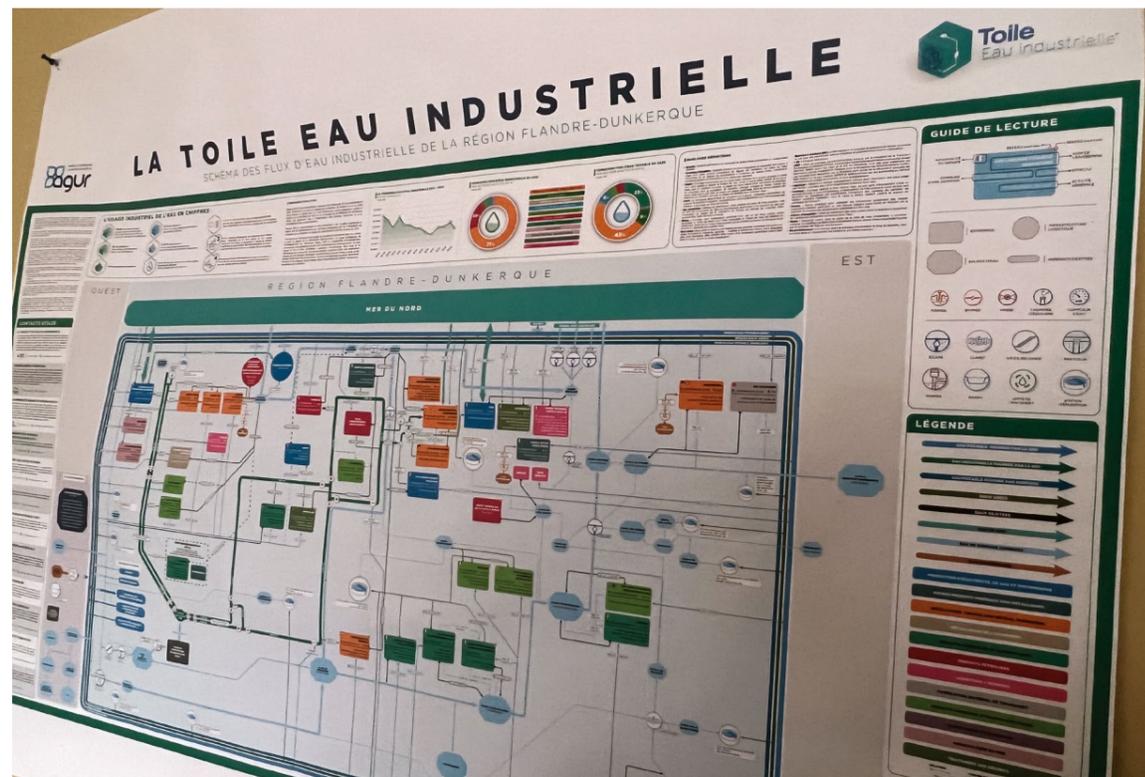
Sur la base de ces éléments, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a sollicité l'AGUR en vue de disposer d'un outil lui permettant de visualiser le fonctionnement global de la ressource et les principaux flux d'eau sur le territoire du Dunkerquois et alentours ainsi que leurs interactions avec le milieu.

Cette toile a été co-construite de manière partagée avec l'ensemble des acteurs de l'eau, pour y représenter les principaux flux d'eau industrielle et d'eau potable consommés et rejetés sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

L'outil Toile De L'eau est un outil inédit et innovant, permettant de répondre **aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.**

Pour optimiser la gestion raisonnée de la ressource, **la toile de l'eau industrielle permet d'identifier les synergies existantes et possibles afin de développer l'économie circulaire liée à l'eau.** Ceci se traduisant par la mise en place d'actions concrètes d'efficacité de l'usage de l'eau (solutions alternatives à la consommation d'eau potable, poursuite des économies d'eau, réemploi, réutilisation...).

Grâce à cet outil il sera possible de mettre en exergue les potentiels de réutilisation des eaux de rejets de process et ainsi répondre aux besoins des nouveaux acteurs économiques qui s'implantent sur notre territoire.



◆ LE FONDS EAU DU DUNKERQUOIS EST CRÉÉ

Le 3 février 2022, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois et la Communauté urbaine de Dunkerque ont officiellement acté la création du Fonds Eau du Dunkerquois (FED).

Parce qu'améliorer l'accès à l'eau dans le monde revient à préserver l'habitabilité de régions entières, à préserver la scolarisation de millions d'enfants et à améliorer le sort des populations en contribuant à réduire la pauvreté, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois et la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) ont choisi d'unir leur force en regroupant leurs savoir-faire et leurs ressources sur des projets œuvrant en ce sens.



Indicateurs de performance 2022 du service de l'eau potable

QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

D102.0	Prix en € TTC au m ³ (base 120 m ³ ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances)	2,18 €
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	88,7 %
D151.0	Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2 jours
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,11 %
P155.1	Taux de réclamation	2,3 pour 1 000 abonnés
P155.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,22 pour 1 000 abonnés
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,83 %

INDICATEURS TECHNIQUES ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

VP056	Nombre d'abonnements	99 203
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	211 837
VP077	Linéaire de réseaux de desserte	1 590
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,03 %
P103.2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux	118 / 120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	100 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,31 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	2,15 m ³ /km/j

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui
Existence d'une CCSPL	oui
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	oui
Obtention de la certification ISO 9001, délégataire / SED	oui



1

Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Sommaire

A ● La structure syndicale et ses compétences	14
1 Histoire et dates clés	14
2 Les représentants du Syndicat	14
3 Nos engagements à votre service	16
B ● Le périmètre de compétences	17
1 Le territoire	17
2 Les usagers	18
C ● L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois	18
1 Les équipes du SED	18
2 Le délégataire : SUEZ EAU France	19
3 L'Eau du Dunkerquois	20
D ● Des valeurs et principes de l'Eau du Dunkerquois	20
E ● Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service	21
1 Les autorisations de prélèvement dans la ressource	21
2 Prélèvement dans la nappe	21
3 Prélèvement dans la rivière Houle	21
5 Indicateur de performance de protection de la ressource	22
6 L'essentiel de l'actualité réglementaire du service de l'eau 2022	23

A

La structure syndicale et ses compétences

1. HISTOIRES ET DATES CLÉS

C'est en 1961 qu'est fondé le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIAERD). En 1972, un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIARD à la production et la distribution de l'eau industrielle. En 2001, afin de prendre en compte la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIARD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte ; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).

En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées aux statuts par délibération du Comité Syndical :

- Modification du siège du Syndicat
- Précisions relatives à la délégation des services de l'eau potable et de l'eau industrielle
- Nombre de représentants au sein du Comité Syndical
- Tenue des Comités Syndicaux

C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 que le SMAERD est devenu le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED)**.



À la suite du livre blanc du service de l'eau et d'assainissement, le SED a fait le choix de lancer une procédure d'appel d'offres pour un choisir un nouveau délégataire du service public de l'eau potable. Le 1^{er} juillet 2016, le Comité Syndical a fait le choix de conserver le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

suez L'objectif étant de respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique. La procédure de choix de délégataire s'est déroulée durant l'année 2017. Celle-ci a abouti à la désignation de la société **SUEZ EAU FRANCE** approuvé par le Comité Syndical du 30 Septembre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 s'est donc ouverte une nouvelle relation entre le SED et SUEZ EAU FRANCE marquée par de nouvelles prescriptions contractuelles qui définissent des exigences renforcées, de nouvelles obligations performancielles, de nombreuses innovations et le souci constant de l'optimisation de la qualité du service apporté à l'ensemble des abonnés.

2. LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT

Le SED est administré par :

- **Un Président** : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- **Un Bureau** : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-présidents élus par l'assemblée délibérante.
- **Un Comité Syndical** : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètre CUD. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable.

Président	Bertrand RINGOT - Gravelines	
1 ^{er} Vice-Présidente	Marjorie ELOY Dunkerque	Administration générale, RH, affaires juridiques, assurances, finances, commande publique, solidarité et suppléance du Président
2 ^e Vice-Président	Daniel DESCHODT Watten	Protection, gestion et sécurisation de la ressource, relations institutionnelles partenariales.
3 ^e Vice-Président	Barbara BAILLEUL Coudekerque-Branche	Partenariats associatifs et coopération décentralisée
4 ^e Vice-Président	Jean-Luc GOETBLOET Spycker	Travaux et suivi des concessions de service public
5 ^e Vice-Président	Claude CHARLEMAGNE Saint-Georges-sur-l'Aa	Gestion du patrimoine foncier et droit de chasse
6 ^e Vice-Président	Michel LHEUREUX Boisdinghem	Innovation, transition écologique et solidarité

Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)		Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)	
Bergues	Paul-Loup TRONQUOY	Acquin-Westbécourt	André DEVIGNE
Holque	Fabrice LAMIAUX	Boisdinghem	Michel LHEUREUX
Hoyville	Patrick LESCORNEZ	Leulinghem	Alain CLABAUT
Looberghe	Arnaud COOREN	Quelmes	André CORDIER
Uxem	Pierre DEFRANCE	Quercamps	Cédric AMMEUX
Watten	Daniel DESCHODT	Zudausques	Didier BÉE

Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)			
Armbouts-Cappel	Jean-Luc DAR COURT	Ghyvelde-Les-Moères	Françoise ANDRIES
Bourbourg	Éric GENS	Grande-Synthe	Martial BEYAERT
Bray-Dunes	Christine GILLOOTS	Grande-Synthe	Benoît CUVILLIER
Cappelle-la-Grande	Sophie AGNERAY	Grand-Fort-Philippe	Sony CLINQUART
Coudekerque-Branche	Didier BYKOFF	Gravelines	Bertrand RINGOT
Coudekerque-Branche	Barbara BAILLEUL	Gravelines	Laurent NOTEBAERT
Craywick	Pierre DESMADRILLE	Leffrinckoucke	Delphine MARSCHAL
Dunkerque	Marjorie ELOY	Loon-Plage	Isabelle FERNANDEZ
Dunkerque	Gérard GOURVIL	Saint-Georges-sur-l'Aa	Claude CHARLEMAGNE
Dunkerque	Frank GONSSE	Spycker	Jean-Luc GOETBLOET
Rosendaël	Jean-François MONTAGNE	Téteghem	Régine FERMON
Fort-Mardyck	Grégory BARTHOLOMEUS	Zuydcoote	Florence VANHILLE



Dernier Comité Syndical de l'année 2022

Nos engagements à votre service*

1

**Un service téléphonique accessible
6 JOURS / 7 du lundi au vendredi
de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.**



Nous nous engageons à répondre à tous vos appels téléphoniques en cas d'urgence technique et pour toute autre demande du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Le centre de relation clients vous répond au 09 77 420 420 (appel non surtaxé).

2

**15 JOURS MAXIMUM
pour réaliser un branchement neuf.**



Nous nous engageons à réaliser un branchement neuf dans un délai de quinze jours ouvrés suivant l'acceptation du devis et la réception des autorisations préalables.

3

5 JOURS MAXIMUM pour vous répondre.



Nous nous engageons à répondre à toutes vos demandes (courrier, téléphone, courriel) sous 5 jours ouvrés à compter de leur réception.

4

**Une plage horaire de 2 HEURES
MAXIMUM pour la prise
de vos rendez-vous.**



Nous nous engageons à respecter le rendez-vous fixé avec vous dans une plage horaire de 2 heures maximum.

5

**24 HEURES pour la remise en
service d'un branchement existant.**



Nous nous engageons à remettre en service un branchement existant au plus tard un jour ouvré suivant votre demande.

6

**1 HEURE TOP CHRONO
pour intervenir chez vous
en cas d'urgence.**



En cas d'urgence, nous nous engageons à intervenir sous 1 heure à compter de la saisine de votre demande.

* Le non-respect de la charte, ouvre droit pour l'usager concerné au remboursement d'une part fixe (abonnement annuel).



B ● Le périmètre de compétence

1. ● LE TERRITOIRE

Initialement, le SED était composé de 17 communes du territoire Dunkerquois. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétences s'est modifié et de nouvelles communes ont adhéré au syndicat. En 2020 par exemple, plusieurs communes des ex-syndicats de Leulinghem et de Boisdinghem ont rejoint le SED.

En 2022, le périmètre de compétences du SED compte plus de 220 000 habitants dont :

- 17 communes du territoire de la CUD pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tèteghem-Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque*, Ghyvelde-Les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker et Zuydcoote.

**entité composée de Dunkerque, Malo-les-Bains, Rosendaël, Petite-Synthe, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer*

- 6 communes du territoire de la CCHF pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable et défense extérieure contre l'incendie (DECI) : Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem et Watten.

À noter : en décembre 2022, la commune de Watten a délégué sa compétence DECI au SED pour une mise en œuvre au 1^{er} avril 2023.

- 6 communes du territoire de la CCPL pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable, défense extérieure contre l'incendie et assainissement : Leulinghem, Boisdinghem, Quercamps, Quelmes, Acquin-Westbécourt et Zudausques.

Le SED détient également la compétence eau industrielle sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) pour alimenter les industries majeures en eau.



2. LES USAGERS

Les usagers du SED se répartissent essentiellement entre les usagers dits « domestiques » (les foyers) et les usagers dits « gros consommateurs » (les entreprises et structures consommant plus de 3 000 m³ par an).

Un focus par catégorie d'usagers permet de noter les éléments suivants :

Chez les usagers domestiques

On observe une légère baisse de la consommation des usagers domestiques entre 2021 et 2022. La consommation moyenne annuelle s'établit en 2022 à 68,83 m³ par foyer.

Les consommations sont divisées en 3 tranches mises en place dans le cadre de la tarification éco-solaire (plus d'information au chapitre « La tarification du service public de l'eau potable »).

Chez les usagers professionnels

Le total des volumes vendus aux usagers professionnels s'établit à 4,4 millions de m³.

Les clients professionnels ont diminué leurs consommations de -4,5%.

Volumes vendus (m³)

Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (en %)
Volumes vendus aux particuliers	6 054 033	6 507 509	6 490 060	6 392 204	-1,5 %
Volumes vendus aux collectivités	565 443	535 819	476 074	657 783	38,2 %
Volumes vendus aux professionnels	4 739 601	4 587 511	4 601 964	4 393 236	-4,5 %
Total des volumes vendus	11 371 503	11 359 077	11 630 839	11 443 223	-1,1%

L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois

1. LES ÉQUIPES DU SED

En 2022, le SED est constitué d'un effectif de 14 agents titulaires réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de services publics concernées. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'équipe technique est composée de 4 agents ; l'équipe administrative (finances, comptabilité, RH, juridique, secrétariat général, commande publique, foncier) est constituée de 8 agents. Une chargée de communication complète l'effectif.

Soucieux de contribuer à l'insertion des jeunes dans le monde professionnel, le Syndicat a ouvert un poste d'agent comptable en alternance, qui a permis à une étudiante en reconversion professionnelle de se former à son nouveau métier et à s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de la structure. Par ailleurs, le Syndicat propose régulièrement à des étudiants stagiaires des missions ponctuelles qui répondent à leur cursus.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQOIS

Ensemble, pour le meilleur de l'eau



FABRICE MAZOUNI
Directeur général des services



FREDERIC VERTUN
Directeur administratif et financier



ERIC RENO
Comptabilité (activité accessoire)



MEDHI LAMBERT
Travaux & patrimoine



EVA DUCROCCO
Protection de la ressource



LISE BULTEEL
Gestion financière & comptable



LYDIE WYBAUW
Accueil & secrétariat général



CINTHIA AGNERAY
Commande publique



OLIVIER CUVELLIER
Surveillance des travaux



ANNE LAURE DUQUESNE
Communication & événementiel



JENNIFER PECQUEUX
Administration & ressources humaines



PAULINE BARBARY
Apprentie en comptabilité et gestion



BÉNÉDICTE PILLE
Administration & comptabilité



SÉBASTIEN VANNOË
Responsable technique adjoint

Une maîtrise d'œuvre externalisée fournit l'appui nécessaire pour le suivi de la réalisation des travaux sur les réseaux diligentés dans le cadre de la programmation annuelle des chantiers de renouvellement, de renforcement ou d'extension.

Les locaux du SED se situent à l'adresse suivante :

Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
Immeuble Les Trois Ponts • 1^{er} étage avec ascenseur
257 rue de l'école maternelle • 59140 DUNKERQUE
Tél : (+33) 03.28.66.86.02 • Courriel : contact@leaududunkerquois.fr

2. LE DÉLÉGATAIRE : SUEZ EAU FRANCE

La structure locale qui assure l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et à titre principal du Contrat de Délégation avec le Syndicat, est situé : **114, rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque**
Période d'ouverture : du lundi au vendredi
De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

L'accueil physique des abonnés et la gestion des contrats sont assurés par le centre de relation clientèle basé à cette même adresse.

Centre de relation clientèle - Accueil téléphonique

Tél : 0 977 420 420 / Urgences : 0 977 423 423
Du lundi au vendredi : 08h à 19h
Le samedi : 08h à 13h

Les véhicules de service œuvrant sur le territoire syndical sont signalés de la marque du service public : l'Eau du Dunkerquois.

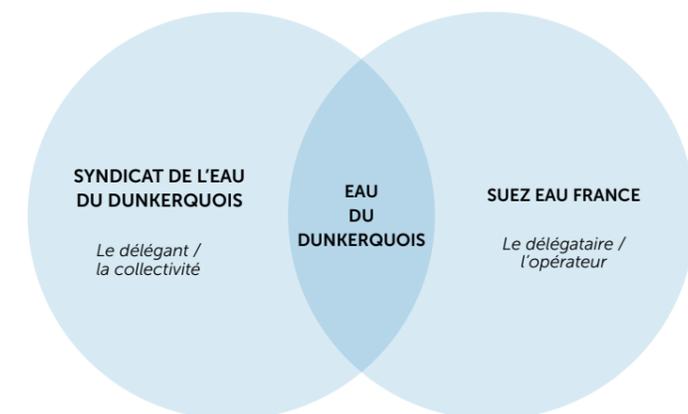


3. ● L'EAU DU DUNKERQUOIS

Dans une volonté de transmettre ses engagements et ses valeurs, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a créé en étroite collaboration avec le délégataire SUEZ une marque de l'eau pour le territoire. Cette marque a été nommée « L'Eau du Dunkerquois » afin de donner une lisibilité plus forte aux actions menées par le SED.

« L'Eau du Dunkerquois » reflète la volonté du SED de développer la proximité avec les usagers en les informant sur la qualité et le prix de l'eau mais également en les sensibilisant quant à la nécessité de pérenniser la ressource en eau. Il y a donc deux entités distinctes mais complémentaires qui apparaissent sous la marque « L'Eau du Dunkerquois » :

- **Le délégant / la collectivité** : il s'agit du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, maître d'ouvrage du service et propriétaire de l'ensemble des installations du service public de l'eau potable. Cela concerne des installations de génie civil, des ouvrages et réseaux, tant conduites que branchements.
- **Le délégataire / l'opérateur** : il s'agit de SUEZ Eau France qui est chargé de l'exploitation du service de production c'est-à-dire de la distribution et de la gestion des abonnés selon les dispositions du contrat de délégation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.



Ces deux entités interviennent constamment et chacune à leur niveau pour le bon fonctionnement des installations et l'efficacité du service public d'eau potable.

D ● Des valeurs et principes de l'eau du Dunkerquois

La marque « L'Eau du Dunkerquois » est présente sur de nombreux événements du territoire du SED par le biais notamment de son « Bistr'Eau » permettant ainsi aux usagers de tout âge de découvrir le service de l'eau et les valeurs fondamentales du syndicat.



La réflexion à l'origine de la création de la marque de l'Eau du Dunkerquois ainsi que de la nouvelle dénomination du Syndicat ont permis de poser les valeurs et principes défendus par le service de l'Eau du Dunkerquois autour des engagements pris. Le service de l'Eau du Dunkerquois est attaché à défendre les valeurs de gestion durable d'un service de qualité.



Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **valeurs fondamentales** suivantes :

- L'eau, un service public
- L'exigence de qualité
- Une responsabilité environnementale et sociale

Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **principes ou engagements** du service :

- Apporter au territoire une eau de qualité répondant à ses besoins
- Préserver la ressource en eau
- Garantir l'accès à l'eau pour tous
- Inciter à une consommation responsable
- Garantir un service durable au meilleur coût par une gestion moderne et partagée

E ● Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service

1. ● LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENTS DANS LA RESSOURCE

Deux autorisations sont nécessaires afin de pouvoir prélever l'eau dans les ressources souterraines et superficielles :

- Prélèvement dans la nappe : cette autorisation concerne le champ captant du syndicat composé de 16 forages, 13 opérationnels et 3 de secours.
- Prélèvement dans la rivière Houlle : cette autorisation concerne uniquement le prélèvement pour la recharge artificielle de la nappe.

2. ● PRÉLÈVEMENTS DANS LA NAPPE

La nappe de la craie de l'audomarois est l'unique ressource en eau potable du SED. Les prélèvements dans cette nappe sont autorisés par l'Arrêté Préfectoral du 16 février 2001, avec pour dispositions principales :

- Prélèvement horaire : 3 500 m³/h
- Prélèvement journalier : 70 000 m³/j
- Prélèvement annuel : 19 000 000 m³/an

3. ● PRÉLÈVEMENTS DANS LA RIVIÈRE HOULLE

Le prélèvement dans la rivière « La Houlle » est utilisé pour réalimenter artificiellement la nappe en cas de déficit de recharge naturelle par la pluviométrie. (Le traitement de l'eau la rivière est détaillé au chapitre B de la partie n°2 « la ressource en eau potable » .)

Ce prélèvement est autorisé par l'Arrêté Préfectoral du 22 mars 1979, renouvelé au 23 février 2000, avec pour dispositions principales notamment : Prélèvement horaire : 2 100 m³/h.



Forage 4

4. ● INDICATEUR DE PERFORMANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Pour l'année 2022, concernant la ressource en eau souterraine, l'indice d'avancement de la protection de la ressource (indicateur de performance : P 108.3) défini par l'Agence Régionale de Santé est de 100 %. Cela correspond à la définition réglementaire suivante : La totalité des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral est mise en œuvre de manière efficace et complétée par la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Ce résultat a été obtenu par la mise en œuvre, par les services du syndicat, de nombreuses actions de protection des forages et l'aboutissement des démarches entamées de longue date en vue de maîtriser les parties foncières intégrées au périmètre immédiat de protection de la ressource.

LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

L'Agence Régionale de Santé (ARS), a défini l'indice d'avancement de la protection de la ressource à 0 %. Ceci a conduit le Syndicat à réfuter la possibilité de potabiliser directement l'eau de la Houlle, excluant de ce fait ses possibilités d'utilisation en tant que ressource sécuritaire.

5. ● L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SERVICE DE L'EAU 2022

- **Actualité marquante en commande publique**
- **LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.**

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local.

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Drogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification.

- **Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).**

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions.

- **Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision.**

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel

de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

- **Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.**

- **Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.**

- **Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues.**

Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

- **Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique.**

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

- **Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics.**

Annexe 15 du code de la commande publique.

ACTUALITÉ MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.



Sommaire

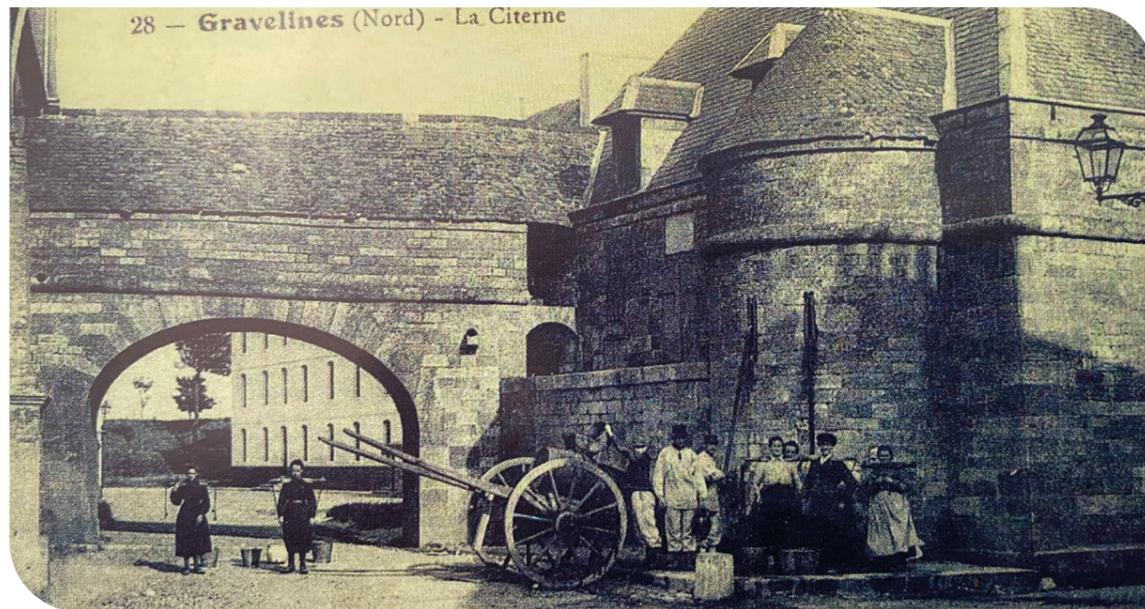
2 La ressource en eau potable

A ● Histoire et contexte.....	26
B ● Réalimentation artificielle de la nappe.....	28
C ● Évolution quantitative de la ressource.....	30
1 Suivi de la pluviométrie.....	30
2 Suivi de la piézométrie	31
D ● Évolution qualitative de la ressource	32
1 Contexte réglementaire et contractuel	32
2 Focus sur la gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable.....	33
3 Synthèse des contrôles de l'agence régionale de santé	33
4 Synthèse de l'autocontrôle réalisé par le délégataire.....	34
5 Une eau de bonne qualité	34
6 Focus sur la présence des nitrates.....	34
E ● Enjeux de la ressource en eau	35
1 Garantir l'équilibre quantitatif de la ressource.....	35
2 Protéger la qualité de l'eau.....	37
3 Diversifier les sources d'alimentation en eau potable	40
4 Comité de suivi des mesures de protection des champs captant.....	40
6 Répondre aux attentes des usagers, en route vers une eau plus douce !.....	40
F ● L'Eau Industrielle, une ressource alternative	42
1 Présentation du service	42
2 Une ressource à préserver.....	43
G ● Accès à la ressource en eau - Fonds Eau du Dunkerquois (FED)	45

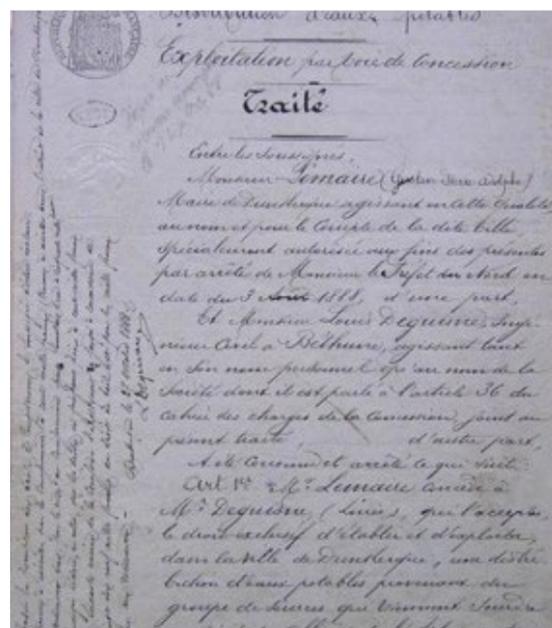
A • Histoire et contexte

Malgré l'omniprésence de l'eau sur le territoire (eau de mer, waterings, canaux), le territoire de Flandres maritime est dépourvu de ressource en eau souterraine exploitable. En effet, la géologie ne permet notamment pas une exploitation économiquement viable des nappes d'eau souterraines présentes dans la plaine maritime (nappes profondes et faiblement productives ou présence d'eau salée ou saumâtre).

Ce défaut d'accès à une ressource en eau de qualité, et en quantité suffisante, a d'ailleurs été une problématique très importante pour le territoire pendant plusieurs siècles. Les habitants ont longtemps dû compter sur la collecte des eaux de pluie recueillies via les toitures et stockées dans des citernes, ou encore sur l'eau de médiocre qualité dérivée du canal de Bourbourg.



Photographie de la citerne de Gravelines qui permettait de recueillir l'eau pluviale.



Traité de 1888 relatif à l'exploitation de la concession des eaux de la ville de Dunkerque.

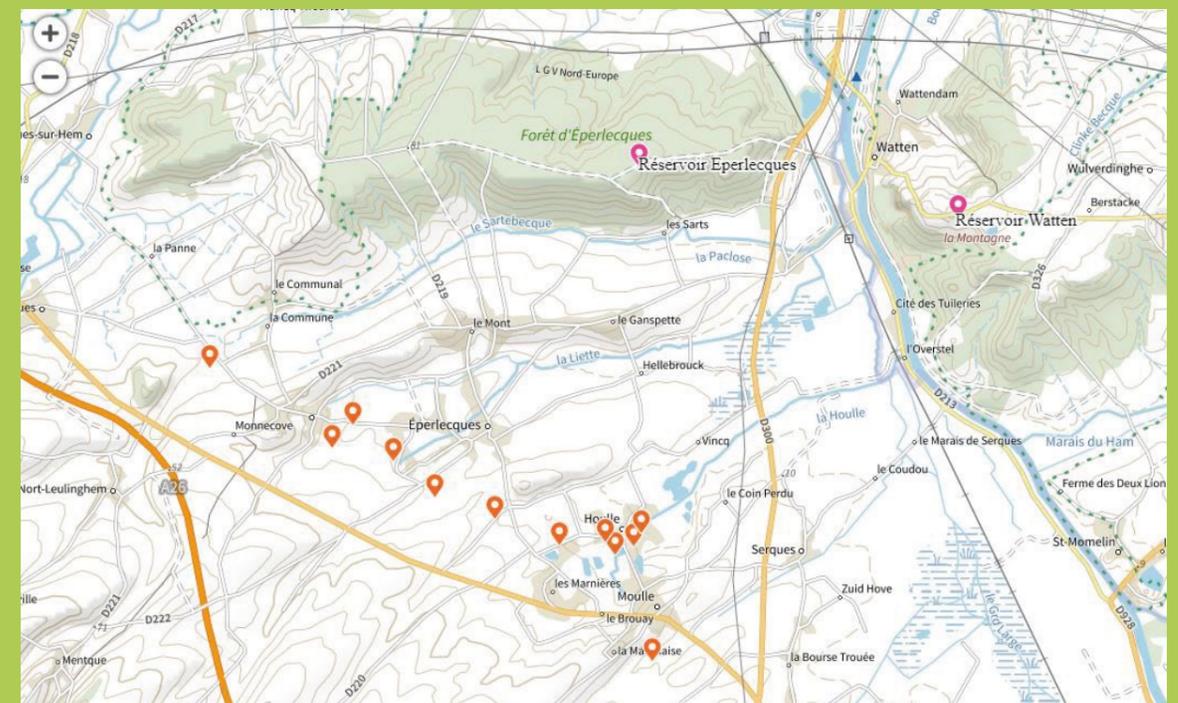
Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle qu'une solution pérenne est trouvée pour l'alimentation en eau potable du Dunkerquois. En 1888, la ville de Dunkerque signe un traité de 60 ans avec Louis Deguise afin d'aller puiser de l'eau dans les collines de l'Artois, à Houille, là où le sous-sol regorge d'une eau de tout temps renommée par sa pureté et son abondance.

En 1890, Louis Deguise fonde la société des Eaux de Dunkerque qui se charge de l'exploitation de la concession des eaux de la ville de Dunkerque. D'importants travaux sont entrepris pour puiser l'eau de Houille et l'amener jusqu'à l'agglomération dunkerquoise. Un vaste bâtiment est construit, sous lequel est installé un réservoir inférieur, alimenté par trois puits captant la nappe de la craie de l'Audomarois. L'eau était ensuite élevée vers un réservoir supérieur établi sur le mont de Watten, d'où l'eau peut s'écouler de façon gravitaire jusqu'à Dunkerque. L'eau fut accessible à la population le 20 avril 1892.

Aujourd'hui, la seule ressource en eau potable du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est toujours constituée par la nappe de la craie de l'Audomarois exploitée à partir du champ captant (ensemble de forages proches) situé sur le territoire des communes de Bayenghem-les-Eperlecques, Eperlecques, Houille et Moule dans le département du Pas-de-Calais. Un ensemble de 13 forages, répartis sur une ligne d'environ 6 kilomètres de long, captent les eaux de la nappe, dont l'excellente qualité permet de s'affranchir de tout traitement de potabilisation (hormis la désinfection).



Société des Eaux de Dunkerque



Localisation des forages (orange) qui alimentent les réservoirs (rose) avant l'écoulement gravitaire vers le Dunkerquois

B • La réalimentation artificielle de la nappe

Au début des années 70, le SED a initié de manière visionnaire une véritable stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau. Dès 1973, une unité de réalimentation de la nappe a été créée à moulle afin de sécuriser l'alimentation en eau en réinfiltrant de l'eau de surface traitée pour anticiper un déficit de recharge naturelle de la nappe.

En captant les eaux superficielles de la rivière houille (jusqu'à un débit autorisé de 2 100 m³/h), en les traitant par un procédé de potabilisation complet, puis en les stockant dans des bassins pour une infiltration naturelle dans l'aquifère de la craie (cf. figure ci-dessous), le syndicat de l'eau du dunkerquois est en mesure de maîtriser quantitativement sa production d'eau potable sur le champ-captant, même en période d'été sévère.



Unité de réalimentation de la nappe, MOULLE années 70

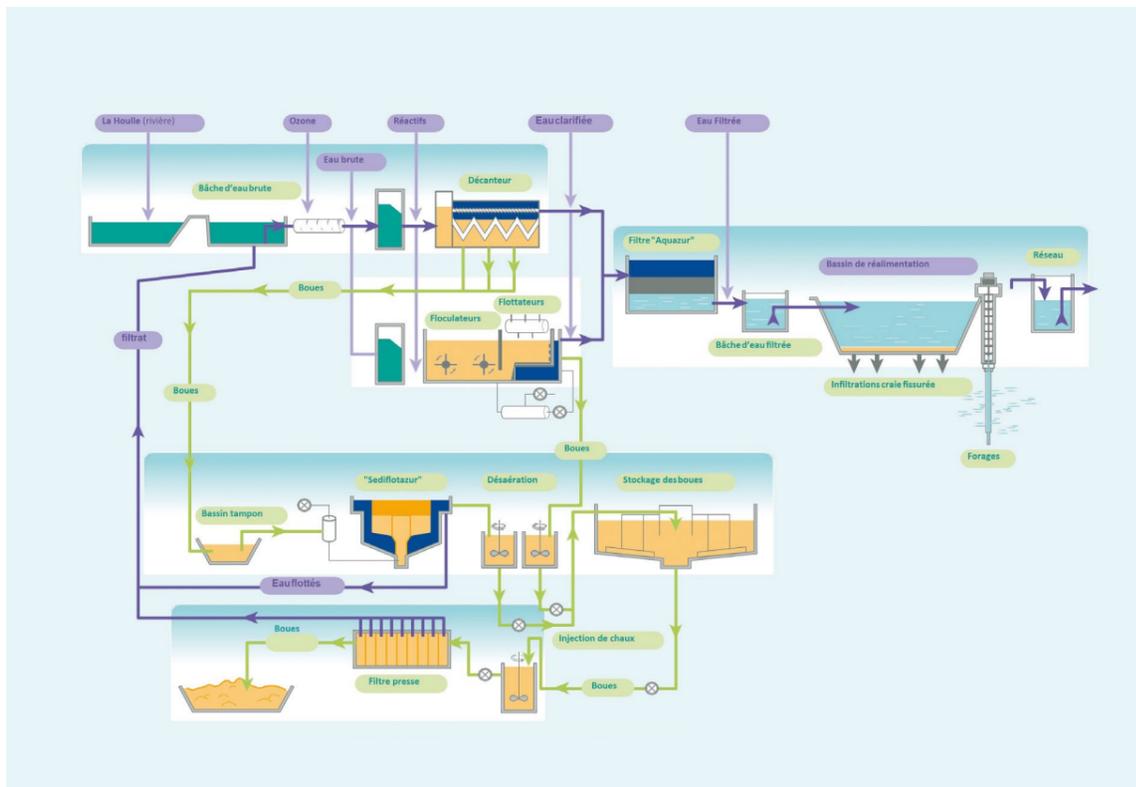
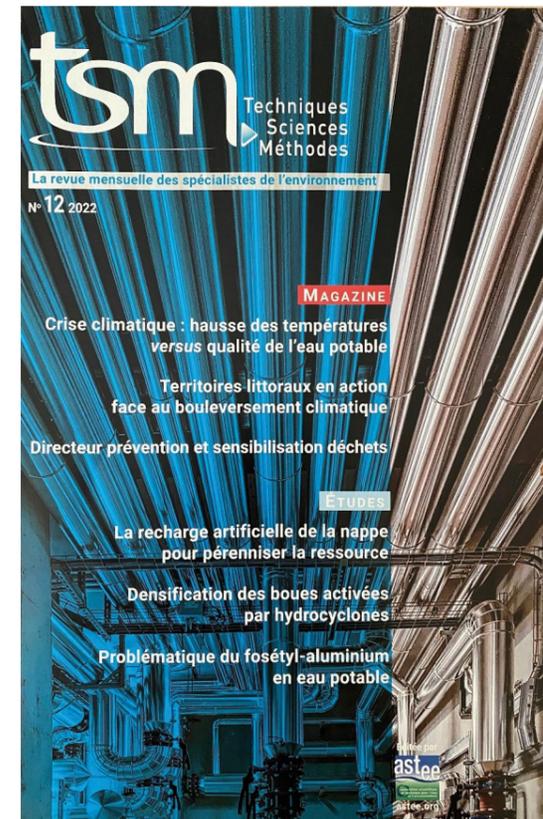


Schéma de fonctionnement de l'unité de réalimentation artificielle

En outre, les eaux réinfiltrées en nappe via ce process étant d'une qualité physico-chimique poussée, elles contribuent à la qualité des eaux de la nappe.



Le syndicat fut précurseur et très peu d'installations de ce type existent sur le territoire national. Cette installation témoigne de la volonté du service de l'eau, développée depuis de nombreuses années, de préserver l'équilibre de la ressource qu'il sollicite.

Le SED est régulièrement sollicité afin de présenter cet outil efficace pour la gestion des épisodes de sécheresse. Dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau 2022, organisé par l'Agence de l'Urbanisme du Pays de Saint-Omer, les participants ont eu l'occasion de visiter ces installations.

Également, à l'occasion du congrès de l'ASTEE (L'association française des professionnels de l'eau et des déchets) 2022 à Dunkerque, le SED a pu présenter aux congressistes son retour d'expérience sur la réalimentation artificielle. Une visite de site a également été organisée.

Dans la continuité, un article scientifique et technique a été publié dans la revue mensuelle des spécialistes de l'environnement « TSM » (Techniques Sciences et Méthodes).



Bassin d'infiltration du Brouay

Évolution quantitative de la ressource

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prête une attention toute particulière au suivi quantitatif de la nappe qu'il exploite. Afin de s'assurer que les prélèvements ne déséquilibrent pas l'hydrosystème local, les niveaux de la nappe sont suivis en continu toute l'année. Un suivi météorologique permet de mettre en relation ces observations avec les variations climatiques locales.

1. SUIVI DE LA PLUVIOMÉTRIE

Située dans l'enceinte de l'usine de Moulle, la station météorologique permet d'avoir une bonne connaissance des niveaux de précipitations du secteur. En effet, le suivi des précipitations sur le secteur représente un bon indicateur de l'évolution de la recharge potentielle de la nappe. Cela peut aider à comprendre les variations interannuelles des niveaux de nappe observés, et déterminer si une baisse significative peut s'expliquer plutôt par un défaut de recharge ou par un excès d'exploitation de la ressource.

L'année 2022 a enregistré 726 mm de pluies, ce qui correspond à une pluviométrie légèrement inférieure à la moyenne observée depuis le début des enregistrements sur la station de Moulle en 1967. La moyenne est de 771 mm de précipitations par an, sur les 55 dernières années.

Cependant la répartition de ces précipitations sur une période annuelle est plus inégale et intègre des épisodes pluvieux de plus forte intensité rendant ainsi la recharge de la nappe moins régulière.

L'année 2022 a enregistré 726 mm de pluies, ce qui correspond à une pluviométrie légèrement inférieure à la moyenne observée depuis le début des enregistrements sur la station de Moulle en 1967. La moyenne est de 771 mm de précipitations par an, sur les 55 dernières années.

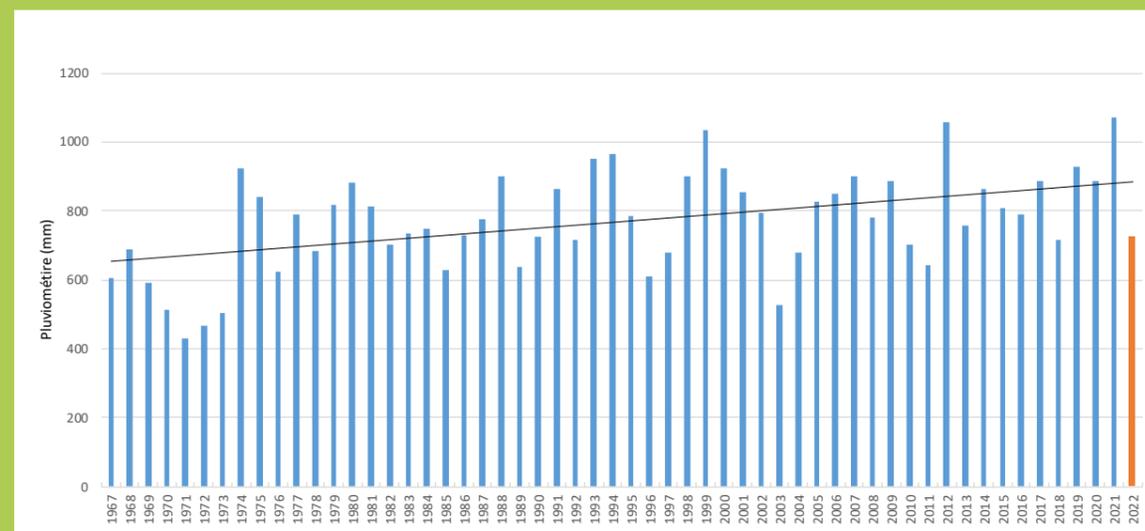


Figure 2 Précipitations (en mm) enregistrées à la station de l'usine de Moulle de 1967 à 2022.



Précipitations (en mm) à la station de MOULLE en 2022.

2. SUIVI DE LA PIÉZOMÉTRIE

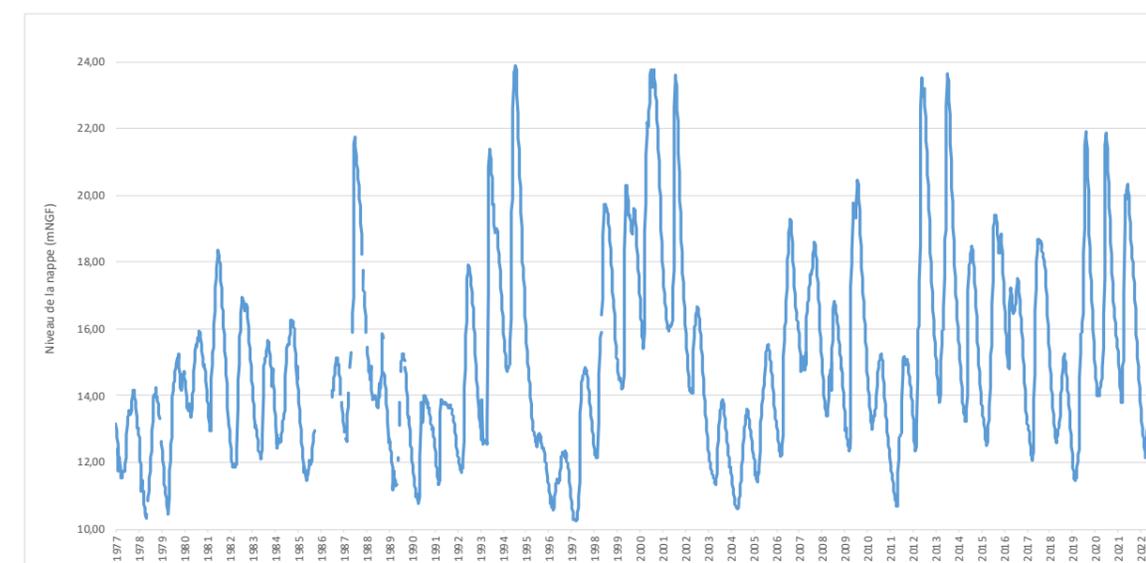
Le piézomètre dit « Picot » (un piézomètre est un forage de faible diamètre destiné au suivi quantitatif et/ou qualitatif de la ressource) sur la commune de Tilques est ainsi suivi depuis 1977. Localisé sur un secteur non influencé par les pompages d'eau potable, il est utilisé comme référence des fluctuations naturelles des niveaux de la nappe de la craie (ou altitude piézométrique) sur le bassin Nord-Audomarois. Tout comme pour les niveaux de précipitations, les niveaux piézométriques mesurés suivent des variations (cf. figure ci-dessous.)

Les précipitations de l'automne 2021, ont permis de débuter la recharge de la nappe début novembre 2021. Les précipitations conséquentes, ont occasionné une

recharge très importante de la nappe. Le niveau maximal de l'année (20,33 mNGF) a été atteint début février.

Cependant, les faibles précipitations des mois de janvier, février et mars, ont engendré une vidange précoce et rapide de la nappe par rapport aux années précédentes. La décharge s'est poursuivie jusqu'à mi-novembre où le niveau le plus bas de l'année a été atteint (12,15 mNGF). Afin d'optimiser les pompages dans les forages, l'unité de réalimentation artificielle a démarré mi-novembre pour une durée de 3 semaines.

Enfin, du fait des pluies automnales, le niveau de la nappe est remonté légèrement pour atteindre la valeur de 13,25 mNGF en fin d'année.



Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1978 à 2022.

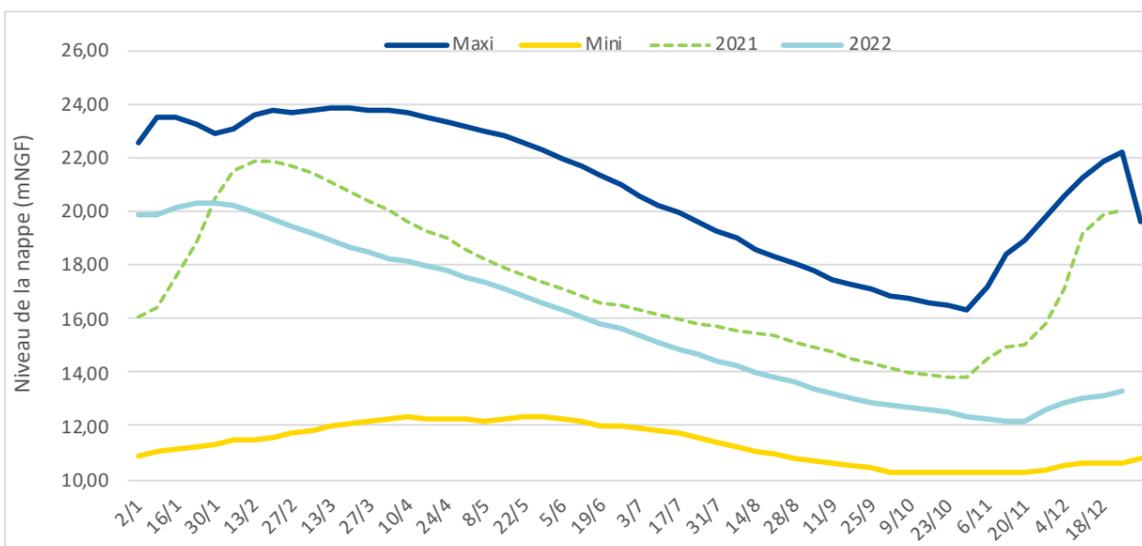


Figure 5 Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1993 à 2022. Minimum et maximum de chaque mois pour la période 1993 à 2022.

D L'évolution qualitative de la ressource

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

L'eau destinée à la consommation humaine est soumise à des normes de qualité très strictes, dont la liste des paramètres à analyser est fixée par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique,
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- Les limites de qualité, correspondent à la conformité réglementaire pour différents paramètres bactériologiques ou physico-chimiques dont le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommation et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

- Les références de qualité, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle : un contrôle réglementaire exercé par l'ARS et un autocontrôle du délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les analyses sont réalisées sur des échantillons d'eau prélevés en sortie de forage (avant ou après la désinfection par injection de chlore) et sur des échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

Un contrôle est aussi réalisé sur les eaux brutes de la Houille, destinées à être traitées et réinjectées dans la nappe.

2. FOCUS SUR LA GESTION DE LA PRÉSENCE DE PESTICIDES ET MÉTABOLITES DANS L'EAU POTABLE

L'instruction de la DGS (Direction Générale de la Santé) du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » a fait évoluer la méthodologie appliquée au contrôle sanitaire de l'eau.

Pour mettre en application cette instruction, des programmes sanitaires spécifiques visant à rechercher d'éventuelles nouvelles molécules ont été mis en place dès le début de l'année 2021 par les Agences Régionales de Santé sur les installations de production d'eau potable.

Les nouvelles molécules concernées et recherchées sont les molécules de pesticides ainsi que les métabolites issus de leur dégradation.

Après des études et une phase de recherche poussée, ces métabolites font l'objet d'un classement par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en 2 catégories :

- Les métabolites pertinents qui sont soumis à la même réglementation que les pesticides
- Les métabolites non pertinents qui sont soumis à une réglementation moins stricte.

Pour chaque concentration mesurée, il existe deux types de valeurs :

- La valeur de limite de qualité pour les pesticides (0,1 µg/l), correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.
- La valeur sanitaire, appelée Vmax, est la valeur en dessous de laquelle l'eau ne présente en sa qualité d'eau à boire aucun risque pour la santé et dont la consommation est autorisée. Passé cette valeur des restrictions d'usage de l'eau peuvent s'appliquer.

3. SYNTHÈSE DES CONTRÔLES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Concernant le contrôle réglementaire exercé par l'ARS en 2022, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	24	100 %	6 494	100 %
Production	195	100 %	2 556	99,37 %
Distribution	1 213	100 %	5 339	100 %
Total	1 432	-	14 389	-

Concernant la qualité bactériologique, le bilan démontre une conformité de 100 %, tous types d'installations confondus.

En ce qui concerne la qualité chimique de la ressource et de la distribution la conformité est de 100 %.

Concernant la conformité chimique sur les installations de production, le taux atteint 99,37 %.

En effet, comme précisé au paragraphe précédent, l'instruction du 18 décembre 2020 a fait évoluer la liste des paramètres analysés par les ARS notamment concernant la recherche des métabolites chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl. Ces sous-produits sont issus de la dégradation d'un herbicide, la chloridazone, dont l'usage n'est plus autorisé depuis 2020.

Contrairement à ses voisins Européens, l'ANSES a souhaité, dans un premier temps, classer ces métabolites comme pertinents, par principe de précaution.

La majorité de la moitié Nord de la France est concernée par l'usage par le passé de la chloridazone.

Le tableau ci-dessous résume les concentrations maximales et moyennes observées sur le périmètre du Syndicat pour l'année 2022.

La DGS a défini une valeur sanitaire pour ces métabolites à hauteur 3 µg/l.

Molécule	Moyenne observée	Valeur sanitaire
Chloridazone (molécule mère)	Non quantifiée dans l'eau	222 µg/l
Chloridazone desphényl (métabolites)	0,40 µg/l	3 µg/l
Chloridazone méthyl desphényl (métabolites)	0,13 µg/l	3 µg/l

Les valeurs mesurées en production, sont bien inférieures aux valeurs sanitaires définies par la DGS qui confirme qu'il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires.

D'après l'ARS et selon les données disponibles, la présence de ces molécules dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. Néanmoins, la surveillance est renforcée.

Les services de l'ARS reviendront vers les producteurs d'eau, en fonction de l'évolution des connaissances et des résultats pour étudier la mise en place de plans d'actions.

Le Syndicat poursuit sa veille de qualité de la ressource et a intégré un groupe de travail et d'expertise au niveau régional et national pour parfaire les connaissances sur le sujet.

4. SYNTHÈSE DE L'AUTOCONTRÔLE RÉALISÉ PAR LE DÉLÉGATAIRE

Concernant le contrôle de surveillance exercé par le délégataire en 2022, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	110	100 %	405	100 %
Production	955	100 %	4 192	99,5 %
Distribution	1 231	100 %	2 637	100 %
Total	2 296	-	7 234	-

Le bilan de l'autocontrôle démontre une conformité de 100 % sur les paramètres bactériologiques et une conformité de 99,5 % sur les paramètres chimiques.

5. UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Au total sur les 25 351 paramètres analysés sur l'année par l'ARS et le délégataire seulement 37 paramètres se sont révélés être non-conformes.

Malgré, la faible présence de métabolites de pesticides, l'eau captée sur le champ-captant de Houlle-Mouille, et mise en distribution par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois reste de bonne qualité et sa consommation n'engendre aucun risque pour la santé.

6. FOCUS SUR LA PRÉSENCE DES NITRATES

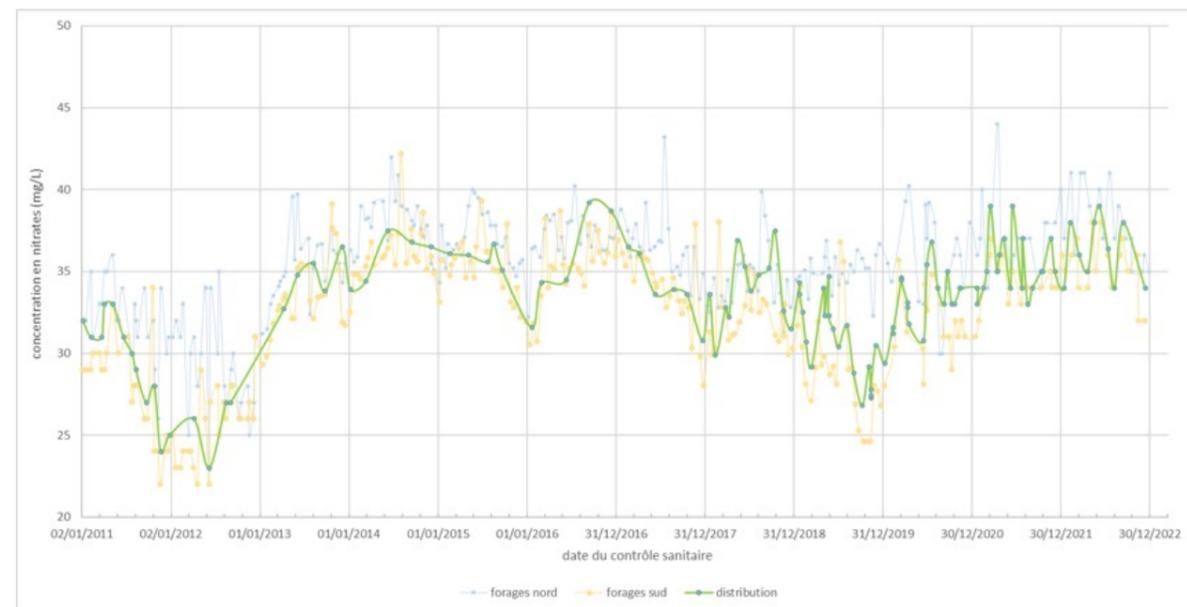
Les nitrates ne sont naturellement présents qu'en concentrations minimales dans les eaux souterraines. L'évolution des nitrates (principalement d'origine agricole) dans les eaux des différents forages est fonction de plusieurs paramètres :

- L'évolution du stock de nitrates dans les sols et le sous-sol, dépendant des pratiques agricoles et des conditions climatiques de l'année (lixiviation) ;
- Le battement de la nappe, remettant en solution les stocks de nitrates contenus dans la zone non-saturée ;
- L'influence de la réalimentation sur la qualité de l'eau des forages proches de l'usine. En effet, la concentration en nitrates de la rivière Houlle étant très inférieure à la teneur moyenne en nitrates de la nappe de la craie, un phénomène de dilution est observé en période de fonctionnement de l'usine de réalimentation.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des concentrations en nitrates mesurées sur les forages et sur le réseau de distribution depuis 2011.

En 2022, la totalité des analyses de nitrates sur les eaux de forages et l'eau distribuée a été conforme aux exigences de potabilité, la concentration moyenne dans le réseau de distribution est de 35,4 mg/l. Le seuil réglementaire est défini à 50 mg/l.

De 2017 à 2019, l'évolution des teneurs en nitrates était à la baisse. Ce phénomène peut s'expliquer par une réduction des émissions en surface, ou par les bas niveaux de nappe observés sur cette période. Les années 2020 et 2021 sont marquées par une légère hausse de la concentration en nitrates, probablement liée aux niveaux de nappe hauts observés ces deux dernières années. La variation des concentrations observées en 2022 est semblable à celle observée en 2021.



Evolution de la présence de nitrates depuis 2011.

La tendance interannuelle est globalement à la hausse et soulève des interrogations quant à la pérennité à long terme de la qualité de l'eau vis-à-vis de ce paramètre. Si la tendance se maintient à l'avenir, des dépassements du seuil réglementaire (50 mg/l) pourraient être observés. Des mesures curatives s'avèreraient alors nécessaires.

Pour éviter ce scénario, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois entreprend des actions préventives afin de favoriser la protection de la ressource.

Cela passe par la réduction des émissions (dépôts agricoles, rejets d'assainissement, etc.) et par la maîtrise des voies de transfert vers l'hydrosystème (zones tampon, suppression d'accès directs à la nappe vulnérables, etc.)

Ainsi, le SED a sollicité les collectivités des territoires du champ captant afin de poursuivre la démarche volontariste de protection de la ressource. Ainsi, un dialogue territorial sera mené prochainement afin de préserver la qualité de la ressource.

E Les enjeux de la ressource en eau

1. GARANTIR L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE

Le premier enjeu pour la ressource en eau est de garantir l'équilibre quantitatif, sans surexploitation du milieu.

Limitation volontaire des prélèvements

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 16 février 2001, autorisant sur 16 forages un volume annuel prélevé de 19 Mm³, est largement respecté avec un volume moyenné de 14,3 Mm³/an ces cinq dernières années.

Une mise à plat des données existantes, un programme effectif d'acquisitions de connaissances, puis une modélisation menée par le SED ont permis de déterminer le fuseau de limites du bassin d'alimentation souterrain crayeux des forages du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), de 75 km² environ.

Cette modélisation a été étendue courant 2010 aux 660 km² du bassin de l'Aa.

La modélisation a permis de poser le constat d'un fragile équilibre entre les entrées et les sorties de l'hydro-système sur le bassin-versant Nord Audomarois, mais sans surexploitation.

Porté à connaissance de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois, ce constat a permis une coopération des différentes collectivités qui ont volontairement accepté de limiter les prélèvements à la moyenne de ceux effectués entre 2000 et 2010, soit 16,5 Mm³/an pour le SED, tout en conservant les volumes morts (différences entre les volumes autorisés et les prélèvements effectifs) en cas de gestion de crise.

Révision de la règle n°1 du SAGE Audomarois

La CLE a souhaité réviser la règle n°1 du SAGE relative à la préservation de la ressource. Cette règle définissait que « Dans les sous-bassins souterrains Aa Aval et Nord Audomarois, sont interdits tout nouveau ou toute augmentation des prélèvements d'eau souterraine ou superficielle existants, excepté pour des prélèvements d'eau inférieurs à 50 000 m³/an ».

Or, il a été mis en avant que cette règle n'était pas compatible avec la gestion dynamique du territoire. Il a alors été proposé de définir une nouvelle rédaction de la règle se basant sur les volumes prélevables.

Cette étude a été menée avec l'appui des modélisations portées par le Syndicat. L'analyse de cette étude faite par un hydrogéologue a confirmé que les prélèvements à hauteur de 22 Mm³/an n'affectaient pas la pérennité de la ressource sur le bassin versant Nord Audomarois.

En 2020, sur ces conclusions, la CLE du SAGE Audomarois a proposé la nouvelle règle n°1 du SAGE qui annonce : « Le volume maximum prélevable dans les eaux souterraines dans le sous bassin versant Nord Audomarois est fixé à 21 Mm³ par an à la date d'approbation du SAGE ».

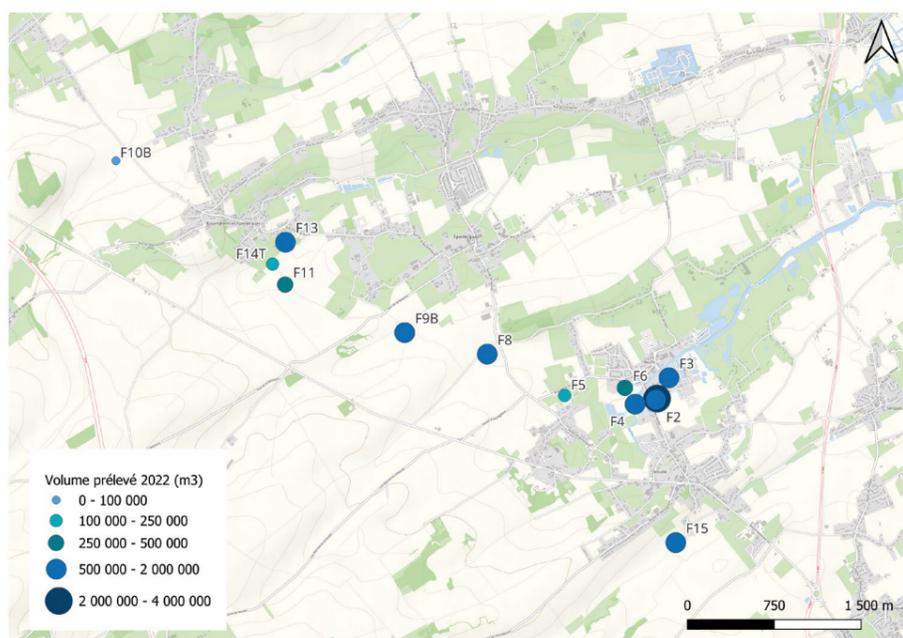
Volumes maximum prélevables en m ³	Usages	Volumes en m ³	(%)	Volumes indicatifs m ³
21 000 000	Alimentation eau potable	18 500 000	99 %	18 315 000
	Industrie		0,5 %	92 500
	Irrigation	0,5 %	92 500	
	Marge mobilisable	2 500 000		

Le Comité Syndical du 24/07/20, a décidé d'émettre un avis favorable à la modification de la règle n°1 du SAGE de l'Audomarois **conditionné à la prise en compte** de la confirmation apportée lors de la Commission Locale de l'Eau du 6 mars 2020, selon laquelle la révision des autorisations de prélèvement d'eau se réalisera sur la base du volume total de prélèvement possible par sous bassin versants, soit 21 Mm³ d'eau par an pour ce qui concerne le sous bassin Nord Audomarois.

Suite à la consultation administrative réalisée entre juillet et octobre 2020. Aucune modification n'a été nécessaire, la CLE a alors validé définitivement la règle 1 du SAGE fin 2021.

Sur ces principes, le Préfet engagera une révision des autorisations de prélèvements déjà accordées dans un délai de 3 ans.

La carte ci-dessous illustre la répartition des prélèvements des forages (m³) en 2022.



Répartition des prélèvements annuels en eau potable des forages du champ-captant en 2022

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces deux dernières années :

Désignation	Volume 2021	Volume 2022	(N/N-1) %
F1	4 272 095	3 571 357	-16,4%
F2	2 563 746	1 648 084	-35,7%
F3	1 867 648	1 533 889	-17,9%
F4	473 675	1 182 148	149,6%
F5	247 904	112 056	-54,8%
F6	615 983	400 248	-35,0%
F8	638 312	818 218	28,2%
F9B	1 602 212	716 940	-55,3%
F10B	7800	2 742	-64,8%
F11	422 803	307 331	-27,3%
F13	365 157	1 541 297	322,1%
F14T	198 565	226 734	14,2%
F15	948 573	1 858 787	96,0%
Total	14 189 880	14 224 473	0,2%

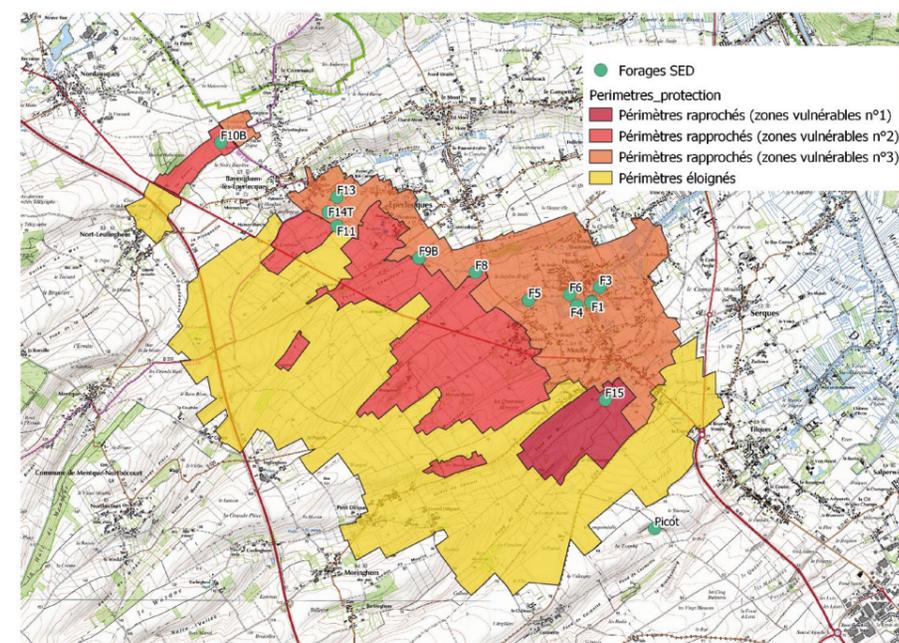
2. ● PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU

Protection réglementaire

L'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages du champ-captant de Houlle-Moulle, du 16 février 2001, a instauré des Périmètres de Protection Immédiats (PPI), Rapprochés (PPR) et Eloignés (PPE). Ils permettent la mise en place de prescriptions permettant la maîtrise des risques de pollutions susceptibles d'affecter rapidement les ouvrages de production d'eau destinée à la consommation humaine.

Le Syndicat a la charge de la surveillance du champ-captant, afin de déceler les non-conformités vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté, et de sensibiliser les différents acteurs du territoire à leur respect.

Durant l'année 2018, la dernière non-conformité a été traitée. Il s'agissait de la présence en PPI d'une exploitation agricole. Après de nombreuses années de négociations, les lieux occupés ont été libérés début 2019.



Périmètres de protection rapprochés et éloignés des forages du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Protection du champ-captant

En 2009, l'Agence Régionale de la Santé a réalisé un contrôle relatif à la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté préfectoral de DUP du champ captant de Houlle-Moulle. Des observations générales sur les installations ont été relevées. Depuis 100 % des actions correctives ont été réalisées.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, indicateur utilisé par les services de l'État pour traduire l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage, était alors maintenu à 60 % pour le Syndicat (arrêté préfectoral non complètement mis en œuvre, du fait de la présence d'une exploitation agricole dans le PPI de l'usine de Moulle). Grâce à l'aboutissement des procédures engagées en 2019, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100 % pour l'ensemble de son champ-captant. Le Syndicat a donc sollicité l'ARS par courrier pour acter le taux de conformité atteint, soit 100 %.

Echelle de l'indice d'avancement de la protection de la ressource					
0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %
Aucune action de protection de la ressource	Études hydrologiques et environnementales en cours	Avis de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi

Protection volontariste

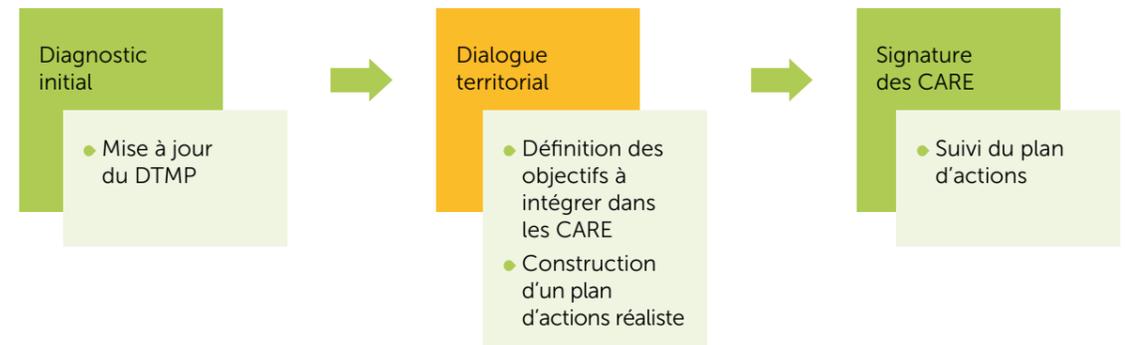
Soucieux de la protection de la ressource en eau, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois va au-delà des mesures réglementaires de protection de la ressource. En plus d'une stratégie interne de gestion optimisée de la ressource (s'appuyant notamment sur la modélisation hydrodynamique du champ-captant), et de la mise en place de suivis en continu de l'hydrosystème, il s'engage dans des actions d'envergure avec des partenaires locaux.

Ainsi, à l'issue d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) sur la période 2006-2010, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du Bassin - versant Nord-Audomarois a été mise en place avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Selon les risques de pollutions (diffuses et accidentelles) répertoriés, différents plans d'action ont été mis en œuvre depuis 2011. Ces plans d'actions, qui se sont déclinés sur plusieurs volets (volet hydrosystème, volet agricole, volet artisanat et industrie, volets phytosanitaires non-agricoles et volet assainissement urbain), ont permis la mise en place de différents types de mesures (charte entretien des espaces verts, suivi agronomique, renforcement de l'assainissement collectif), en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux (collectivités locales, Parc Naturel, chambre d'agriculture, etc.).

Aujourd'hui, toujours animés par la même volonté d'œuvrer pour la préservation d'une précieuse ressource partagée et de mutualiser leurs efforts pour la gestion optimisée de ce bien commun, la CAPSO (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) et le SED souhaitent renouveler cette démarche de protection de la ressource en intégrant le format d'un dialogue territorial.

Le dialogue territorial est un processus de concertation, participation et médiation appliqué à l'environnement et au territoire qui pourrait aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions réaliste et basé sur des propositions communes. Ce plan d'actions pourrait s'inscrire dans le cadre des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), aujourd'hui privilégiés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, partenaire financier.

L'année 2022 a permis de construire le déroulé du projet avec notre partenaire la CAPSO et de valider la démarche avec l'Agence de l'Eau. En synthèse, le schéma ci-dessous reprend les grandes étapes du projet de protection de la ressource.



La première étape consiste à mettre à jour le DTMP. En effet, le DTMP initial est relativement ancien, les pratiques et les pressions agricoles et non agricoles ont évolué. L'objectif de cette mise à jour est de mettre à jour les données de base qui permettront de développer une nouvelle démarche efficace, participative et qui s'inscrit dans la durée. Le cahier des charges de l'étude a été rédigé et une consultation sera lancée début 2023.



Vue du champ-captant de Houlle Moulle

Protection des installations

En 2017, l'ASTEE (l'association française des professionnels de l'eau et des déchets), a publié le guide « protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance », il apporte des recommandations opérationnelles sur la démarche à mener et les mesures à mettre en place pour sécuriser les installations de production d'eau potable.

En 2019, une analyse des risques liée à la malveillance a été menée sur chaque installation du Syndicat (forages, usine, piézomètres, bassin de réalimentation et réservoirs). Les conclusions de cette étude ont révélé des mesures à prendre, en particulier sur la protection de l'accès à l'eau.

En 2020, cette étude a été intégrée dans le corpus documentaire du dossier de demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau, à la suite de l'appel à projet lancé pour la sécurisation de la production d'eau potable. La participation financière a été accordée fin 2021.

Les travaux seront réalisés sur la période 2023 à 2024.

3. ● DIVERSIFIER LES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Aujourd'hui, l'alimentation en eau potable du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois repose uniquement sur la nappe de la craie du bassin-versant Nord-Audomarois. Ce caractère exclusif de la source d'alimentation engendre un risque en cas de pollution majeure (accidentelle ou diffuse) sur ce secteur. Par conséquent, le SED a engagé depuis plusieurs années une réflexion quant aux possibilités d'accès à une ressource complémentaire, afin de conforter la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, a démarré en septembre 2011 une prospection mutualisée de nouvelles ressources sur le bassin de l'Aa réunissant la CAPSO, NORÉADE, le Syndicat de Fauquembergues, le SED et le SmageAa, maître d'ouvrage de l'étude.

Les résultats des simulations réalisées grâce à la modélisation hydrodynamique du Syndicat, étendue au Bassin de l'Aa, ont été retenus. Ils ont permis de circonscrire les sites de prospection à la moyenne vallée de l'Aa, de l'amont de Fauquembergues à Remilly Wirquin. Ainsi, une reconnaissance de terrain a été menée et a permis d'identifier 4 sites intéressants qui répondraient au besoin mutualisé de 10 millions de m³/an. Des essais de pompage ont été menés et ont permis de confirmer la productivité de sites. Un rapport de l'hydrogéologue agréé par l'ARS pour le département du Pas de Calais (M. Mania), et basé sur les résultats de l'étude de prospection, a conclu à la faisabilité de ce projet d'un point de vue de la disponibilité de la ressource et des impacts potentiels sur le milieu (nappe et rivières).

En 2023, les suites à donner à ce projet seront discutés avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le SED étudie également d'autres possibilités comme par exemple, l'interconnexion de réseau avec des territoires voisins.

4. ● COMITÉ DE SUIVI DES MESURES DE PROTECTION DES CHAMPS CAPTANT

Le 20 janvier 2022, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a présenté l'ensemble des enjeux liés à la ressource en eau, lors du comité de suivi des mesures de protection des champs captant, commun avec les partenaires du territoire audomarois (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, SIDEN-SIAN, Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues). Chaque partenaire a pu présenter l'état de leur ressource et l'avancement des mesures de protection.

5. ● RÉPONDRE AUX ATTENTES DES USAGERS

D'origine souterraine et puisée dans les nappes de la craie situées dans l'Audomarois, l'Eau du Dunkerquois présente un degré de dureté élevé à 33°F. Si le calcaire est une source incontestable de minéraux, il est également source de désagréments, tant en termes de confort (entretien, irritation de la peau...) qu'en termes financiers (coûts visibles et cachés pour lutter individuellement contre le calcaire).

Selon une enquête réalisée par l'institut Qualimétrie en 2021, 60 % des dunkerquois ne sont pas satisfaits de la dureté de l'eau distribuée et 86% d'entre eux souhaitent que cela soit une priorité pour leur service de l'eau.

Soucieux de répondre à cette attente forte, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé la mise en œuvre d'un projet d'unité d'adoucissement validé par le comité syndical en séance du 14 octobre 2021, afin de réduire la teneur en calcaire de l'eau distribuée.

Le lancement de cette opération s'est concrétisé par, la signature de l'avenant 4 au contrat pour la gestion de l'eau dans le Dunkerquois, le 29 octobre 2021. Ce dernier prévoit la construction d'une unité d'adoucissement collectif de l'eau potable ainsi que le déploiement de plus de 70 000 compteurs d'eau connectés sur le territoire (voir chapitre C «les équipements de télérélevé»).

Réduire le calcaire va dans le sens de l'intérêt général des usagers en offrant une eau plus douce accessible à tous et plus particulièrement aux 90% des foyers non équipés d'un traitement individuel.

En effet, au-delà des désagréments en termes de confort (entretien, irritation de la peau), le calcaire est aussi une source de coûts supplémentaires.

Entre les achats de produits anticalcaire, le surdosage des produits lavants, la surconsommation énergétique et la durée de vie réduite de l'électroménager, la lutte contre le calcaire représente un coût d'environ 78€/an et par foyer. Néanmoins, pour certains foyers, l'économie potentielle pourra être encore plus importante :

- Certains foyers ne consomment pas l'eau du robinet comme eau de boisson car le calcaire est un frein psychologique. Le budget relatif à cet achat d'eau en bouteilles est de 300€ pour de l'eau de source et jusqu'au double pour certaines eaux minérales (source : UFC Que choisir).
- Près de 10% des foyers dunkerquois ont fait le choix de s'équiper d'adoucisseur afin de lutter individuellement contre le calcaire. Entre l'amortissement de cet achat et l'entretien annuel, l'économie moyenne est de 300 €/an.

Social	Economie	Confort	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre à tous d'accéder à une eau au TH adapté ● Améliorer la perception du service public par les consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les consommations de détergents, de produits anticalcaire, d'énergie ● Eviter le vieillissement prématuré des équipements et l'entartrage des canalisations ● Optimiser la consommation de l'eau distribuée en eau de boisson 	<ul style="list-style-type: none"> ● Meilleure sensation des usages sanitaires de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ● Moins de rejets de détergents/lessives ou autres produits chimiques ● Moins de consommation d'énergie et de bouteilles plastiques

Fin 2023, la dureté de l'eau distribuée diminuera de 33°F à 22°F, un taux soigneusement choisi pour obtenir une teneur en calcaire équilibré et répondre à un triple objectif :

- Apporter à chaque foyer une amélioration sensible et perceptible dans l'usage quotidien de l'eau
- Maintenir les qualités minérales de l'eau distribuée, pour que l'eau de boisson reste une source de minéraux bénéfiques pour la santé
- Préserver le bon état des installations intérieures de tout risque de corrosion, en veillant soigneusement à l'équilibre minéral de l'eau

Le taux de dureté de l'eau permettra ainsi de satisfaire la demande des usagers domestiques mais également professionnels qui pourront optimiser leur usage de l'eau.

Le procédé d'adoucissement mis en œuvre se fera par précipitation du calcaire. Cette technique permet de solidifier le calcaire pour ensuite le séparer physiquement de l'eau.

L'avancement des travaux de construction

Les travaux de construction de l'unité d'adoucissement collectif de Moule ont démarré en mai 2022, pour une durée de 19 mois, avec pour objectif une mise en service fin 2023.

Ci-dessous un retour en image sur l'évolution des travaux de construction en 2022.





Novembre 2022
• Génie civil



Décembre 2022
• Génie civil

F L'eau industrielle, une ressource alternative

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Afin de préserver la ressource en eau potable, le service de l'eau industrielle a été créé en 1973, pour accompagner l'important développement industriel de la région dunkerquoise. Le service d'eau industrielle est un réseau dédié à l'alimentation des grandes industries de l'espace portuaire. Il utilise de l'eau brute, prélevée dans le bief du canal de Bourbourg, qui vient se substituer à l'eau potable pour les eaux de procédé industriel. En 2022, ce sont 13 industriels qui sont abonnés à ce service, pour un volume d'eau consommé de 20,4 millions de m³.



Alimentation du bief du canal de Bourbourg par l'Aa

Le bief de Bourbourg est délimité par l'écluse du Guindal (liaison avec l'Aa) et l'écluse de Bourbourg (liaison avec le canal de Bourbourg). Le bief est alimenté par l'Aa canalisée soit par l'écluse ou la vis du guindal, lorsque l'écluse est fermée. L'eau du bief est traitée uniquement par dégrillage et tamisage à l'usine de production d'Eau Industrielle. Cette eau est ensuite refoulée grâce à des pompes vers la zone industrielle et portuaire via deux branches, « la branche Est » desservant 8 industriels et « la branche Ouest » desservant 5 industriels.

La capacité de production maximum de l'usine de Bourbourg est de 3 500 m³/h. Trois cheminées d'équilibre assurent une fonction de maintien de la pression aux extrémités des branches Est et Ouest.

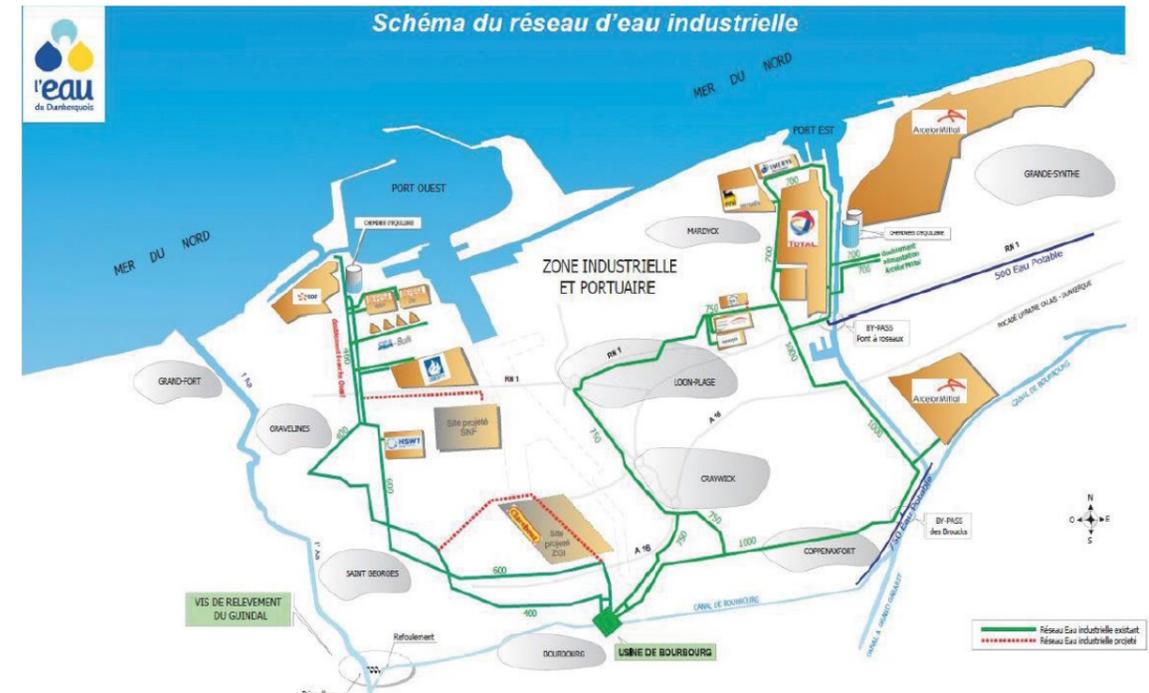


Schéma de distribution de l'Eau Industrielle

2. UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre d'une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau superficielle (prise d'eau de la Houle pour la réalimentation et prise d'eau dans le canal de Bourbourg pour l'eau industrielle). Cette démarche, qui s'est poursuivie sur l'année 2021, se décline selon trois axes : la réalisation d'études, la construction d'outils et le développement de projets.

• Axe 1 étude : l'actualisation des volumes prélevables dans « La Houle » et le canal de Bourbourg et la protection de la ressource en eau industrielle

Dans le cadre de la mise à jour des autorisations de prélèvements d'eau superficielle, le syndicat a lancé une étude de définition du niveau de prélèvements adaptés aux capacités des milieux naturels. L'étude s'est finalisée en 2021 et le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès des services instructeurs en mars 2022.

En parallèle, une démarche de protection de la prise d'eau a été initiée en 2022. En effet, avec l'implantation d'industries agro-alimentaires sur le territoire dunkerquois, le captage d'eau brute de Bourbourg nécessite l'instauration de périmètre de protection conformément aux prescriptions du code de la santé publique (Article L1321-2 et L1321-3), afin de pouvoir produire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Ainsi, un périmètre de protection immédiat et un périmètre de protection rapproché ont été définis par une hydrogéologue mandatée par l'ARS. Sur cette base, le SED a déposé un dossier de Déclaration d'Utilité Publique en juin 2022 auprès des services instructeurs, pour finaliser la mise en place de ces périmètres. Le dossier est toujours en cours d'instruction.

● **Axe 2 outils : les toiles de l'eau**

La ressource en eau n'est pas illimitée et une attention particulière est portée à la gestion intégrée des volumes d'eau disponibles, le secteur de l'industrie, fort consommateur, apparaît comme un champ d'investigation prioritaire pour répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

Sur la base de ces éléments, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié avec l'AGUR (Agence d'Urbanisme de la Région de Dunkerque) la réalisation de la toile de l'eau, en vue de disposer d'un outil lui permettant de visualiser le fonctionnement global de la ressource et les principaux flux d'eau sur le territoire du Dunkerquois et le bassin concerné ainsi que leurs interactions avec le milieu.

Au regard des enjeux immédiat, la toile de l'eau industrielle a été initiée dès 2019.

Cette toile a été co-construite en 2020 et 2021, avec l'ensemble des acteurs de l'eau, pour y représenter les principaux flux d'eau industrielle et d'eau potable (pour la part liée aux usagers industriels) consommés et rejetés sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

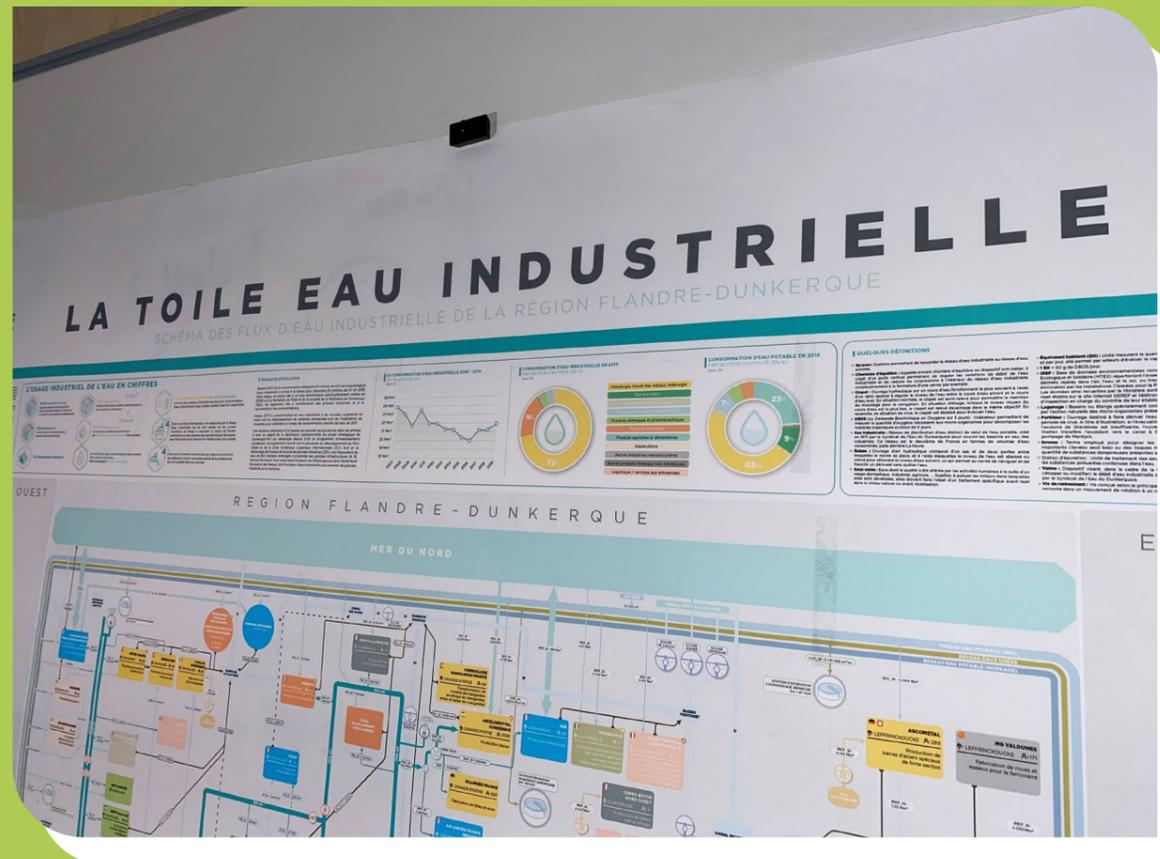


Figure 12 la toile de l'Eau Industrielle

L'outil Toile De L'eau est un outil 3.0, inédit et innovant, permettant de répondre aux enjeux de préservation de la ressource.

Pour optimiser la gestion raisonnée de la ressource, la toile de l'eau industrielle est un outil prospectif qui permet d'envisager les synergies possibles afin de développer l'économie circulaire liée à l'eau.

La toile de l'Eau Industrielle a initiée la construction de deux autres toiles en 2021 et 2022, la toile de l'Eau Potable et la toile de l'hydrosystème.

La toile de l'Eau Potable permettra de visualiser sur le territoire dunkerquois l'ensemble des consommations par types de consommateurs (usagers sensibles, gros consommateurs) et les différents secteurs hydrauliques. Les systèmes épuratoires y figurent également.

La toile de l'hydrosystème permettra de visualiser le fonctionnement de l'hydrosystème complexe de la région Flandre Dunkerque. On y retrouvera l'ensemble des apports (transferts depuis un territoire voisin), les interactions entre les milieux et les prélèvements réalisés (canaux, agriculteurs)

Ces toiles qui seront sous format papier seront aussi déployées au format numérique. La toile de l'eau industrielle, une fois convertie au format numérique, dévoilera d'autres fonctionnalités. Il sera possible de visualiser la qualité des différents flux d'eau et de réaliser des simulations d'implantation ou de disparition d'entreprise et de variation des échanges de flux.

● **Axe 3 projets : Développement de l'écologie industrielle**

Sur la base de l'outil toile de l'eau industrielle, le syndicat a souhaité initier et engager le territoire Dunkerquois, en partenariat avec la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) et le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque), vers l'économie circulaire de l'eau industrielle.

Dans ce cadre, en 2020, le SED a répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la promotion de l'usage des eaux non conventionnelles. Le projet présenté consiste à étudier plus précisément les opportunités qui pourraient être mises en œuvre sur la zone industrialo portuaire de Dunkerque. L'objectif de l'étude qui sera menée est d'identifier les synergies possibles entre les industriels utilisateurs d'eau, et de préciser quels sont les liens d'échanges qui pourraient être créés sur la thématique de l'eau dans la construction d'une économie circulaire de l'eau.

En effet, les rejets des uns peuvent potentiellement être une ressource pour d'autres, voire une ressource alternative qui pourrait être introduite au sein du système de distribution d'eau industrielle.

En 2021, le projet a été retenu et le SED a confié à un bureau d'études une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce bureau d'études est chargé de :

Ce bureau d'études est chargé de :

- Identifier, comprendre et maîtriser les usages de l'eau sur le territoire concerné ;
- Analyser les besoins exprimés par les industriels en matière d'eau ;
- Identifier les synergies possibles ;
- Approfondir les liens et les synergies existantes et identifier les synergies d'ores et déjà possibles et à venir entre les industriels ;
- Étudier les possibilités de mise en œuvre ou d'optimisation des synergies identifiées, vérifier leur faisabilité technique, économique, réglementaire préciser leur intérêt et définir les bénéfices apportés ;
- Identifier les besoins et possibilités de stockage et de tamponnement des volumes d'eau en identifiant les ressources potentielles d'alimentation de ces rétentions.

Dans un second temps, si le SED et ses partenaires décident de préciser certains scénarii identifiés, le prestataire pourra être chargé de poursuivre ses missions en réalisant les missions complémentaires permettant de préciser les projets et en s'inscrivant dans une démarche d'« ensemblier » entre les parties prenantes, pour optimiser l'aboutissement des projets.

● L'accès à la ressource en eau Fonds Eau du Dunkerquois (FED)

Afin de mutualiser les moyens affectés à la politique de coopération décentralisée et tirer un meilleur parti des financements existants à l'échelle du bassin, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont souhaité mettre en place un Fonds Eau commun. Le comité syndical du SED a approuvé la création de ce fonds fin 2021.

L'objectif du fonds vise notamment à :

- Mutualiser les ressources disponibles sur le territoire dans un fonds géré en commun ;
- Faciliter l'identification et l'examen des projets des acteurs locaux entrant dans les champs de la loi Oudin Santini du territoire ;
- Améliorer et faciliter le circuit de demande de subvention des acteurs locaux ;
- Renforcer les liens entre chacun des trois intervenants dans le domaine de l'eau et de la coopération internationale ;
- Impliquer davantage les citoyens et les jeunes notamment dans la mise en œuvre des accords de Paris relatif à la lutte contre le réchauffement climatique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD ;
- Renforcer les soutiens grâce aux savoir-faire locaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le territoire peut ainsi solliciter les partenaires des différents projets de coopérations internationales et les structures tels que l'Agence Française de Développement (FICOL), l'État (Appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), l'Union Européenne (EuropAid, Echo...) ou les structures membres du Programme Solidarité Eau (PSeau) pour compléter les besoins de financement en fonction des projets éligibles.

Le Fonds Eau permet également de financer des appels à projets, permettant aux associations locales du territoire dunkerquois de mener, des actions ou des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, avec leurs partenaires habituels.

Durant l'année 2022, les associations suivantes ont bénéficié du soutien du FED :

1. **Le Centre d'Éducation et de Formation Interculturel Rencontre (CEFIR)** située à Dunkerque, a sollicité le Fonds Eau afin de bénéficier d'une subvention pour le projet « **Mobilité EAU Dunkerque-Bizerte : Buvois jusqu'à l'an 3000** ». Ce projet a pour objectif de :

- Permettre une mobilité internationale à des jeunes à moindres opportunités de Dunkerque et de Bizerte (Tunisie),
- Créer un espace de discussion et d'échange interculturel,
- Alarmer les jeunes sur les enjeux et les risques liés à la mauvaise gestion et à la surconsommation de l'eau,
- Démultiplier la sensibilisation par les rallyes de sensibilisation dans la ville de Bizerte,
- Créer un environnement d'échange et de partage d'idées sur la question de l'environnement et de l'eau,
- Sensibilisation des jeunes à la question de la surconsommation d'eau et l'utilisation irresponsable des générations,
- Créer un objet artistique de sensibilisation (Graffiti / pièce de théâtre/ vidéos/etc...).

2. L'association **FRATERNITE TOUT HORIZON** située à Dunkerque, a sollicité le Fonds Eau afin de bénéficier d'une subvention, pour la mise en œuvre d'un forage d'eau potable et l'installation d'une pompe de relevage par système photovoltaïque, à FIANARANTSOA sur l'île de MADAGASCAR. Ce forage permettra d'alimenter en eau potable, l'école maternelle et primaire de Sainte Marie Eugénie ainsi que le foyer étudiant de l'université de FIANARANTSOA.

3. **L'Association pour un Meilleur Avenir des Enfants Défavorisés du Cameroun (AMAEDC)** située à Grande-Synthe, a sollicité le Fonds Eau, pour la réalisation d'un système d'alimentation en eau potable au profit du village de Akono Nlong2 en périphérie de la ville d'Akono au CAMEROUN. Les actions envisagées sont la mise en place d'une pompe de forage solaire, la construction d'un château d'eau et d'un système de distribution. Environ 500 personnes seront alimentées en eau.





3

Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau

Sommaire

A ● La production	50
1 Les installations de production	50
2 Les volumes prélevés	50
3 La réalimentation artificielle de la nappe	51
4 Les investissements du service	51
B ● La distribution de l'eau	52
1 Bilan hydraulique 2022	52
2 Équipements de stockage	52
3 Stations de pompage / relevage	54
4 Présentation du réseau	56
5 Rendement de réseau	57
6 L'innovation	58
7 Diagnostic des réseaux	59
8 Communication chantier	61
9 Intervention d'entretien	62
10 La Défense Extérieur Contre l'Incendie	62
C ● La gestion des usagers	63
1 Les actions de préservation des comptages	63
2 La télérelève des compteurs abonnés	65
3 Les équipements de télérelève	66

A

La production

1. LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

La production de l'eau destinée à la consommation humaine provient des 16 forages (13 fonctionnels et 3 de secours) implantés sur les communes de Moule, Houlle, Eperlecques et Bayenghem-lès-Eperlecques. L'eau, pompée dans la nappe de la craie et naturellement de bonne qualité, est de ce fait mise en distribution sans autre traitement qu'une simple désinfection préventive au chlore.

Les forages du champ-captant sont implantés :

- en nappe libre, tel le forage 15 : l'aquifère de la craie est surmonté d'un recouvrement perméable,
- en nappe captive, tel le forage 3 : l'aquifère de la craie est surmonté d'une épaisse couche d'argile quasi imperméable et l'eau se trouve sous pression sous les argiles. Elle est par ailleurs protégée des pollutions de surface au droit du forage,

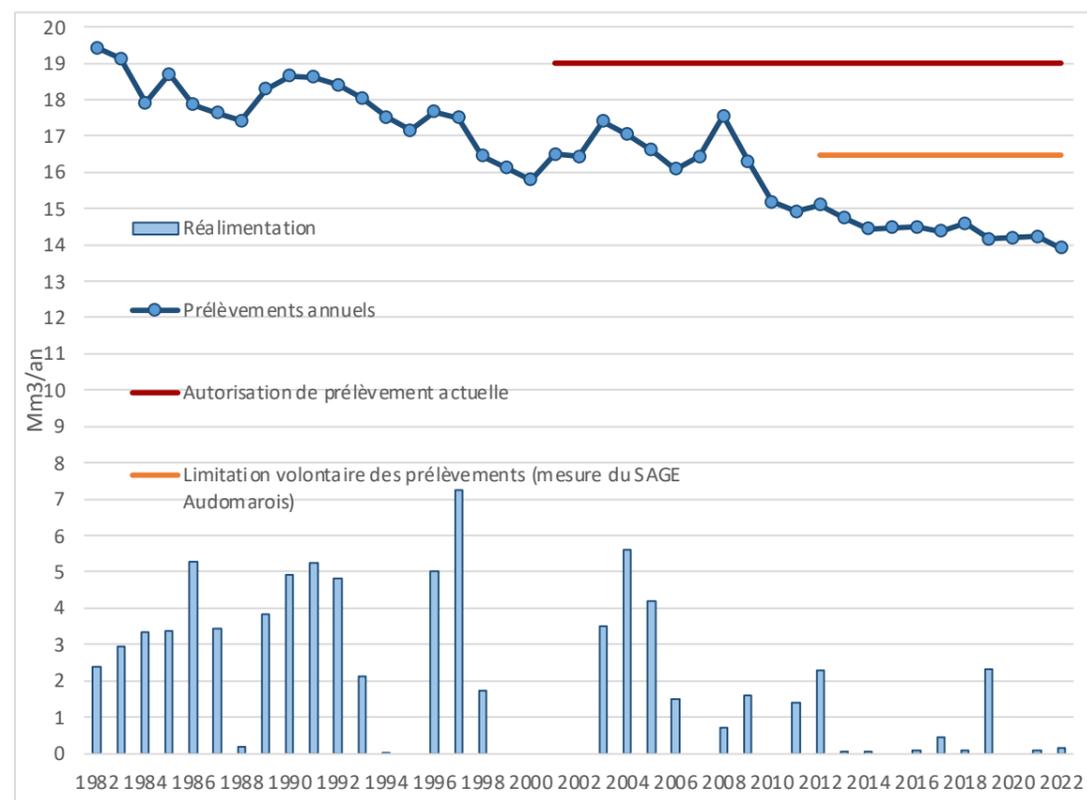
- en nappe semi captive, cas le plus fréquemment rencontré sur le champ-captant : les forages sont situés en limite de recouvrement argileux et l'eau peut s'écouler librement (cas de nappe basse) ou être en pression (cas de nappe haute).

Pratiquement tous les forages ont une profondeur de 100m.

Leurs productivités sont rarement rencontrées en région et font du champ-captant de Houlle-Moule un site exceptionnel.

2. LES VOLUMES PRÉLEVÉS

En 2022, le volume total prélevé en nappe est de 13,9 Mm³. La courbe d'évolution des prélèvements tend à se stabiliser depuis quelques années à hauteur de 14 Mm³/an comme le démontre la figure ci-après :



- En moyenne sur ces 10 dernières années [2012-2022], les prélèvements ont été de 14,5 Mm³/an.
- En moyenne sur ces 50 dernières années [1972-2022], les prélèvements ont été de 16,6 Mm³/an.

Après une augmentation importante dans les années 70, les volumes prélevés sont restés globalement supérieurs à 18 Mm³ de 1976 à 1993. Ils ont ensuite

fortement diminué. Depuis 4 ans, les prélèvements se stabilisent autour de 14 Mm³/an. Les efforts conjugués du service et des usagers (amélioration constante du rendement du réseau, gestion patrimoniale efficace, incitation aux économies d'eau) en sont les composantes.



3. LA RÉALIMENTATION ARTIFICIELLE DE LA NAPPE

Du fait des bas niveaux de nappe observés en fin d'année et afin d'optimiser les pompages dans les forages, l'usine de réalimentation a été remise en service mi-novembre, pour une durée de 3 semaines. Ces opérations ont abouti à la réalimentation d'un volume modéré (162 296 m³) dans la nappe.

L'importante réduction de l'usage de la réalimentation au cours des 20 dernières années (cf graphique page précédente) s'explique notamment par la diminution des volumes prélevés en nappe.

4. LES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Le maintien en bon état du patrimoine et la pérennité des équipements restent l'objectif majeur du SED. Les investissements sont ainsi ciblés sur le renouvellement et la sécurisation des équipements de production et de distribution assurant la desserte en eau.

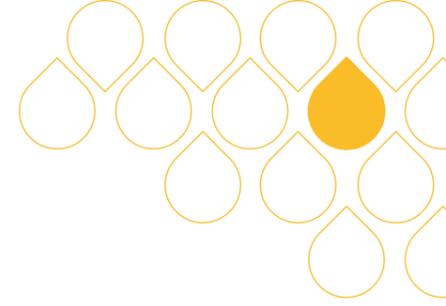


Les investissements réalisés conjointement par le SED et son délégataire permettent ainsi d'assurer la distribution qualitative et quantitative de l'eau potable à l'ensemble des usagers.

En 2022, l'accent a été mis sur le renouvellement d'organes hydrauliques et de vannes présentes sur les adductrices venant du champ captant. Des actions ont été menées sur les réseaux situés notamment à Eperlecques, Watten, Bourbourg et Loon-Plage pour un montant total de 142 k€ HT. Par ailleurs, des investissements importants ont été opérés sur les équipements de production de l'usine

de Moule comme le renouvellement des installations électriques HT/BT et l'automatisme des équipements de refoulement, ainsi que le remplacement des serveurs informatiques du process de production. Complétés par des actions sur les forages et les réservoirs, ce sont plus de 542 k€ HT qui ont été investis en 2022 sur le patrimoine de production.

L'année 2022 a vu également la réalisation des études et le lancement du marché de réhabilitation du château d'eau de Quercamps. Les travaux sur cet ouvrage ont ainsi pu être programmés en 2023.

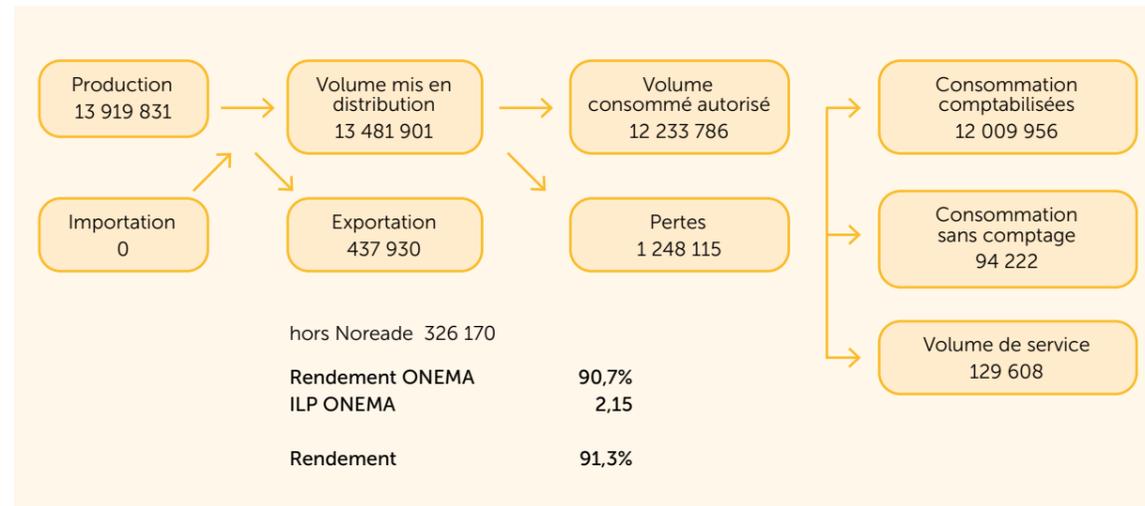


B

La distribution de l'eau

1. BILAN HYDRAULIQUE 2022

- Production du champ captant : 13 919 831 m³
- Volume mis en distribution : 13 481 901 m³
- Exportation vers la CAPSO et l'Audomarois : 437 930 m³
- Bilan des ventes à Noréade : 326 170 m³
- Volumes consommés : 12 139 564 m³
- Longueur de réseau : 1 590 km
- Indice linéaire de pertes d'eau : 2.31 m³ / km / jour
- Rendement du réseau de distribution d'eau : 91 %

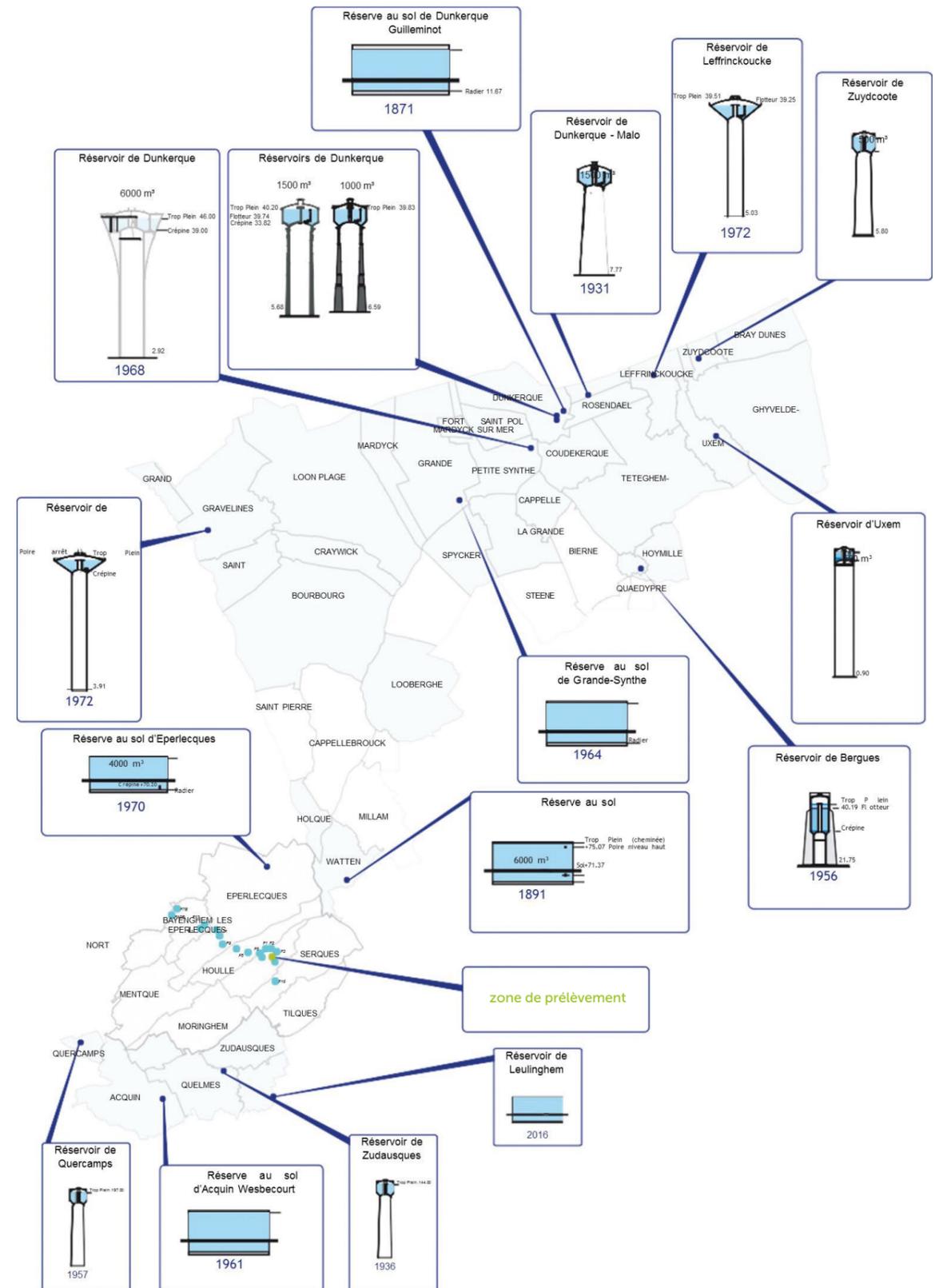


2. ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE

17 réservoirs d'équilibre assurent le stockage de l'eau sur le circuit de distribution. La capacité totale de stockage est de 31 723 m³, ce qui correspond environ aux 3/4 de la consommation journalière moyenne. Leur rôle principal consiste à amortir les écarts entre les consommations instantanées et le potentiel de production et de transport. Un pompage principal de nuit, en jouant sur les volumes de stockage disponibles, permet de bénéficier de tarifs électriques plus favorables.

Outils de sécurité, les réserves de Grande-Synthe et Guilleminot à Dunkerque peuvent être mobilisées par pompage en cas de nécessité.

Les réservoirs sont nettoyés et désinfectés annuellement par le délégataire, selon la réglementation. À ces occasions, l'état intérieur des cuves est vérifié et certaines opérations de maintenance réalisées. L'ensemble est planifié de façon à ne pas perturber le service aux usagers.



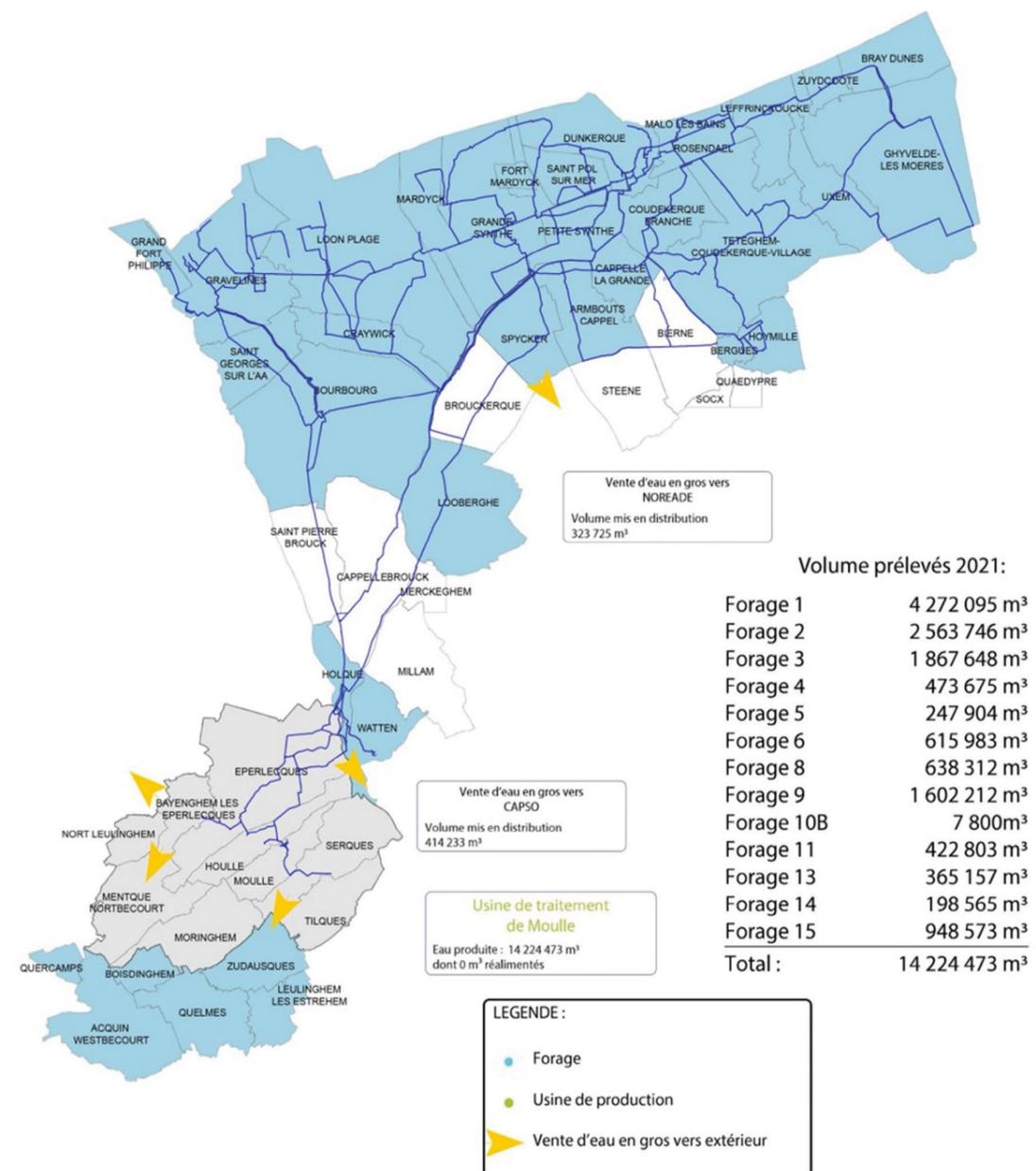
Le tableau suivant est l'inventaire des réservoirs et châteaux d'eau :

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m³)
Acquin-Westbécourt	Réservoir d'Acquin	1961	100
Bergues	Réservoir de Bergues	1956	300
Dunkerque	Réservoir de Guillemintot	1871	2 145
Dunkerque	Réservoir de Malo Les Bains	1931	1 500
Dunkerque	Réservoir du Banc Vert	1968	6 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1000	1903	1 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1500	1913	1 500
Éperlecques	Réservoir d'Éperlecques	1970	4 000
Éperlecques	Cheminée d'équilibre d'Éperlecques	1970	•
Grande-Synthe	Réserve au sol	1964	3 500
Gravelines	Réservoir de Gravelines	1972	1 500
Leffrinckoucke	Réservoir de Leffrinckoucke	1972	2 000
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	600
Quelmes	Réserve Surpresseur de Quelmes	2007	8
Quercamps	Réservoir de Quercamps	1957	250
Uxem	Réservoir d'Uxem	1966	500
Watten	Réservoir de Watten	1891	6 000
Zudausques	Réservoir de Zudausques	1936	320
Zuydcoote	Réservoir de Zuydcoote	1955	500

3. LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

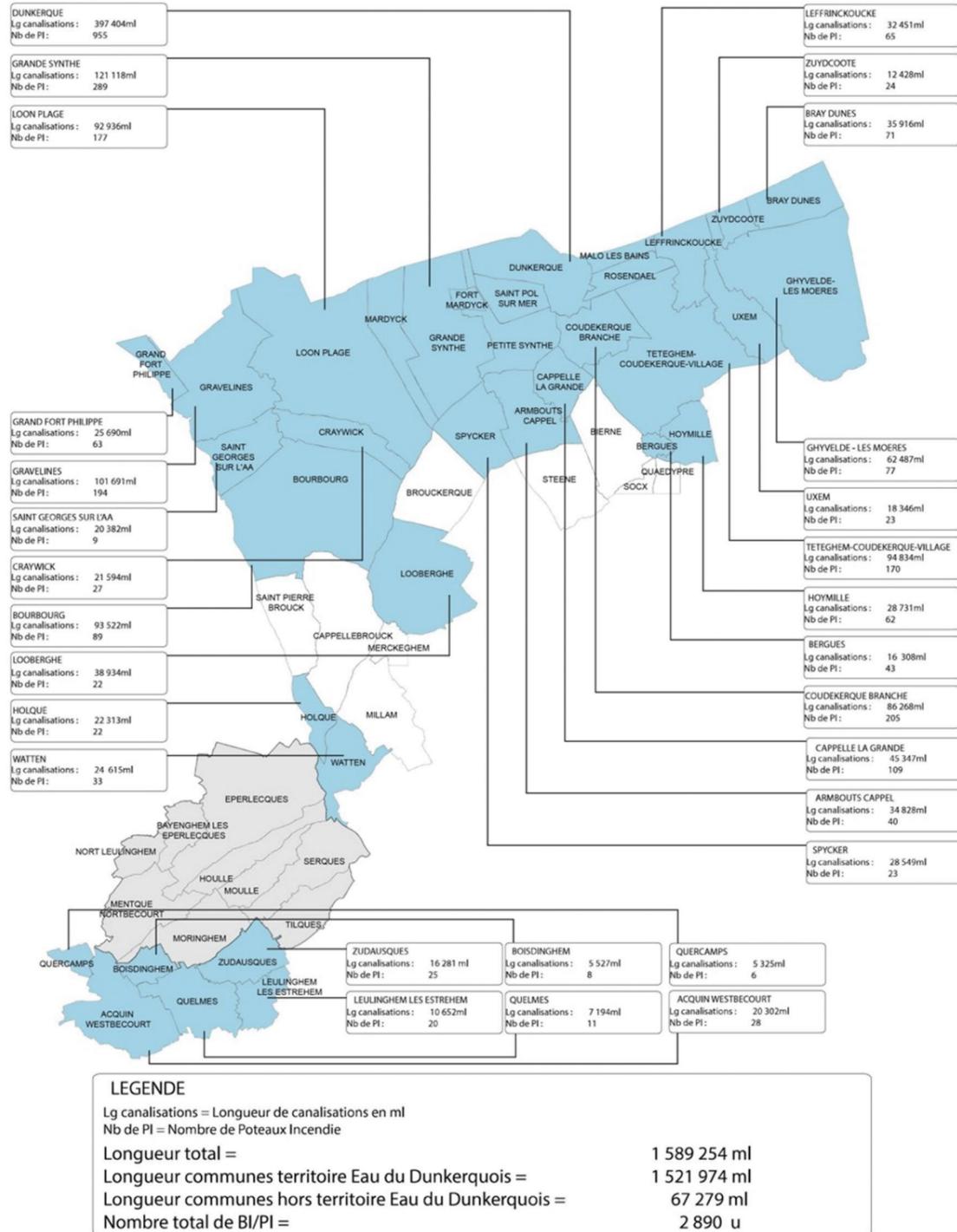
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m³/h)
Dunkerque	Réservoir de Guillemintot	1871	400
Éperlecques	Surpresseur d'Éperlecques	2006	2
Watten	Surpresseur de Watten	2006	2
Dunkerque	Surpresseur de Guillemintot	1964	290
Grande-Synthe	Relais de Grande-Synthe	1964	1 500
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	120
Quelmes	Bâche de Quelmes	2007	17
Nort-Leulinghem	Surpresseur de Nort-Leulinghem	1972	20
Mouille	Surpresseur du forage n°15	1971	40
Mouille	Usine de Mouille	1921	1 500



Plan de pompage

4. PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Le Syndicat assure la desserte de tous ses usagers par un réseau complexe et maillé de 1 590 km de canalisations, non compris les branchements pour la desserte directe des abonnés, avec des diamètres compris entre 40 mm et 900 mm, les plus anciennes pouvant dater de 1920.



5. RENDEMENT DE RÉSEAU

Le rendement de réseau est le premier indicateur de la « santé » du réseau de distribution. Un rendement élevé démontre un bon état des réseaux avec peu de pertes d'eau constatées sur le territoire de desserte.

Pour cette année 2022, le rendement de réseau du SED s'élève à plus de 91 %. Un excellent rendement qui traduit les résultats de la politique volontariste menée depuis plusieurs années par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois en matière de gestion patrimoniale et la volonté du Syndicat de préserver la ressource en eau prélevée sur le territoire voisin des monts de l'Audomarois.

Les actions de renouvellement engagées sur les réseaux d'eau potable permettent de maintenir ce niveau de rendement. Ainsi, le syndicat se classe parmi les services les plus performants au niveau national. Chaque année, ce sont près de 4 millions d'euros qui sont investis pour entretenir et améliorer le réseau d'eau potable.

L'indice linéaire de perte (ILP), autre indicateur permettant d'apprécier « la santé » du réseau, atteint pour 2022 un niveau très satisfaisant de 2,15 m³/km/jour. Ces résultats confortent le SED dans sa programmation annuelle de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre d'une gestion patrimoniale efficace.

Le taux de renouvellement annuel des canalisations atteint une nouvelle fois cette année l'objectif fixé à 1%. Cela intègre les actions mise en œuvre par le délégataire et celles portées par le Syndicat en fléchant une enveloppe confortée pour les travaux sur les réseaux structurants. Il s'agit de ces canalisations de gros diamètre qui permettent d'acheminer les volumes d'eau important depuis le site de prélèvement de Moulle jusqu'au territoire Dunkerquois. Une attention particulière est engagée sur la pérennité de ces tronçons. Pour cela une expertise régulière menée sur site permet de hiérarchiser les tronçons pour lesquels les travaux de renouvellement s'imposent et ainsi définir le programme de travaux.

Les engagements contractuels fixés dans le contrat sont établis en moyenne glissante sur 3 années :

- Rendement supérieur à 90 % LP
- Perte inférieure à 2,5 m³/km/jour

Les niveaux de 2022 sont conformes aux objectifs contractuels du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. L'enjeu dans les années à venir est de maintenir ce rendement de réseau au-delà des 90 %. L'objectif ambitieux de maintenir ce très bon niveau de rendement passe par une gestion patrimoniale optimisée pour préserver un patrimoine dans un bon état de fonctionnement et garantir le meilleur service rendu aux usagers.

Pour y contribuer, le SED a confié au délégataire, un objectif annuel de renouvellement de canalisations équivalent à 8 kilomètres. Ces 8 kilomètres de réseaux renouvelés, combinés aux travaux de renouvellement effectués sous maîtrise d'ouvrage propre du Syndicat permettent d'éliminer progressivement les réseaux sensibles vieillissant et/ou présentant un risque de casse important.

Pour l'année 2022, 6 475 mètres de canalisations ont été renouvelés par le délégataire. De son côté le SED a procédé au renouvellement de 5 202 mètres de réseaux de distribution et 4 840 mètres de réseau structurant, soit au total 10 042 mètres.

Parmi la vingtaine de chantiers réalisés dans l'année par le SED, une opération majeure a été menée à Cappelle-la-Grande, route de Bourbourg. Celle-ci a consisté au renouvellement de plus de 1000 mètres de réseaux de distribution et à la réhabilitation de plus de 2000 mètres de conduite structurante. Ce fut un chantier complexe concernant des réseaux d'eau stratégiques, avec des contraintes fortes notamment vis-à-vis de la circulation.

Cette opération s'est inscrite dans une programmation pluriannuelle permettant de sécuriser la desserte en eau potable du secteur de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche et Dunkerque-sud.

En 2022, le service de l'Eau a ainsi procédé au remplacement de plus de 16,5 km de réseaux d'eau potable.

Les renouvellements de réseaux concernent essentiellement des réseaux fuyards, fortement dégradé ou jugés « à risque ». Le SED intègre un certain nombre de critères permettant de prioriser les tronçons à renouveler. Ces derniers sont pris en compte lors de l'élaboration et la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement, validé par les élus en Comité Syndical. Les choix de renouvellement sont également issus des concertations menées avec les partenaires gestionnaires de voirie (CUD, CCHF, conseil départemental) permettant de définir les tronçons dont le renouvellement est rendu nécessaire dans le cadre de leurs travaux de réfection. En 2022, une quinzaine de projets de voirie d'ampleur (réfection totale de la chaussée, réaménagement de voiries...) a été ainsi accompagnée par le service de l'eau, pour remplacer les réseaux qui devaient l'être. Le SED s'inscrit donc dans une démarche vertueuse, qui va dans le sens du désir du citoyen de ne pas voir la réouverture d'une voirie neuve.

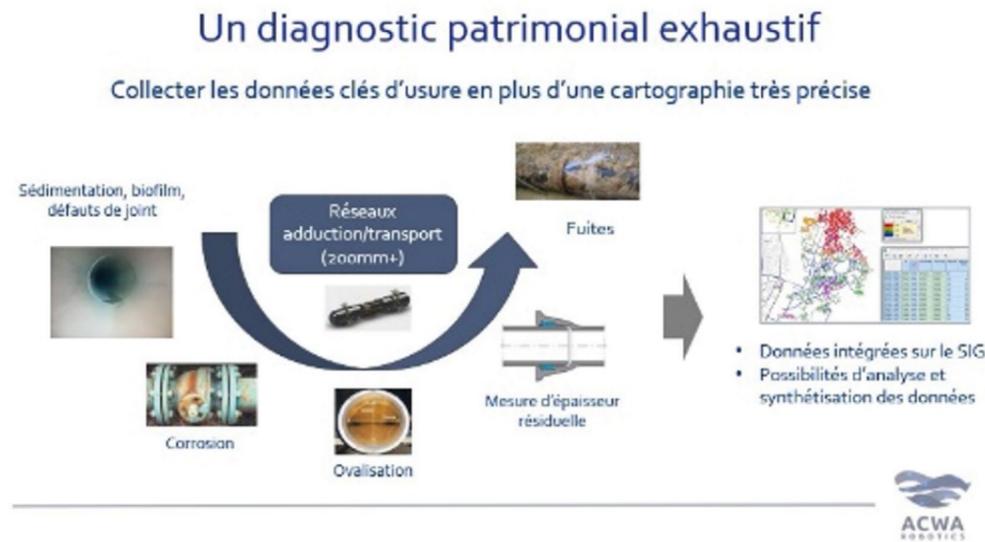
6. L'INNOVATION

L'innovation est dans l'ADN du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. La volonté et le choix permanent d'innover et de rechercher les meilleurs procédés et les nouvelles techniques est un objectif fort du SED.

La dynamique d'innovation s'est traduite en 2022 par les échanges et les premières études menées avec la société ACWA Robotics, conceptrice du **premier robot autonome intelligent permettant l'expertise des conduites d'eau sans interruption de la distribution.**

La technique innovante de ce robot et ses capacités très prometteuses, récemment primées à l'international, confortent le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois dans sa démarche.

L'expérimentation dans les réseaux du SED a été actée fin 2022 et se concrétisera sur sites à l'automne 2023. Il s'agira alors d'une **première mondiale !**



Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois possède un des rendements de réseau les plus performants de France. Cette performance reflète une gestion patrimoniale ambitieuse qui se traduit depuis des années par des actions efficaces de renouvellement et de préservation du patrimoine réseaux tout en optimisant les investissements.

La programmation et la réalisation de ces actions patrimoniales sont issues des conclusions apportées par les expertises menées en continu grâce aux outils intelligents déployés par la collectivité.

La stratégie suivie repose sur les grands axes de la performance réseau. Elle est basée sur l'utilisation d'outils intelligents permettant de tirer profit des avancées technologiques et numériques. Les réseaux de l'eau du Dunkerquois sont instrumentés et « surveillés » grâce à trois outils de pilotage, d'optimisation et de suivi :

- Un outil de recherche de fuites et de pertes d'eau permettant d'identifier des « anomalies hydrauliques »
- Un outil d'optimisation des plans de renouvellement basé sur l'état réel du réseau
- Un outil de gestion optimisée des niveaux de pression dans les réseaux visant à réduire le risque de casse



Les outils ainsi déployés et la gestion patrimoniale menée par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, répondent aux enjeux environnementaux et s'inscrivent dans une véritable démarche de protection de la ressource en eau, préoccupation majeure des services publics d'eau.

La nécessité d'optimiser ces investissements tout en assurant une gestion optimisée de ces réseaux devient de plus en plus prégnante.

Pour présenter et détailler sa stratégie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a rédigé une note technique qui a été retenue et publiée dans la revue technique TSM en février 2023. L'article intitulé « Les outils intelligents au service de la performance environnementale des réseaux sur le Dunkerquois » détaille la démarche, les outils utilisés et les bénéfices apportés dans la gestion technique du service.

7. DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX

Afin d'exploiter au mieux, et de prévoir plus sereinement les investissements, le SED met en œuvre une gestion patrimoniale ambitieuse et cohérente. Cette gestion se décline en plusieurs axes qui sont complémentaires.

Anticipant la réglementation « anti-endommagement des réseaux » qui oblige les exploitants de réseaux à posséder une cartographie de tous leurs réseaux en classe A (précision du positionnement avec maximum 50 cm d'incertitude), à échéance 2026 pour les réseaux en zone urbaine (la majorité des réseaux du SED), le SED a entrepris, depuis plusieurs années, le repérage et le référencement en classe A de tous ses réseaux structurants (Ø>400mm), qui sont les plus sensibles à un endommagement par une entreprise tierce.

Fin 2022, ce sont plus de 76 % de ces réseaux et des affleurants qui ont été référencés en classe A. Cet effort sera poursuivi en 2023.

Le SED utilise également plusieurs techniques afin de diagnostiquer l'état de son patrimoine :

Sur ce volet, l'année 2022 a vu la réalisation des études préalables aux expertises qui seront menées en 2023 sur les réseaux structurants du SED. Outre la solution innovante proposée par Acwa Robotics, le SED, accompagné de son délégataire, ont étudié l'utilisation des expertises combinées « SCANNER » et « ePulse » pour le diagnostic des réseaux de distribution. Ces deux expertises, décrites ci-après, permettent un diagnostic plus précis et plus fiable lorsqu'elles sont combinées et utilisées de façon complémentaire sur un même tronçon de conduite.

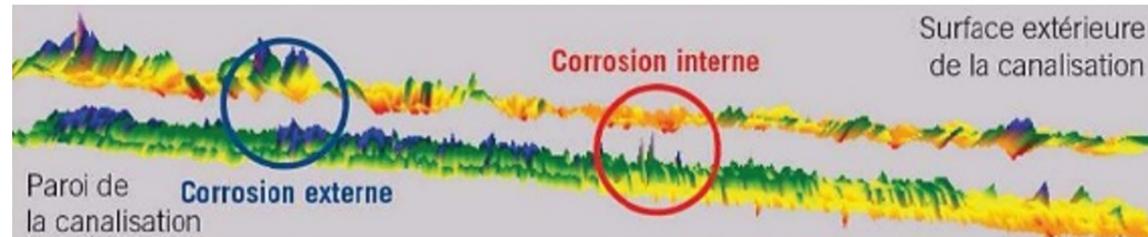
Les études menées, qui seront suivies d'expertise in-situ, concernent la conduite diamètre 500mm située à Dunkerque-Rosendaël desservant le secteur de Leffrinckoucke, ainsi que la conduite diamètre 400mm alimentant Zuydcoote.



Expertise SCANNER

La méthode « Scanner » permet de qualifier l'état structurel des conduites métalliques. Il s'agit d'une technique réalisée in situ, non destructive et sans arrêt d'eau. Cette technologie utilise la méthode des courants de Foucault, qui consiste à créer un flux magnétique dans la canalisation par l'intermédiaire d'un courant électrique. L'évolution de ce flux

magnétique est ensuite analysée sachant qu'une fissure ou un point de graphite crée une « réponse » différente détectée par l'appareil. La définition de l'état structurel s'appuie sur des mesures précises de la corrosion interne et externe des conduites. L'épaisseur résiduelle des parois permet de définir un niveau de dégradation et une projection de durée de vie.

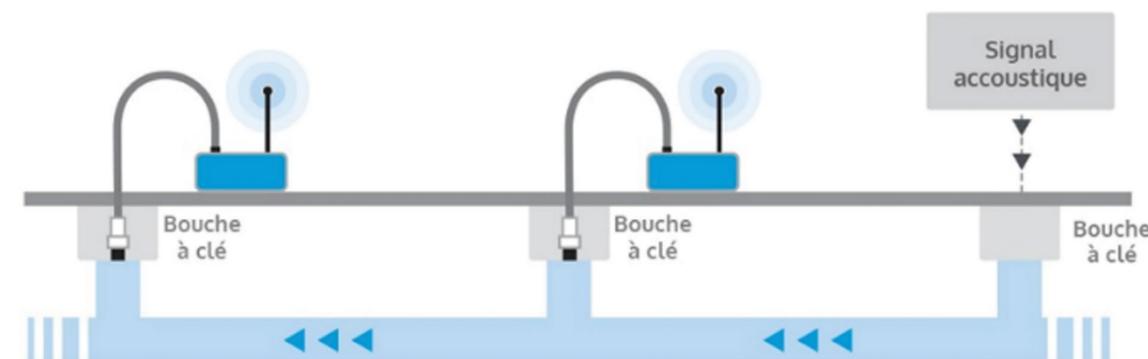


Expertise ePulse

Il s'agit d'une technique acoustique. Des capteurs sont installés à différents points de contact de la canalisation. Une onde sonore est ensuite générée et induite dans la conduite. Les capteurs acoustiques enregistrent le temps nécessaire à l'onde sonore pour se déplacer entre deux stations de détection. La vitesse à laquelle l'onde sonore se déplace est dictée par l'état de la paroi du tuyau. Lorsque l'onde sonore se déplace, elle pousse les molécules d'eau vers l'extérieur sur la paroi du tuyau. Cela génère un fléchissement microscopique sur la paroi du tuyau -

plus ce fléchissement est grand, plus le tuyau est faible. Grâce à cette méthode, ePulse® mesure la résistance réelle de la paroi de la conduite, ce qui constitue une mesure idéale de l'état réel des conduites.

La mesure qui sert de base à cette méthodologie repose sur des enregistrements acoustiques obtenus grâce à l'utilisation de corrélateurs haute résolution. La distance étant également un élément clé de la fiabilité des mesures, des odomètres ainsi que des GPS sont utilisés pour positionner et mesurer.



Perte d'épaisseur	Description	Code couleur	Description	
			Canalisation en béton	Canalisation en métal
Moins de 10%	Bon état	Vert	Niveaux mineurs de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux mineurs de corrosion uniforme ou certaines zones localisées avec corrosion
10% to 30%	Etat moyen	Jaune	Niveaux intermédiaires de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux intermédiaires de corrosion superficielle ou interne uniforme et / ou zones localisées de corrosion
Plus de 30%	Mauvais état	Rouge	Niveaux considérables de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Corrosion uniforme significative et / ou de nombreuses zones localisées de corrosion.

8. COMMUNICATION CHANTIER

Dans un souci de sécurité, donc, et pour une meilleure lisibilité des chantiers menés, le SED a développé sa communication chantier.

Ainsi, les informations liées au Covid ont continué à être visibles sur tous les chantiers. Un panneau d'information reprenant les éléments principaux (rue, dates du chantier, entreprise qui réalise les travaux, arrêté de travaux) est présent sur chaque chantier, à l'entrée comme à la sortie. Une communication plus spécifique est mise en place si la configuration invite à le faire (grands axes, chantier plus impactant, zone de commerces).

Une plaquette informative est fournie à chaque riverain, quelques jours avant le début du chantier, permettant à tout un chacun de prendre les informations essentielles sur l'impact réel du chantier sur leur vie courante, et également à ceux-ci de prendre contact avec le service pour toute question plus spécifique. Cette communication permet au SED de mener ses chantiers de façon sereine, et en respect mutuel avec les riverains.



9. ● INTERVENTIONS D'ENTRETIEN

Le patrimoine du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est particulièrement dense et complexe. Il fait l'objet de la part du SED et de son délégataire d'une attention particulière pour garantir à tout moment une desserte en eau qualitative et quantitative à l'ensemble des usagers.

Pour la partie réseau de distribution, en 2022 ce sont 22 257 interventions de tous types (entretien, maintenance, diagnostic, travaux neufs) qui ont été réalisées par le délégataire sur le réseau, sur les équipements, les branchements et les compteurs. Parmi ces interventions, près de 231 ont concerné des réparations de fuite et de casses sur les canalisations, les branchements et les accessoires de réseaux. À chaque fois, consigne est donnée au délégataire d'organiser ces réparations de façon sécuritaire, et de veiller à impacter le moins possible la distribution de l'eau.

Concernant la recherche de fuites en 2022, ce sont près de 300 km de canalisations qui ont été inspectés par la technique de détection acoustique. Ces interventions ont permis de détecter et de localiser 49 fuites sur canalisations, branchements et hydrants.

En 2022, grâce à ce travail concerté, il n'y a eu aucune interruption des services de plus de 2 heures !

Afin de garantir la continuité du service, les équipes du délégataire sont susceptibles d'intervenir toute l'année 24h/24 sur le réseau de distribution et les équipements de production. En 2022, ce sont ainsi 235 interventions d'astreinte qui ont dû être menées sur le réseau (en baisse de 12,3% par rapport à 2021) et 44 interventions sur les équipements de production (en baisse de 38,9%).

Toutes les interventions sont intégrées dans un logiciel de GMAO (Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur), permettant la programmation, le suivi, et la traçabilité de chaque intervention. Cette GMAO est partagée avec le SED, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers de l'eau.



10. ● LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Depuis juin 2018, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure la compétence DECI au bénéfice de 5 communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre : Bergues, Holque, Hoyville, Looberghe, Uxem. À partir du 1^{er} avril 2023, le Syndicat assurera également la compétence pour la commune de Watten.

Cette compétence a été élargie par l'intégration des communes de la CCPL : Boisdinghem, Leulinghem, Zudausques, Quercamps, Quelmes et Acquin-Westbécourt en 2020.

Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement. Il réalise ou fait réaliser les opérations matérielles de contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la mise en œuvre du service public « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Lors de la programmation des travaux sur réseaux, en étroite collaboration avec les communes membres, le Syndicat tient compte des besoins exprimés en matière d'amélioration ou d'extension de la couverture incendie en procédant éventuellement au renforcement de certaines canalisations et/ou à leur maillage lorsque l'intérêt est manifeste.

En 2022, le SED a réalisé les contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI) des communes de Bergues, Looberghe et Uxem. Au total, 80 hydrants ont ainsi été contrôlés afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. L'état général, l'étanchéité du dispositif et les performances hydrauliques sont contrôlées.



Ces contrôles sont réalisés conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Par ailleurs, le SED a également réalisé des opérations de maintenance curative en procédant au renouvellement d'un poteau et d'une bouche incendie sur la commune de Looberghe. Le montant cumulé de ces deux opérations s'élève à 2 800 € HT

● C ● La gestion des usagers

1. ● LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DES COMPTAGES

Le compteur est l'interface financière entre l'utilisateur et le service public : il doit être fiable.

Le compteur doit être doublement adapté à la demande de l'abonné :

- suffisant pour être adapté à ses débits usuels et à ses pointes de demande
- suffisamment récent pour être en bon état métrologique, et ne pas sous-évaluer les consommations.

L'avenant n°4 au Contrat de Délégation de Service Public a redéfini en son article 6.2.1 les exigences de durée d'utilisation et de renouvellement des compteurs :

- diamètre 50 mm et plus : ≤ 7 ans
- diamètre 20 à 40 mm : ≤ 12 ans
- diamètre 15 mm (le standard des abonnés domestiques et autres petits consommateurs) : ≤ 20 ans, et moyenne d'âge ≤ 12 ans à l'échéance du Contrat (31 octobre 2017), sauf exceptions mentionnées au contrat.

Le Syndicat compte à fin 2022 un total de 99 203 abonnements. Ce chiffre est composé de 91 538 abonnés particuliers, 897 abonnements de collectivités et 6 768 professionnels, soit une légère hausse du nombre d'abonnements de 0,7%. Le nombre de clients gros consommateurs est de 211 abonnés, dont 112 clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an et 99 clients de plus de 6 000 m³/an.

Comme les années précédentes, un effort important a été fait sur le renouvellement des compteurs de diamètre nominal (DN) 15 mm. Ce sont ainsi 7 410 compteurs DN 15 qui ont été renouvelés en 2022.

Le tableau suivant précise le nombre d'abonnements par commune :

Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Acquin-Westbécourt	-	372	382	387	1,3%
Armbouts-Cappel	972	969	964	989	2,6%
Bergues	1822	1849	1850	1 866	0,9%
Boisdillinghem	-	109	113	115	1,8%
Bourbourg	3037	3116	3150	3 174	0,8%
Bray-Dunes	3348	3368	3387	3 411	0,7%
Cappelle-la-Grande	3345	3364	3399	3 445	1,4%
Coudekerque-Branche	9428	9551	9568	9 658	0,9%
Craywick	288	287	289	295	2,1%
Dunkerque	45138	43938	42431	42 559	0,3%
Ghyvelde-Les-Moères	1733	1783	1809	1851	2,3%
Grande-Synthe	8605	8462	8432	8 469	0,4%
Grand-Fort-Philippe	2454	2435	2430	2 488	2,4%
Gravelines	4965	5166	5243	5 299	1,1%
Holque	373	378	383	385	0,5%
Hoymille	1299	1333	1341	1 371	2,2%
Leffrinckoucke	2052	2003	2011	2 018	0,3%
Leulinghem	-	133	146	151	3,4%
Looberghe	531	544	542	555	2,4%
Loon-Plage	2643	2693	2700	2 716	0,6%
Quelmes	-	231	234	246	5,1%
Quercamps	-	116	121	121	0,0%
Saint-Geroges-sur-l'Aa	117	116	114	115	0,9%
Spycker	707	714	713	716	0,4%
Téteghem / Coudekerque-Village	3828	3856	3805	3 769	-0,9%
Uxem	558	598	608	642	5,6%
Watten	1207	1209	1210	1 213	0,2%
Zudausques	-	445	462	469	1,5%
Zuydcoote	716	703	707	710	0,4%
TOTAL	99166	99841	98544	99203	0,7%

2. LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS ABONNÉS

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité équiper le service d'eau potable d'un système de télérelève des compteurs des usagers professionnels et bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMUc). En effet, il y a deux ans, le Syndicat avait fait le choix d'étendre aux foyers fragiles la pose de compteurs communicants afin de doter ces foyers d'un outil leur permettant de suivre leur consommation en temps réel.

À fin 2022, ce sont 31 104 compteurs connectés qui sont en fonction sur le territoire :

- Usagers non domestiques : 4 819 compteurs télérelevés,
- Usagers domestiques bénéficiant de la CMUc (devenue CSS) : 7 156 compteurs télérelevés.

Pour permettre aux compteurs connectés de communiquer, l'année 2022 a vu également l'installation de 77 récepteurs radio positionnés sur différents points haut du territoire.

Lors du comité syndical du 14 octobre 2021, les élus ont souhaité étendre le bénéfice apporté par les équipements de télérelève et apporter à la totalité des usagers cet outil novateur, poursuivant ainsi l'inscription du territoire dans le développement de la ville intelligente. La ville intelligente utilise les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts.

Ainsi, le déploiement des compteurs connectés à l'ensemble du territoire a été décidé en vue d'atteindre un taux de couverture de 100% d'ici la fin de l'année 2023.

Les modalités du déploiement des compteurs communicants auprès de l'ensemble des foyers sont définies dans le cadre d'un nouvel avenant au contrat de délégation de service public. Une technologie novatrice qui va apporter de nombreux services nouveaux aux habitants de 29 communes du Syndicat :

- Plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique.
- Fin également des estimations : seul ce qui est consommé est facturé.
- Mais cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des services gratuits supplémentaires. L'alerte surconsommation va permettre à chacun de définir

un seuil de consommation qu'il considérera adapté à son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur recevra un sms, un mail, un courrier... selon son choix afin d'être alerté et ainsi gérer au mieux sa consommation. Fin également des mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement l'utilisateur qui peut ainsi y remédier et éviter de subir une dérive de sa facturation.

Pour déployer ce nouveau service, il est nécessaire d'équiper chaque compteur d'eau, d'un émetteur (en cas de compteur trop ancien un ensemble émetteur/nouveau compteur est posé). Aucun danger pour la santé, cette technologie utilise des ondes radio de fréquence très faible et ne transmet que quatre informations par jour dans un délai d'une fraction de seconde.



Le déploiement complet s'achèvera d'ici fin 2023. À terme, ce sont plus de 70 000 compteurs qui seront équipés. Après chaque installation, dans un délai d'un mois maxi, l'utilisateur a accès aux nouveaux services offerts par la télérelève, lui permettant notamment de consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.

Ce dispositif, pleinement intégré dans la démarche « éco-gagnant » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, permet à chacun de disposer des informations indispensables à la gestion de ses consommations d'eau. Un outil de suivi qui encourage les comportements écoresponsables et ainsi contribue à la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

3. LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉRELÈVE

Concernant les compteurs déjà installés, le taux moyen de remontée des données, sur 30 jours, atteint 95 %, ce qui permet à une grande majorité des usagers équipés de bénéficier au mieux des services associés à savoir les alarmes fuites et les informations de surconsommation.

En 2022, plus de 36 000 contacts (courriers, mails, sms) vers les usagers ont été réalisés suite aux informations remontées par la télérelève. Ce sont essentiellement des informations pour consommation anormale ou surconsommation, ce qui représente plus de 29 000 contacts, et près de 7000 alertes pour fuite (ou anomalies de débit).

VOTRE COMPTEUR D'EAU DEVIENT CONNECTÉ !

Parce que la maîtrise de votre budget eau est essentielle, l'Eau du Dunkerquois équipe votre compteur d'une nouvelle technologie pour vous permettre de mieux suivre votre consommation et être alerté en cas de dépassement.

Dès demain, plus de services à votre disposition

- Être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite pour plus de sécurité.
- Ne plus être dérangé par la relève de votre compteur pour plus de tranquillité.
- Être facturé en fonction de vos consommations réelles et non estimées, pour plus de transparence.
- Suivre votre consommation d'eau, en direct sur internet pour faire des économies.

Tout savoir sur l'installation

- Vous serez individuellement averti par courrier de la date d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, un rendez-vous sera fixé afin que vous puissiez nous donner accès à votre installation.
- Une fois équipé, votre compteur transmet désormais votre consommation d'eau en temps réel. Ces données sont récupérées sur notre serveur informatique sécurisé.
- Rendez-vous sur www.toutsurmoneau.fr pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !

J'en profite comment ?

- Je crée mon compte en ligne
Je renseigne mon numéro de référence client et mon identifiant que je trouve en haut à droite de ma facture. Je crée mon mot de passe.
- Je crée mes alertes personnalisées
Je clique sur "tableau de bord" puis je clique sur "alerte fuite" et "alerte surconsommation" et je choisis la manière dont je veux être alerté (email ou sms)

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE DES ÉCONOMIES !

UNE QUESTION ? UN RENSEIGNEMENT ?
Votre service de l'eau est à votre écoute du lundi au vendredi de 08h à 19h, et le samedi de 08h à 13h au **0 977 420 420*** *appel non surtaxé







4 La tarification du service de l'eau potable

Sommaire

A ● La tarification éco-solaire du service de l'eau potable	70
1 Les ambitions du dispositif tarifaire.....	70
2 Présentation du dispositif	71
3 L'observatoire éco-solaire et les outils de suivi de la tarification éco solidaire	72
4 L'accompagnement des abonnés	72
B ● Les tarifs pratiqués de l'eau potable	72
1 Un prix de l'eau potable maîtrisé	72
2 Décomposition de la facture 85 m ³ par an	73

A La tarification éco-solaire du service de l'eau potable

1. LES AMBITIONS DU DISPOSITIF TARIFAIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2012, le Syndicat a mis en place la tarification éco-solaire du service de l'eau potable. Cette tarification poursuit une double vocation et s'inscrit dans un cahier des charges précis.

La première vocation de la tarification mise en place est d'ordre écologique. En cela, elle concerne l'ensemble des abonnés du service public de l'eau. En effet, l'enjeu premier de la tarification éco-solaire est d'inciter les usagers à mieux consommer l'eau potable et à avoir une consommation raisonnable de l'eau.

La deuxième vocation de la tarification éco-solaire de l'eau est d'appliquer le principe législatif d'accès à l'eau pour tous. Pour cela, la tarification éco-solaire a établi un cadre à l'accès à l'eau essentielle en prenant en compte, de manière automatique et sans démarche pour l'utilisateur, le critère de la complémentaire santé solidaire (ex-couverture maladie universelle complémentaire). L'automatisation de ce dispositif utilisant un critère social a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour assurer la protection des données individuelles des personnes, le service de l'eau reçoit de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et des caisses dépendant de régimes spéciaux, la liste des personnes éligibles à la CSS contenant comme unique information les nom, prénom et adresse des personnes concernés.

Une convention de confidentialité a été signée. Pour la mise à jour du fichier, tous les 6 mois, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie renvoie uniquement les mouvements d'entrée et sortie.

L'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (dite « loi Brottes ») a introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau », dans les conditions prévues par l'article 72 de la Constitution portant sur la libre administration des collectivités.

Le syndicat a donc été précurseur en la matière par la mise en œuvre de la TES dès 2012. Cette démarche innovante s'est ensuite intégrée dans ce dispositif gouvernemental d'expérimentation.

Suite à la loi de finances pour l'année 2019, le processus d'expérimentation a été prolongé jusqu'au 15 avril 2021 afin de garantir un meilleur accès au service de l'eau potable pour les plus démunis.

Faisant suite à cette expérimentation, la mesure 17 de la première séquence des Assises de l'eau a posé le principe d'une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires.

Pour répondre à cet engagement, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a ouvert à toutes les collectivités de France la possibilité de mettre en place une tarification sociale ou toute autre mesure en faveur de l'accès à l'eau à travers son article 15.

Le SED poursuit son travail avec la CAF afin de moduler la tarification en fonction de la composition des foyers.



2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de tarification éco-solaire de l'Eau du Dunkerquois va au-delà de la tarification progressive afin de répondre aux enjeux écologiques et solidaires.

Pour la tarification des usages personnels et domestiques de l'eau potable, deux critères ont été croisés :

- Le critère de la progressivité du prix de l'eau par un dispositif de tranches pour répondre au pan écologique du dispositif
- Le critère Complémentaire santé solidaire (CSS) pour le pan solidaire de la tarification.

L'abonnement à l'eau potable (= partie fixe), représentant 14,3 % de la facture d'eau pour une consommation de 120 m³, est maintenu ainsi que les modes de facturation : semestriel ou mensuel sur choix exprès de l'utilisateur.

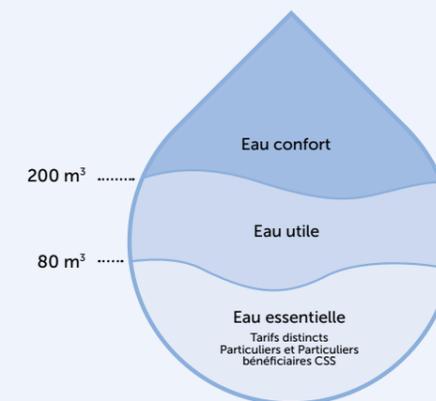
La première tranche tarifaire, dite de l'eau essentielle, concerne les consommations de 1 à 80 m³/an correspondant aux besoins vitaux en eau (besoins alimentaires et d'hygiène), avec un tarif préférentiel de 0,9361€/m³ HT au 1^{er} janvier 2022 (hors tarif CSS).



Pour cette première tranche uniquement, un effort supplémentaire est donc apporté aux foyers éligibles à la CSS afin de garantir aux foyers les plus fragiles un prix abordable pour l'accès à l'eau. Le tarif alors appliqué est de 0,3606 €/ m³ au 1^{er} janvier 2022.

Puis, une seconde tranche tarifaire dite de l'eau utile pour les consommations comprise entre le 81^e m³ et le 200^e m³ consommé et qui correspondent aux besoins de la vie courante des foyers (le tarif de cette tranche est de 1,7381 €/m³).

Enfin, une dernière tranche tarifaire dite l'eau de confort, pour les consommations dépassant 200 m³/an. (le tarif de cette tranche est de 2,3095 €/ m³)



Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte 99 203 abonnés de l'eau potable dont 7 665 usagers non domestiques et environ 8000 foyers qui bénéficient du plan social de la tarification pour l'eau essentielle parce qu'éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Pour ne pas aboutir à des situations déviantes de la vocation du dispositif tarifaire, c'est l'abonné lui-même qui doit être éligible à la CSS pour obtenir le tarif préférentiel de l'eau essentielle.

Pour accompagner les personnes en situation de précarité lorsqu'elles ne sont plus bénéficiaires de la CSS et donc ne sont plus éligibles au tarif préférentiel de l'eau essentielle, le dispositif prévoit que le tarif préférentiel lui reste appliqué jusqu'à la fin de la période de facturation suivant la période en cours.

3. L'OBSERVATOIRE ÉCO-SOLIDAIRE ET LES OUTILS DE SUIVI DE LA TARIFICATION ÉCO SOLIDAIRE

Le dispositif de la tarification éco-solidaire (TES) s'appuie sur une culture de l'évaluation et, pour répondre à l'obligation de création d'un comité de pilotage tel que le sollicite la réglementation, un observatoire éco solidaire a été créé lors de la mise en place du dispositif TES.

Il associe les acteurs de l'eau et les représentants des associations et institutions : bailleurs, associations à caractère social et environnemental, Conseil Départemental, CPAM, CAF, Agence de l'eau, Comité National de l'eau, représentants du Syndicat, CCAS, délégataire du service de l'eau, ANSA.

Il a pour vocation d'évaluer l'impact du dispositif sur les consommations et propose en conséquence des pistes d'amélioration.

Pour ce faire, il s'appuie sur trois outils :

- Un sondage mené chaque année auprès des usagers.
- Des groupes de travail réunissant des habitants pour l'évaluation qualitative du dispositif et le déploiement des éco- gestes ;
- Les analyses des factures de tous les abonnés.

Il ressort du suivi réalisé que la TES tient globalement l'objectif « écologique » de baisse de la consommation.

55% des foyers se situent dans la 1ère tranche tarifaire, 44% en tranche n°2, 3% en tranche n°3. La consommation annuelle moyenne est de 81 m³ / an / abonné, mais de 67 m³ / an / abonné domestique. Il a pu être constaté une diminution de 10% des volumes prélevés au milieu.

Des pistes d'améliorations sont identifiées dans le cadre du suivi de la TES.

Lors de la mise en place du dispositif de tarification Eco Solidaire, il n'a pas été possible de retenir le nombre de personnes composant le foyer en tant que critère de définition tarifaire automatique, faute d'accord de la part des organismes maîtrisant cette donnée.

Ainsi, pour les familles nombreuses, qui échappent au système automatique, une solution palliative a été mise en place. Un chèque « Eau » permettait de compenser la proportionnalité de la facturation par tranches pour les foyers à compter de la 6ème personne. Ce système de soutien s'est avéré inefficace avec une très faible proportion de familles sollicitant cette réduction de la facture d'eau en fonction de la taille du foyer.

En effet, pour les familles nombreuses composées de plus de 5 personnes, le service de l'Eau du Dunkerquois attendait 1 800 demandes de chèques Eau. Après la mise en œuvre de la tarification, seules 40 demandes complémentaires par an en moyenne ont été comptabilisées, soit un peu plus de 2 % des attentes.

Le système déclaratif n'étant pas approprié, le Syndicat réengage actuellement la démarche avec les organismes maîtrisant la donnée de la composition familiale, à la suite des évolutions obtenues dans le cadre de la loi Brottes et du groupe de travail de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature) auquel il a largement contribué. Cette prise en compte de la composition familiale pourrait dès lors s'inscrire dans le cadre d'une revue de la tarification de l'eau.

De plus, concernant le critère social, les études d'optimisation tarifaire porteront sur la possibilité de prendre en compte les bénéficiaires d'une complémentaire santé (ACS) et d'allocation adulte handicapé (AAH) en complément du critère CSS.

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES ABONNÉS

Il est essentiel d'accompagner les usagers dans la maîtrise des consommations, pour susciter leur adhésion. Le site internet de l'Eau du Dunkerquois (leaududunkerquois.fr) dispose d'un simulateur de facture selon les niveaux de consommation des usagers.

De même, diverses actions de sensibilisation des usagers relatives aux éco gestes sont menés tout au long de l'année pour favoriser les messages de consommation raisonnée de l'eau potable.

2. DÉCOMPOSITION DE LA FACTURE 85M³ PAR AN

Les règles spécifiques de l'arrondi établies par le ministère des Finances autorisent, pour les valeurs intermédiaires, des valeurs à 4 chiffres après la virgule. Les tarifs apparaissent donc avec 4 chiffres après la virgule sur les factures. Dans les études comparatives, on se contentera de 2 décimales après la virgule ce qui correspond à l'usage courant. Les tarifs des organismes publics (Agence de l'Eau et Voies Navigables de France) varient chaque année suivant des critères qui leur sont propres.

Pour l'Agence de l'eau, les 2 redevances prises en compte sont les suivantes :

- Redevance préservation de la ressource : elle concerne la répercussion auprès des abonnés du service d'eau potable de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau acquittée par les exploitants de stations de pompage auprès des agences de l'eau. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.
- Redevance lutte contre la pollution : elle correspond à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (selon les termes de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques dite loi LEMA). Elle est perçue auprès de tous les abonnés au service d'eau potable ou disposant d'un forage pour leur alimentation en eau dont les activités impliquent des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.

La Taxe hydraulique VNF est perçue au profit de l'établissement public Voies Navigables de France. La valeur de cette redevance, décidée au niveau national, est impactée par le rendement du réseau. Ils agissent de la répercussion, sur la facture d'eau, de la taxe hydraulique due à VNF par les collectivités qui prélèvent et/ou rejettent de l'eau dans les cours d'eau gérés par VNF. Elle sert à financer l'entretien du réseau navigable français de VNF.

NB. La redevance modernisation des réseaux qui figure sur les factures d'eau adressées aux abonnés, n'est pas prise en compte dans cette simulation, relative uniquement à la partie EAU POTABLE car elle concerne la redevance d'assainissement. Dont le taux de TVA est d'ailleurs de 7 % au lieu de 5,5 %.

DÉTAIL D'UNE FACTURE 85 M³/AN AUX 1^{ER} JANVIER 2021 ET 2022

Commune	2022	2021
Délégataire - Part Fixe (€ HT)	23,00	21,80
Délégataire - Part variable (€ HT)	71,63	67,90
Syndicat - Part variable (€ HT)	11,95	11,95
Taxe hydraulique VNF (€ HT)	0,98	0,98
Agence de l'eau Préservation Ressource (€ HT)	6,12	6,21
Agence de l'eau Lutte contre la pollution (€ HT)	29,75	29,75
TVA	7,90	7,62
Total TTC	151,33	146,21
Total TTC ramené au m³	1,78	1,72
Part HT eau potable ramené au m ³	1,25	1,20
Part Taxes et redevances affectés à l'eau potable (TVA, AEAP, VNF) ramenés au m ³	0,53	0,52

Pour information, le prix moyen TTC du m³ pour une facture de 120 m³ est de 1,93 EUR en 2022.

La répartition de la redevance eau potable entre le Syndicat et le délégataire SUEZ Eau France est la suivante :

B Les tarifs pratiqués de l'eau potable

1. UN PRIX DE L'EAU POTABLE MAÎTRISÉ

Les volumes consommés qui servent de base à la facturation sont de 12 139 564 m³ en 2022. La mise en place de la tarification éco solidaire a bien produit les effets escomptés aboutissant, au fil des ans, à une diminution régulière de la consommation des usagers de l'eau

L'analyse de la facture est basée sur la moyenne de consommation en eau potable définie à 85 m³/an.

● **Part variable revenant au Syndicat**

Celle-ci permet le financement de la politique de l'eau notamment les travaux d'adduction (renouvellement, renforcement des réseaux d'eau, travaux d'entretien du patrimoine bâti...), les travaux neufs de l'année, la politique de ressource en eau, les charges générales du Syndicat et les études. La valeur de cette redevance est fixée par l'assemblée délibérante du Syndicat.

Les montants par tranche sont les suivants, inchangés depuis 2018 :

- Tarif professionnel : 0,1823
- Tarif T1 C1 (CSS) : 0,0519
- Tarif C2 T1 : 0,1336
- Tarif C2 T2 (81-200 m³) : 0,2519
- Tarif C2 T3 (+200 m³) : 0,3218

● **Part variable revenant au délégataire**

Elle revient au délégataire proportionnellement aux volumes consommés, rémunérant les coûts d'exploitation (prélèvements, traitement et acheminement de l'eau potable au robinet). La valeur de cette part est fixée contractuellement dans le contrat de délégation de service public. Parties fixes et proportionnelles évoluent par application d'une formule de révision automatique de la rémunération fixée au contrat.

	2018	2019	2020	2021	2022
Tarif professionnel	0,8989	0,9291	0,9465	0,9517	1,004
Tarif T1 C1 (CSS)	0,2764	0,2857	0,2910	0,2926	0,3087
Tarif C2 T1	0,7185	0,7426	0,7566	0,7607	0,8025
Tarif C2 T2 (81-200 m³)	1,3306	1,3753	1,4011	1,4087	1,4862
Tarif C2 T3 (+200 m³)	1,7796	1,8393	1,8739	1,8840	1,9877

● **Abonnement (ou partie forfaitaire)**

Indépendant du volume consommé, correspondant à la location des compteurs auprès du délégataire. La valeur de cet abonnement, fixée contractuellement, évolue en application de la formule de révision des prix identique à celle établie pour la part proportionnelle. L'abonnement est en 2022 d'un montant de 23 € (contre 21,80 € en 2021).

● **Taxe sur la valeur ajoutée.**

Une T.V.A. au taux de 5,5 % est perçue au profit de l'Etat sur l'ensemble des composantes Eau de la facture d'eau potable. Le taux de TVA sur l'assainissement

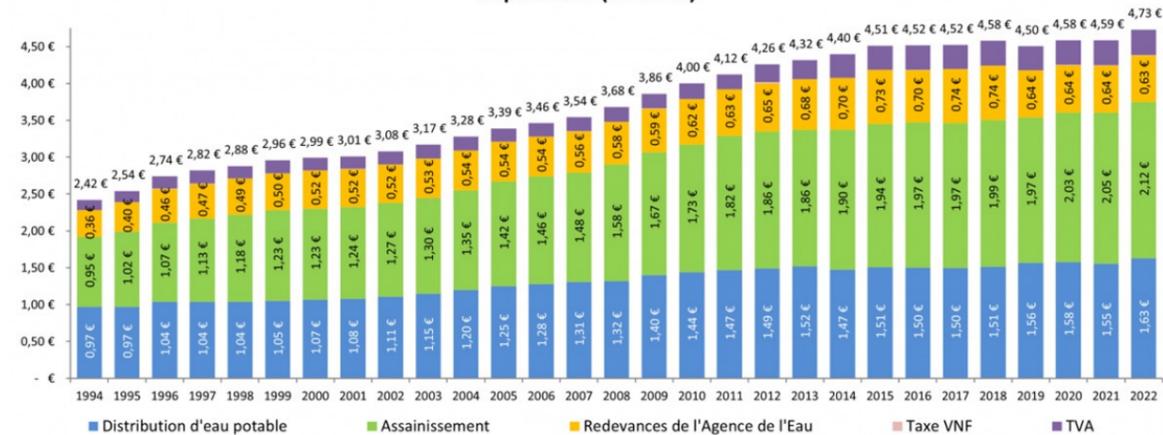
collectif, l'assainissement non collectif, la redevance pour la modernisation des réseaux est quant à lui fixé à 10%.

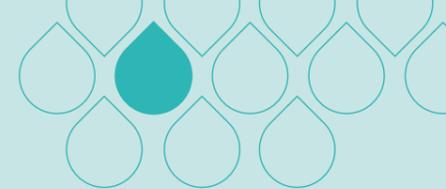
● **Données relatives au Bassin Artois-Picardie**

Le bassin Artois-Picardie, d'une superficie de 20 000 Km², regroupe 5 départements pour une population de 4,8 millions d'habitants. La densité est de 240 habitants par km² (plus de 2 fois la moyenne nationale). Ce bassin compte 8 000 Km de cours d'eau dont 1 000 Km de voies navigables et 270 Km de côtes. Elle est composée à 25 % de population rurale et 75 % population urbaine.



Evolution du prix moyen courant par m3 sur service complet d'eau sur le bassin Artois-Picardie depuis 1994 (en € TTC)





Sommaire

A ● Le budget du syndicat.....	78
1 Budget de l'année 2022	78
2 Évolution budgétaire de 2021 à 2022	79
B ● Les investissements du syndicat	80
C ● L'état de la dette	81
D ● Qualité comptable	81
E ● Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation.....	82

5 Les indicateurs financiers

A Le budget du syndicat

◆ BUDGET DE L'ANNÉE 2022

Le budget de l'année 2022 retrace les opérations financières sur le territoire du Syndicat de l'eau du Dunkerquois.

Le budget annexe Eau Potable et Eau Industrielle du syndicat décrit en section d'exploitation :

- les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services généraux et à la marche de l'établissement ;
- les intérêts de la dette contractée ;
- les services et les études confiés à des tiers ;
- les ressources procurées par l'usager et reversées par le délégataire de chacun des services, ces ressources sont affectées principalement au financement des investissements.

Les caractéristiques principales de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget eau potable/eau industrielle) sont les suivantes (montants HT) :

Recette réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 5 326 451 €.

Le produit de l'activité du service : Les trois postes de redevances (eau potable + eau industrielle et ventes à des tiers) s'établissent à 4 526 728 €, il s'agit essentiellement des recettes perçues auprès des usagers, sur la base de leur consommation en eau.

Le poste « autres produits de gestion courante » comptabilise, outre les produits du domaine, les remboursements imposés au délégataire par les contrats. L'exercice 2022 comptabilise 532 319 €.

Le poste de subventions d'exploitation s'élève à 185 564 €.

Le poste de produits exceptionnels s'élève à 81 841 €.

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 815 289 €.

Le montant des dépenses de gestion courante s'établit à 1 653 879 €.

- dont le poste charges de personnel, pour 718 904 €.
- dont les charges à caractère général pour 933 970 €. Ce poste regroupe :
 - des charges inhérentes au fonctionnement des équipements : frais énergie, honoraires, frais de communication, partenariats, ainsi que la refacturation au Budget Principal des charges de structure (214 613 € pour prestations de services, entretien, locations, assurances, fournitures, etc...)
 - les dépenses d'ordre fiscal.

Le poste charges financières comprend le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le SED, il s'élève à 103 222 €.

Le poste charges exceptionnelles est de 58 188€. Il s'agit d'un poste à forte fluctuation selon les années dans la mesure où il comprend principalement les fonds de concours et subventions alloués par le Syndicat vers d'autres organismes et éventuellement des régularisations comptables.

Recettes d'investissement

Pour assurer la couverture de ses dépenses d'investissement, en plus de la dotation aux amortissements, le Syndicat perçoit des subventions d'investissement et utilise ses fonds propres de l'exercice (autofinancement) prélevé sur ses réserves. Il peut le cas échéant recourir à l'emprunt. Le Syndicat a réalisé un nouvel emprunt en 2022 de 4 100 000 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 5 499 198 €.

Le compte de travaux (extension, renouvellement et grosses réparations des réseaux et bâtiments d'exploitation) s'établit en 2022 à 3 823 963 € dont :

Eau potable : 3 707 543 €
Eau industrielle : 116 420 €



◆ ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DE 2020 À 2021 (COMPTES ADMINISTRATIFS)

DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Poste	2021	2022
Charges à caractère général dont impôts et taxes	770 046 425 669	933 970 445 442
Charges de personnel	635 926	718 904
Autres charges de gestion courante	0,00	1 005
Charges financières	79 347	103 222
Charges exceptionnelles	237 852	58 188
Dotation aux amortissements et aux provisions	2 359 980	2 359 980
TOTAL	4 083 152	4 175 270

RECETTES D'EXPLOITATION		
Poste	2021	2022
Recettes de gestion courante	5 366 740	5 244 611
• dont Redevance Eau Potable	2 096 229	1 994 864
• dont Redevance Eau Industrielle	2 555 220	2 313 889
• dont Vente d'Eau Potable	88 302	216 919
• dont remboursement de frais	1 430	1 056
• dont Subventions d'exploitation	150 600	185 564
• dont autres produits de gestion courante	474 959	532 319
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	247 745	81 841
Recettes d'ordre d'exploitation	8 210	8210
TOTAL	5 622 695	5 334 662

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Poste	2021	2022
Dépenses d'équipement	3 928 448	3 981 909
• dont travaux neufs et réparations	3 854 090	3 823 963
Installation matériels technique DECI	0,00	0,00
Travaux neufs Eau Potable	3 350 039	3 682 066
Travaux neufs Eau Industrielle	35 385	116 420
Autre	468 666	25 478
Dépenses financières	108 447	1 517 288
• dont subventions d'investissement	0,00	0,00
• dont emprunt et dette	108 447	110 788
• dont autres dépenses financières	0,00	0,00
• dont créances sur personnes de droit privé	0,00	1 406 500
Dépenses d'ordre d'investissement	8 210	8 210
TOTAL	4 045 105	5 507 408

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Poste	2021	2022
Recettes d'équipement	176 057	5 008 100
• dont subventions d'investissement	0,00	794 026
• dont emprunts et dettes	0,00	4 100 000
• dont immobilisations	176 057	114 074
Recettes financières	3 815 963	1 479 765
• dont participation	0,00	0,00
• dont réserves	3 815 963	1 479 765
• dont autres immobilisations financières (Remboursement TVA travaux)	0,00	0,00
Recettes d'ordre d'investissements	2 359 980	2 359 980
• dont TVA (MO)	0	0,00
• dont amortissements	2 359 980	2 359 980
TOTAL	6 352 000	8 847 845

B • Les investissements du Syndicat

Les investissements de 2018 à 2022, pour le réseau d'eau potable, s'élèvent à :

INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS EN EUROS HT	
Période	Investissements réalisés en Millions d'€
2018	2,56
2019	5,05
2020	3,75
2021	3,53
2022	3,71



C • État de la dette du SED

La capacité de désendettement, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la durée d'extinction de la dette est d'environ 1 an et 8 mois, l'encours au 31 décembre 2022 est de 5 886 739€.

En 2022, le Syndicat a contracté un nouvel emprunt de 4 100 000€, afin d'assurer le financement du déploiement des compteurs intelligents (système de télérelève) et la construction d'une unité d'adoucissement de l'eau potable (décarbonation de l'eau). Ces projets engendreront la souscription d'emprunt en 2023.

D • Qualité comptable

Le Service de gestion comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), c'est-à-dire le comptable public, a mis en place un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) qui repose sur des contrôles ciblés et organisés de notre activité d'ordonnateur.

Pour l'année 2022, la restitution du CHD fait apparaître des résultats qui témoignent de l'efficacité des procédures internes du Syndicat :

- Erreurs représentant 1.34 % des mandatements totaux du budget et un enjeu financier de 1,01%.
- Délai global de paiement de 27.4 jours (délai réglementaire 30 jours). En moyenne, les factures sont totalement traitées par le Syndicat en 19 jours avant prise en charge par le comptable public.

Ces bons résultats permettent des paiements plus rapides au profit de nos prestataires, ainsi qu'une bonne exécution budgétaire.

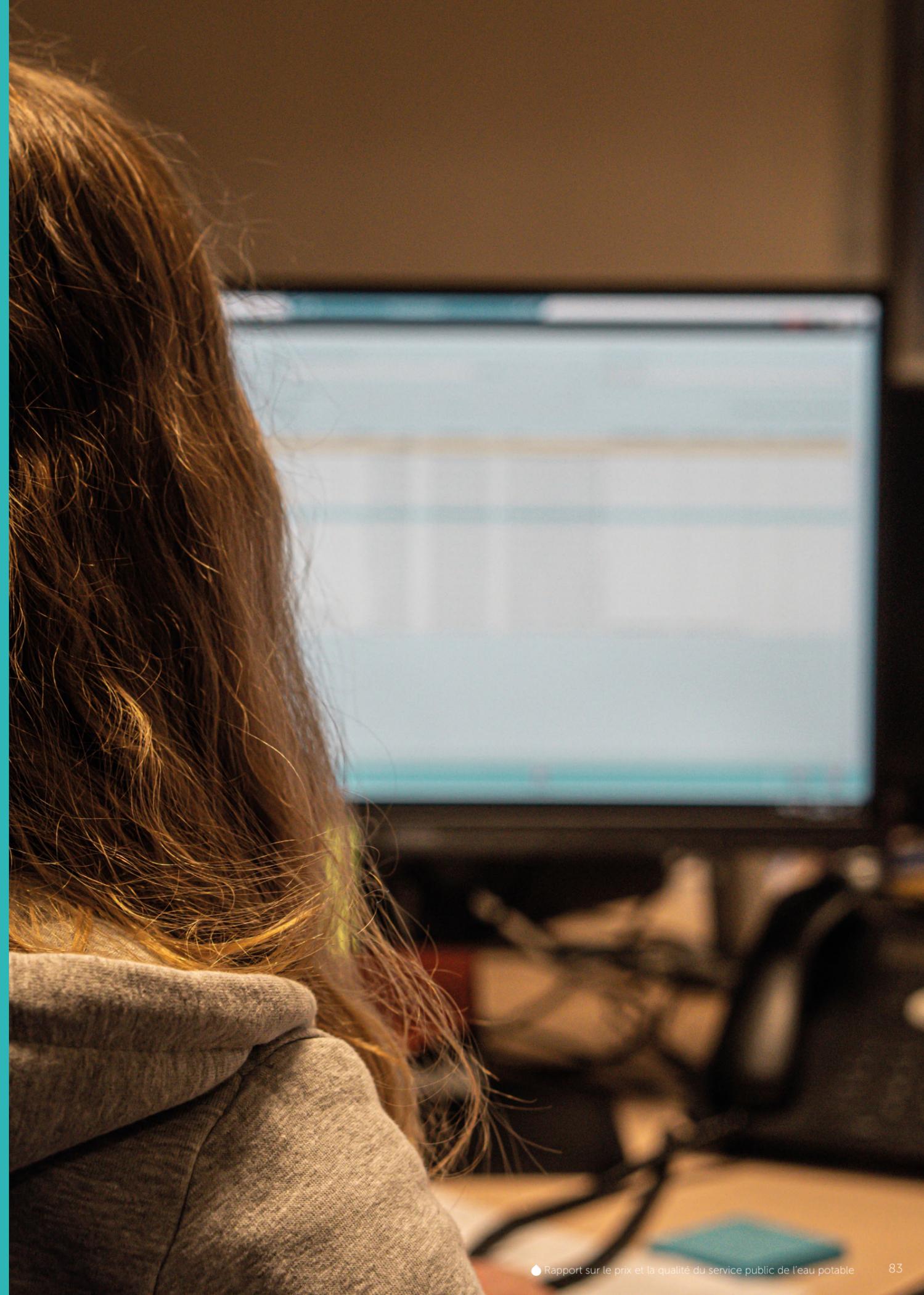


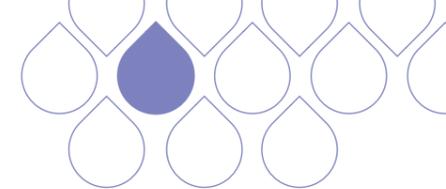
E • Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation

Les données sont extraites du Compte Rendu Financier 2022 remis par le délégataire au Syndicat. Au titre de la transparence économique, un compte d'exploitation réalisé est édité chaque année. Il permet d'identifier les évolutions entre ce qui a été contractualisé et le réalisé annuel, ce qui tend à assoir la maîtrise financière de l'exploitation du service. L'exercice 2022 constitue la cinquième année d'exploitation du nouveau contrat.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022
(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

En Euros	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS	21 466 901	22 143 144	3,2%
Exploitation du service	133 884 912	14 458 063	
Collectivités et autres organismes publics	6 148 180	6 242 518	
Travaux attribués à titre exclusif	646 985	641 660	
Produits accessoires	786 824	800 902	
CHARGES	19 951 986	21 681 170	8,7%
Personnel	4 548 039	4 737 132	
Energie électrique	452 373	614 949	
Achats d'eau	7 721	2 595	
Produits de traitement	22 741	33 858	
Analyses	35 010	29 503	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 711 885	1 734 812	
Impôts locaux et taxes	153 951	152 500	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	2 279 860	2 477 759	
• télécommunication, postes et télégestion	168 960	175 368	
• engins et véhicules	320 900	340 511	
• informatique	928 474	1 041 840	
• assurances	75 720	90 437	
• locaux	249 620	251 600	
Contribution des services centraux et recherche	505 518	524 721	
Collectivités et autres organismes publics	6 148 180	6 242 518	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	1 047 163	1 110 102	
• programme contractuel	1 365 442	1 439 973	
• fonds contractuel	962 180	912 106	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	253 742	1 236 548	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	129 695	130 392	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	331 488	301 704	
Résultat avant impôt	1 514 915	461 974	-69,5%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	416 602		
RESULTATS	1 098 313	346 481	-68,5%
Conforme à la circulation FF2E du 31 janvier 2006			

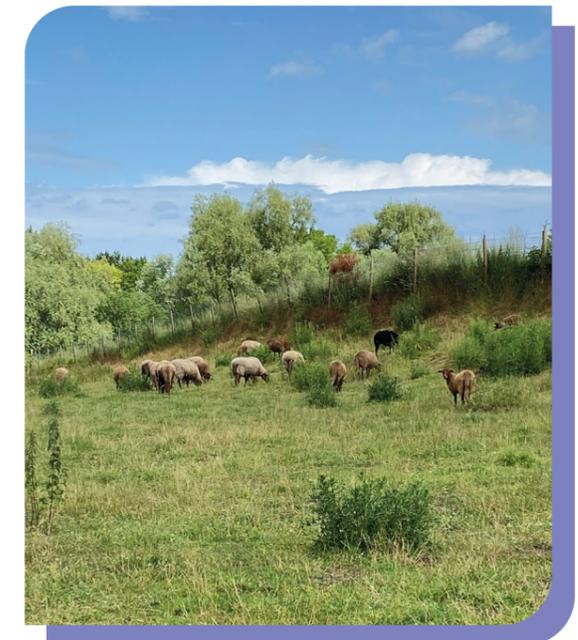




A • Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service

1. • INVENTAIRE BIODIVERSITÉ ET GESTION DES SITES

Depuis 2012, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage pour la préservation et l'enrichissement de la biodiversité sur ses sites. Cet intérêt s'est depuis exprimé à travers de multiples exemples, tels que la signature en 2013 d'une charte d'entretien des espaces verts avec l'Agence de l'Eau instaurant des pratiques vertueuses, sans phytosanitaire, ou l'obtention d'un soutien financier pour la réhabilitation écologique du bassin de Langlebert.



Éco-pâturage sur la parcelle Langlebert à Moulle.

Ainsi, la recherche de techniques de gestion alternatives a conduit à :

- la suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- l'adaptation des rythmes de fauche des espaces verts, favorisant la reproduction des espèces et la préservation de zones-refuges ;
- la mise en place d'éco pâturage en remplacement de la fauche mécanique, à l'aide de moutons de races menacées de disparition à Moulle (hors périmètre de protection immédiat) et sur le réservoir de Guilleménot.

Des aménagements écologiques sont par ailleurs réalisés sur les principaux sites, en fonction de leurs enjeux environnementaux, identifiés :

- Mise en place de zones-refuges pour les insectes et petits animaux : tas de bois, zone de compostage, plaques à reptiles... ;
- Installation de ruches ;
- Remplacement progressif des végétaux de très faible intérêt écologique, par des espèces locales.

Dans le cadre de son partenariat avec le CPIE Flandres-Maritime, des inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés depuis 2013.

Pour l'année 2022, les sites suivants ont été inventoriés :

- Le château d'eau de Zuydcoote
- Le château d'eau de Leffrinckoucke
- Le château d'eau d'Uxem
- Le château d'eau de Bergues
- Le château d'eau de Malo-les-Bains
- Le château d'eau de Guilleménot à Dunkerque
- Le château d'eau Petite-Synthe
- Le relais de Grande-Synthe
- Le château d'eau de Gravelines
- L'usine de production d'eau industrielle de Bourbourg
- Le réservoir d'Eperlecques
- Le réservoir de Watten
- Le bassin du Brouay, à Moulle
- La bâtisse «Bayard» à Houlle
- La station de phyto-épuration de Leulinghem

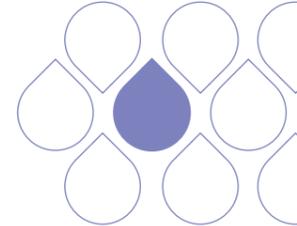
6 La gestion durable du service de l'Eau du Dunkerquois

A • Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service 85

 1 Inventaire biodiversité et gestion des sites..... 85

 2 Aménagement paysager et de génie écologique du bassin de Langlebert..... 86

B • Les actions du Syndicat en faveur du développement durable..... 88



Les sites inventoriés en 2022 sont variés, mais deux grandes typologies peuvent être distinguées :

- Les sites littoraux, sur sols sableux (ou du moins pauvres en matière nutritive) – Zuydcoote, Leffrinckoucke, les sites Dunkerquois, Gravelines ;
- Les sites de l'intérieur des terres, sur sols argileux.

Au niveau des sites proches du littoral, la biodiversité est caractéristique du territoire. A l'intérieur des terres, les sites sont souvent des oasis au cœur d'un « désert agricole ».

La diversité de milieux, la richesse écologique des alentours ou encore des actions de gestion adaptées font des sites de Houle-Moulle des hauts-lieux de biodiversité.



Illustration d'une *Ophrys Abeille*, espèce régulièrement observée sur les sites du SED.



Triton crêté, espèce emblématique du bassin du Brouay à Moulle.

2. AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE DU BASSIN DE LANGLEBERT

Ancien lieu d'alimentation artificielle de la nappe par infiltration, le bassin de Langlebert est inutilisé depuis de nombreuses années. Laisse à l'état naturel, ce site constitue d'ores et déjà un espace propice à l'accueil de la biodiversité. Cependant, quelques aménagements pourraient grandement améliorer ce potentiel.

En particulier, un des facteurs limitant actuellement le développement de la biodiversité sur ce site est la présence d'une arrivée d'eaux de ruissellement de la commune. Ces eaux, chargées en matières en suspension, macro-déchets et divers polluants potentiels, nuisent à la qualité de l'eau contenue dans le bassin, et donc à l'accueil d'espèces végétales et animales sensibles à ces pollutions.

Le programme d'aménagement défini par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois vise plusieurs objectifs :

- l'amélioration du potentiel d'accueil de la biodiversité sur le site, par le maintien de zones humides et la diversification des milieux ;
- la maîtrise des flux d'eau de ruissellement arrivant à l'amont dans le bassin, permettant un ralentissement des écoulements puis un traitement naturel de l'eau ;

- la mise en valeur paysagère du site et les aménagements permettant l'accueil guidé du public, à certaines occasions, dans une optique de découverte pédagogique.

Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre d'un appel à initiatives pour le développement de la biodiversité.

Cette opération, soumise à déclaration auprès des services instructeurs de l'état (la DDTM), a fait l'objet d'un dépôt de dossier loi sur l'eau. Fin 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a obtenu l'autorisation de réaliser les travaux. Les travaux ont débuté en janvier 2022 par les travaux forestiers.

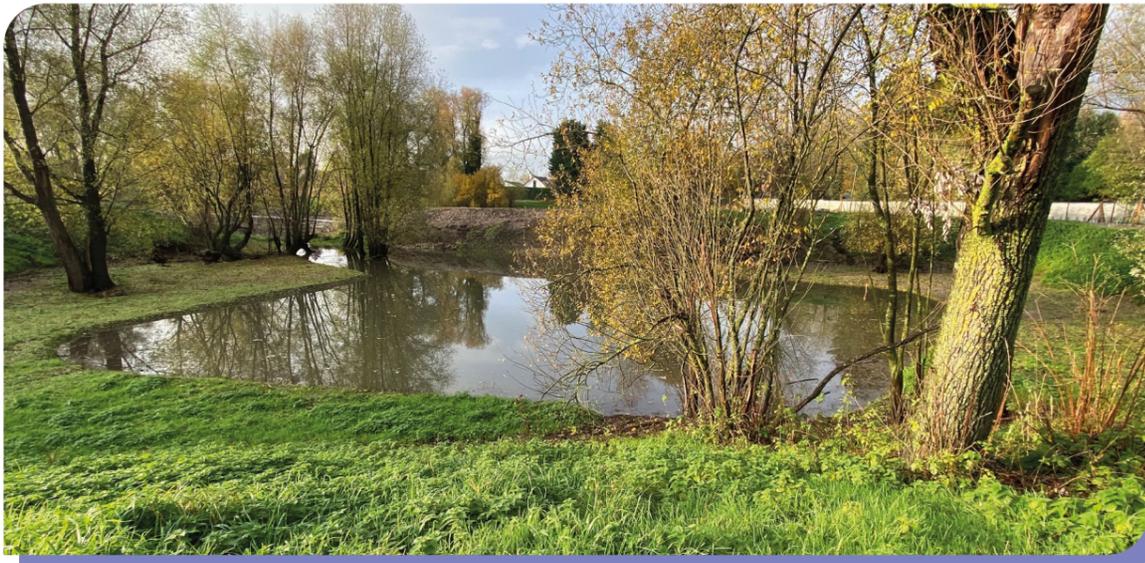
Pour réduire le plus possible l'impact sur la faune en général, les travaux ont été réalisés en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, des odonates et des amphibiens (soit de début mars à fin août).

Les travaux ont repris en septembre jusqu'en décembre. Les principaux terrassements et ouvrages hydrauliques ont pu être réalisés.

Les aménagements paysagers (plantations et cheminements) seront réalisés début 2023.



Plan des aménagements du bassin de Langlebert.



Bassin plat après terrassement sur les berges.



Lagunes de phytotraitement de l'eau pluviale.



Bassin de décantation - ouvrage hydraulique participant au traitement de l'eau pluviale.

B • Les actions du Syndicat en faveur du développement durable

Actions menées en interne

• UNE FLOTTE DE VÉHICULES PLUS VERTE

Les voitures traditionnelles ont un impact négatif sur l'environnement pour leur consommation de carburant et leurs émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la pollution de l'air. Ces émissions sont largement reconnues comme étant le déclencheur du réchauffement climatique.

Afin de diminuer l'impact carbone de son activité, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité s'équiper d'une flotte de véhicules hybrides et électriques. Comparés aux voitures traditionnelles, les véhicules hybrides génèrent nettement moins de CO₂, tandis que les voitures électriques n'en produisent aucune. Le SED dispose de trois véhicules hybrides, et deux véhicules électriques.

• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES DÉCHETS : DE VÉRITABLES CRITÈRES D'ANALYSES D'OFFRES DANS NOS MARCHÉS PUBLICS

Afin de limiter l'impact sur l'environnement lié aux travaux, le Syndicat est soucieux d'intégrer des clauses environnementales dans ses marchés. En effet, les divers travaux menés sur le réseau d'eau potable ou sur le champ-captant, peuvent générer des nuisances sur l'environnement ou produire des déchets.

Dans l'ensemble des cahiers des charges rédigés par les équipes du SED, il est demandé aux titulaires des marchés de prendre en compte les contraintes environnementales dans leurs offres et de valoriser autant que possible les déchets produits par le chantier. Cette prise en compte est un élément déterminant lors de l'analyse des offres.

• ÉTUDE DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE À PARTIR DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre de la gestion durable du service public de l'eau potable, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité étudier les possibilités de production d'énergie verte ou fatale à partir du réseau d'eau potable et plus précisément au niveau du site de Grande-Synthe.

En effet, sur ce site, l'eau en provenance des réservoirs d'Eperlecques et de Watten, dont l'altitude est de plus de 70 m NGF, engendre sous l'effet de la différence d'altimétrie, une pression de l'ordre de 6,5 bars. Sur le site de l'usine de Grande Synthe, une vanne de régulation ramène la pression de distribution à 3,5 bars. L'excédent de pression est ainsi dissipé en énergie fatale au niveau du réducteur de pression.

Le Syndicat a donc pour objectif d'implanter une microturbine en lieu et place de la vanne de régulation pour récupérer cette énergie fatale et produire de l'énergie électrique.

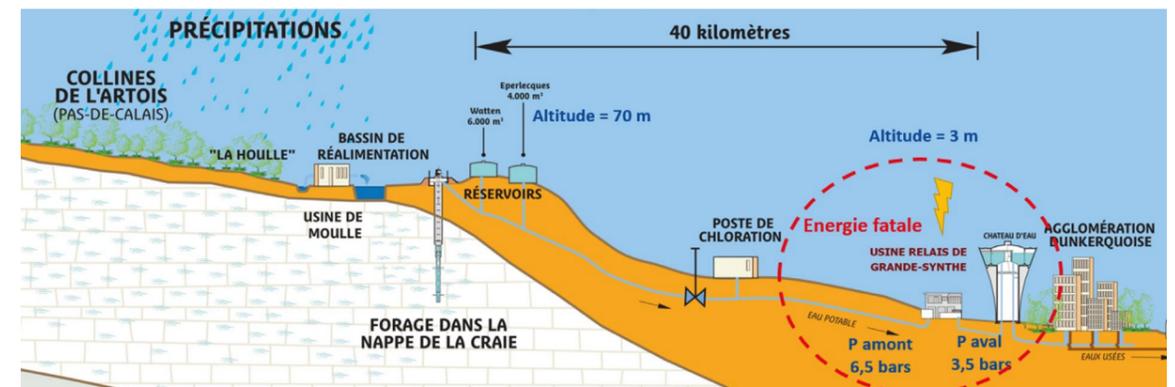


Schéma de l'alimentation en eau potable de la région de Dunkerque.

L'étude de faisabilité s'est finalisée en 2021. Elle est subventionnée par la région Hauts-de-France au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) et dans le cadre de la 3^e Révolution Industrielle dans les Hauts-de-France (Rév3).

Afin de dimensionner l'installation, les débits horaires ont été analysés sur une période d'un an. Cette analyse a démontré que le débit nominal le plus adapté serait égal à 600m³/h. Dans cette configuration, le système serait capable de produire de l'énergie 95% du temps. La puissance produite par la microturbine avec un rendement moyen de 60% serait de 25 KW. La production annuelle serait de 208 000 kWh/an. L'équivalent de la consommation annuelle de 50 foyers français¹.

Concernant l'orientation de l'électricité produite, nous optons pour l'autoconsommation et la revente du surplus. Cela permet la réalisation d'économies

sur les consommations d'électricité du site concerné et la valorisation de l'excédent d'énergie produite.

Le site du « relais de Grande-Synthe » est techniquement adapté à l'installation d'un système de récupération de l'énergie dissipée. Ce type d'installation constituera une vitrine technologique pour ce mode de valorisation d'énergie fatale.

L'année 2022, a été consacrée à la recherche d'un prix de rachat de l'énergie électrique optimisé et de soutien des organismes de subvention permettant d'assurer la viabilité du projet. Les travaux seront subventionnés par la région Hauts-de-France à hauteur de 26 %.

Le cahier des charges pour la réalisation des travaux est en cours de rédaction. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2023.

1. Source : <https://www.kelwatt.fr/prix/electricite-par-personne>

Je roule au gaz naturel



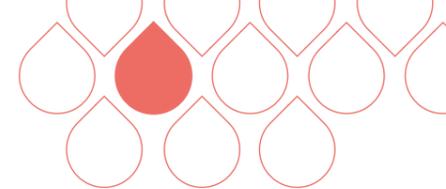
IVECO

768



7 Communication et événementiel

A • Sensibiliser les habitants	91
B • Les gourdes : Un outil de communication engagé	95
C • Les actions de communication	96
D • Les événements marquants de l'année 2022	98



A • Sensibiliser les habitants

◆ INAUGURATION DU LOCAL PÉDAGOGIQUE DU CYCLE DE L'EAU

Ouverture du nouvel espace pédagogique sur le cycle de l'Eau Dunkerquois ! Entièrement dédié à l'eau et ses problématiques, pour les enfants (à partir de 9 ans), il explique le cycle de l'eau sur notre territoire, les gestes écol'eau et les enjeux pour l'environnement.

Ce nouvel espace est un outil supplémentaire aux offres pédagogiques que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois propose aux écoles du territoire. Cet espace pédagogique s'articule autour d'un « amphi » central et d'un ensemble de « corners » thématiques sur les différents enjeux de l'eau sur le Dunkerquois :

- l'origine et les spécificités de l'eau sur le Dunkerquois : découverte des polders (film animé), origine de l'eau puisée dans l'Audomarois, carte interactive du petit et du grand cycle de l'eau ;
- l'économie et la préservation de l'eau dans la maison des éco-gestes qui mettra les élèves à l'épreuve sur les bonnes pratiques pour ne pas polluer ou trop consommer ;
- la consommation d'eau de boisson autour de la sculpture géante de bouteilles pour sensibiliser à la pollution plastique et aborder la qualité de l'eau du robinet ;
- la qualité de l'eau potable et sa composition autour du bar à eau.

Le circuit peut se poursuivre avec la visite des installations de traitement : comment sont nettoyées les eaux usées qui arrivent chaque jour à la station ? Quelle est leur qualité quand elles sont rejetées ? Où vont-elles une fois épurées ? Autant de questions qui trouveront leurs réponses dans ce parcours où les élèves découvrent le secret du traitement des eaux usées, au travers d'un parcours aménagé de panneaux pédagogiques et ludiques.



◆ PARTENARIAT AVEC UNIS-CITÉ

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a renouvelé une nouvelle fois son partenariat avec Unis-Cité, en formant des jeunes volontaires « ambassadeurs de l'eau » qui se sont rendus auprès des scolaires, des structures d'accueil des personnes âgées, des usagers des maisons de quartier ou encore des associations d'aide aux familles pour sensibiliser la population du territoire à la préservation de la ressource en eau et valoriser l'usage de l'eau distribuée comme eau de boisson source d'économie en évitant l'achat de bouteilles plastiques.

Enseignement des écocgestes, incitation au changement des habitudes de consommation et interventions dans le cadre de l'expo Eau à la Halle aux sucres en relayant la démarche « Ecogagnant » portée par le territoire, sont autant d'actions menées en matière de sensibilisation sur la thématique de l'eau qui témoignent d'un engagement et d'une implication sans faille de la part des jeunes volontaires du service civique.



◆ BISTR'EAU SUMMER TOUR 2022

Événements incontournables sur tout le territoire, le Bistr'Eau a accompagné petits et grands tout l'été, pour garantir des animations inédites, vous faire remporter des cadeaux sensationnels, partager des astuces écoresponsables et informer sur les nouveautés liées à l'eau du robinet pour améliorer le quotidien !

La célèbre estafette vintage de l'Eau du Dunkerquois, a sillonné le territoire tout l'été, avec un programme chargé : l'accompagnement de dizaines d'événements ou animations, les villages du Futur de Gravelines, Coudekerque-Branche et Malo-les-Bains et des centaines de cadeaux distribués !

Beach party, Marathons, Tournois, Fêtes à l'ancienne, Festivals, Fête de la nature, Journées de l'eau...

Quelques chiffres :

- 14 communes
- 16 événements
- 2245 goodies distribués
- + 6000 personnes rencontrées



◆ UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Tout au long de l'année, nous avons soutenu de nombreux événements sur le territoire, en mettant en place des actions de sensibilisation auprès de la population. Que ce soit en tenant des stands d'information ou en accompagnant des événements sportifs et festifs avec l'installation de rampes à eau, notre objectif était de sensibiliser les habitants sur l'importance de préserver notre ressource en eau.

Grâce à ces initiatives, nous avons pu échanger avec les citoyens et leur fournir des informations essentielles sur l'eau et les gestes éco-responsables à adopter au quotidien. Nous avons également pu promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet comme une alternative durable et écologique aux bouteilles en plastiques.

Ces collaborations avec les événements locaux ont été des moments clés pour renforcer notre présence auprès de la communauté et pour encourager chacun à prendre part à la préservation de notre environnement.

66 événements



Journées du patrimoine. Visite du réservoir Guilleminot.

54 poses de rampes à eau



Open plus 3x3.



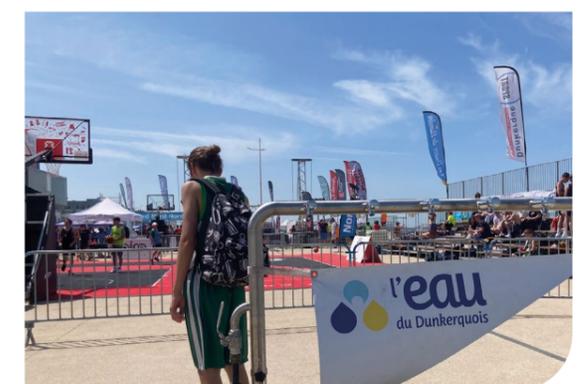
Salon de la maison et des loisirs.



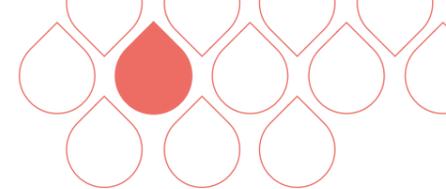
UDSK.



Marché de Noël à la Halle aux sucres.



Foulées du père Noël.



◆ L'EXPO EAU EN PARTENARIAT AVEC LE CYCLE DE L'EAU ET LA HALLE AUX SUCRES

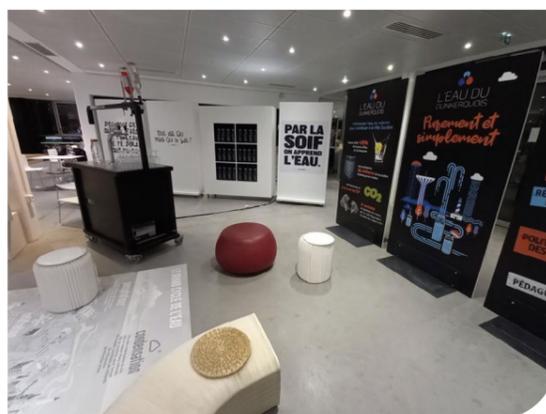
Depuis novembre 2021 et tout au long de l'année 2022 s'est tenue l'exposition EAU à la Halle aux Sucres, en partenariat avec le Cycle de l'eau.

Cette exposition adaptée aussi bien aux jeunes qu'aux scolaires ou aux familles est à la fois ludique et interactive. Elle a évolué tout au long de l'année avec plusieurs thématiques :

- Eau & vie ;
- Eau & hommes ;
- Eau & société ;
- Eau du haut ;
- Eau à Dunkerque.

Cette exposition gratuite représente un levier de sensibilisation conséquent, puisqu'un dossier pédagogique a également été transmis aux enseignants du territoire pour programmer des visites commentées du site.

L'Expo EAU a attirée 10 000 visiteurs !



B◆ Les gourdes : un outil de communication engagé

◆ DISTRIBUTION À TOUS LES ÉLÈVES DE CM2

Cette année, le projet de distribution à tous les élèves de CM2 a été reconduit. À l'occasion de la fin de l'année scolaire, plus de 2 800 élèves ont reçu gracieusement une gourde en inox à l'effigie de l'Eau du Dunkerquois pour adopter dès maintenant les bons réflexes et entamer le cycle d'étude au collège dotés de ce précieux accessoire. L'objectif à long terme est de doter toute une génération d'élèves de gourdes, en les responsabilisant pour limiter l'usage du plastique et les amener à modifier leurs habitudes de consommation en passant à l'eau du robinet.

Quelques chiffres :

- ◆ 2 800 élèves
- ◆ 105 écoles
- ◆ 29 communes
- ◆ 2 900 gourdes



Pour les futurs collégiens, l'utilisation d'une gourde pour des sorties scolaires et extra-scolaires devient indispensable. De plus, ayant déjà vu le cycle de l'eau et étant déjà sensibilisés aux enjeux du réchauffement climatique, la gourde est une piqûre de rappel qui peut enclencher de nouvelles habitudes.

D'autre part, cette cible quitte l'école pour se retrouver au collège. Quoi de plus parlant que d'apercevoir son voisin de classe de 6ème ayant exactement la même gourde que soi ? Une chose est sûre la gourde fera parler d'elle.



La distribution a été effectuée par les équipes du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et en présence des élus. 29 communes ont été desservies et un support pédagogique a été transmis aux professeurs afin qu'ils puissent échanger avec leurs élèves sur les bons gestes à adopter pour la planète. Des écoles du territoire ont été sélectionnées afin qu'une visite filmée soit réalisée dans les locaux. Cela nous a donc permis de réaliser un film explicatif de l'action pour les différents réseaux sociaux.

Un communiqué de presse a également été transmis aux journalistes du territoire afin que cette action soit relayée dans la presse.



◆ DISTRIBUTION AUX HABITANTS

Pour chaque événement du territoire que le syndicat accompagne, nous offrons les nouvelles gourdes aux couleurs acidulées, à la fois esthétiques et fonctionnelles. Ces gourdes deviennent un élément clé de notre communication et s'intègrent parfaitement parmi les goodies utiles et pratiques que nous distribuons au public.

Avec leur design attrayant et leur praticité, ces gourdes sont devenues un moyen efficace de promouvoir notre message tout en répondant aux besoins du quotidien.

C Les actions de communication

◆ CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE L'ÉTÉ 2022

La région comporte un faible pourcentage de buveurs d'eau du robinet (néanmoins en légère augmentation) avec différentes réticences, qui sont souvent liées à des idées reçues : « le calcaire ou le chlore sont mauvais pour la santé, l'eau du robinet vient des stations d'épuration »... Pourtant le niveau de confiance en l'eau du robinet atteint 87%. La problématique de l'augmentation du nombre de buveurs d'eau du robinet est essentielle. Aujourd'hui, sur les 220 000 habitants du périmètre du Syndicat, 47 % boivent régulièrement de l'eau du robinet.

Objectif de la campagne : l'augmentation du nombre de buveurs d'eau, indice de performance et gage de confiance des consommateurs envers la marque de l'Eau du Dunkerquois.

La stratégie est de se concentrer sur le prix prouvant aux habitants qu'ils feront des économies. Ce concept s'inscrit dans les démarches déjà menées par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec le concept éco-gagnant. La signature retenue est « Boire l'eau du dunkerquois, c'est gagner en pouvoir d'achat. »

Médias utilisés :

- 95 arrières de bus (100x83) ;
- 42 sucettes abribus (176x120) ;
- 1 arrière de bus AGE 6m2 ;
- Radios locales : Delta FM et Radio 6 : 80 spots sur 1 mois ;
- Support PLV autour du Bistr'eau.



◆ UN PODCAST SUR L'EAU

Notre président, Bertrand Ringot, a eu l'honneur d'être invité à participer à un podcast sur l'émission radio de RDL. Au cours de cette entrevue, il a offert une analyse approfondie de l'eau du robinet et ses particularités.

Une action de communication très pertinente pour toucher un large public et les sensibiliser à cette ressource naturelle.

◆ LA CARAFE « EAU DU DUNKERQUOIS »

La carafe au design représentant le cycle de l'eau est toujours disponible en vente dans les différentes boutiques de l'office de tourisme Visit Dunkerque. En plus d'être esthétiquement appréciée, cette carafe a un rôle essentiel : sensibiliser le grand public à la consommation d'eau du robinet provenant des sources de l'Aa dans l'Audomarois.

Le tarif est de 12 €, dont 10 € reversés à la Fondation du Dunkerquois Solidaire. Cette année ce sont 295 carafes vendues soit 2 950 € reversés à la Fondation.

La Fondation du Dunkerquois Solidaire s'engage à aider à des personnes à sortir du chômage de longue durée en créant une activité associative d'intérêt locale. En participant activement à cette cause, le Syndicat témoigne de son engagement envers les actions de la fondation.



Retrouvez la rétrospective 2022 de nos activités

◆ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Syndicat de l'eau, est présent dans le quotidien des usagers et des partenaires grâce aux différents réseaux sociaux. Facebook est un véritable outil de partage, d'échange avec les habitants. Nous publions des conseils sur les écogestes, les actualités, des jeux concours. Nous comptabilisons 995 abonnés. Le LinkedIn (1051 abonnés) et le Twitter (239 abonnés) s'adressent quant à eux aux professionnels et aux partenaires afin de mettre en avant les innovations techniques et institutionnelles mises en place et partagées par nos équipes.

Être présent sur les réseaux sociaux permet de renforcer notre présence en ligne, d'interagir avec le public, de promouvoir nos activités et améliorer notre relation usagers et partenaires. C'est un outil puissant pour développer la marque Eau du Dunkerquois.

◆ CONFÉRENCE DE PRESSE POUR LE LANCEMENT DES COMPTEURS CONNECTÉS

En juin 2022, lors d'une conférence de presse, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) accompagné de son délégué SUEZ a présenté le projet des compteurs connectés. Cette présentation incluait le matériel, le plan de communication ainsi que le plan de déploiement. Le projet de télérelève a été lancé en avril 2022 et s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2023, couvrant ainsi l'ensemble du territoire du SED. Ce déploiement des compteurs connectés permettra aux usagers de mieux gérer leur budget tout en préservant la ressource en eau.

Les compteurs d'eau connectés constituent un véritable outil de suivi de la consommation d'eau en temps réel. Ils offrent de nombreux avantages aux habitants des 29 communes du syndicat. Désormais, plus besoin d'être présent pour la relève, car le compteur intelligent envoie automatiquement les données de consommation à un serveur informatique. Les estimations seront également éliminées, ne facturant que ce qui est réellement consommé.

En plus de ces avantages, cette nouvelle technologie propose des services gratuits supplémentaires. Par exemple, l'alerte surconsommation permet à chaque foyer de définir un seuil de consommation « normal ». Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur recevra un sms ou un mail d'avertissement. Le système détecte également les consommations anormales, prévenant immédiatement le foyer par le biais de son choix (appel, sms, mail) en cas de fuite. Ce projet de compteurs connectés représente une avancée significative dans la gestion de l'eau et de la consommation pour les habitants du territoire, en leur offrant une plus grande transparence et une meilleure maîtrise de leurs ressources.

D ◆ Les événements marquants de l'année 2022

◆ FORUM MONDIAL DE L'EAU À DAKAR

Les propositions de l'Acte II- pour une meilleure résilience de la ressource en Eau via les territoires, ont été présentés le 22 mars 2022 au 9^e Forum Mondial de l'eau organisé à Dakar.

Ces propositions inspirantes et concrètes, ont contribué au « Blue Deal » pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement, signé par les parties prenantes lors du forum.



◆ PREMIÈRE PIERRE DE L'UNITÉ D'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE L'EAU À MOULLE

Pose de la première pierre de l'unité d'adoucissement de Moule : bientôt une eau plus douce pour 220 000 foyers de l'Eau du Dunkerquois.

Le mercredi 6 juillet, Bertrand Ringot, Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, et Didier Allanos, Directeur régional de SUEZ Hauts-de-France, ont marqué le début de la construction d'une unité d'adoucissement collective à Moule (62). Cette initiative, annoncée en novembre 2021, vise à fournir une eau moins calcaire aux habitants des 29 communes du Dunkerquois d'ici fin 2023. Ce nouveau service vise à améliorer le confort quotidien des Dunkerquois tout en réduisant leurs dépenses liées à l'utilisation d'une eau trop calcaire. Il s'inscrit parfaitement dans le dispositif « Éco-gagnant » porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fin 2023, la dureté de l'eau distribuée diminuera de 33°F à 22°F, un taux soigneusement choisi pour répondre à un triple objectif :

- apporter à chaque foyer une amélioration sensible et perceptible dans l'usage quotidien de l'eau ;
- maintenir les qualités minérales de l'eau distribuée, pour que l'eau de boisson reste une source de minéraux bénéfiques pour la santé ;
- préserver le bon état des installations intérieures de tout risque de corrosion, en veillant soigneusement à l'équilibre minéral de l'eau.

Les travaux de construction de l'unité d'adoucissement collectif de Moule doivent durer 19 mois pour une mise en service fin 2023. Le procédé d'adoucissement mis en œuvre se fera par précipitation du calcaire. Cette technique permet de solidifier le calcaire pour ensuite le séparer physiquement de l'eau.



◆ PRÉSENTATION OFFICIELLE DE LA TOILE DE L'EAU INDUSTRIELLE

Avec l'appui de nos partenaires, la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'AGUR, nous avons développé un nouvel outil en faveur en développement de l'économie circulaire de l'eau et de la préservation de la ressource : la toile de l'eau industrielle.

La présentation officielle de cet outil a eu lieu en février 2022. La présentation a été suivie d'une conférence, où nous avons partagé plus en détails cette initiative prometteuse.

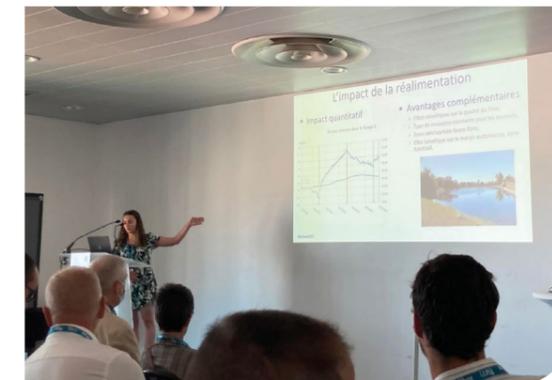


◆ PARTICIPATION AU 101^e CONGRÈS DE L'ASTEE

Le 101^e congrès de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et L'Environnement s'est déroulé à Dunkerque du 14 au 16 juin 2022. Plus de 500 participants présents sur 3 jours pour développer des solutions d'adaptation et renforcer la résilience des territoires face au changement climatique. Le SED a porté la candidature du territoire afin que ce congrès puisse se réaliser à Dunkerque puis a participé à son organisation.



Intervention de Bertrand Ringot à la plénière sur l'adaptation au changement climatique.



Présentation de la recharge artificielle de la nappe pour pérenniser la ressource en eau, par Eva Ducrocq, chargée de mission Protection de la ressource en eau.



Atelier animé par Fabrice Mazouni, Julien Jadot et David Lefranc sur l'utilisation d'eau non conventionnelle : enjeux et opportunités pour la gestion intégrée de la ressource en eau.

Entre expériences historiques et approche stratégique, le territoire Dunkerquois a présenté les opportunités et enjeux avec 3 objectifs concrets : contribuer à la préservation de la ressource en eau, favoriser le développement industriel, créer de la valeur ajoutée pour les collectivités.

En parallèle, la « Toile de l'eau industrielle », résultat d'un partenariat entre l'AGUR et Syndicat de L'Eau du Dunkerquois, a été présentée comme un outil écosystémique au service de la résilience des territoires lors d'une formation animée par l'AGUR.

Le Syndicat de L'Eau du Dunkerquois a organisé pour les congressistes une visite du Site de réalimentation de Moule. Réalisée en 1973, l'unité de réalimentation de la nappe, capte l'eau de la rivière pour la réinfiltrer naturellement dans la nappe lorsque son niveau n'atteint pas la valeur attendue. La nappe peut alors être réalimentée à hauteur de 50 000 m³/jour via des bassins d'infiltration adaptés. Une initiative d'avant-garde, pour pérenniser la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout au long de l'année. Un système qui s'inscrit dans la gestion durable de la ressource où la technologie accompagne l'hydrosystème.

En parallèle, le Syndicat de L'Eau du Dunkerquois a présenté et remporté l'épreuve du pitch d'une minute lors de la session innovation, avec ses hydro-turbines : permettant de générer de l'énergie électrique dans le même temps que l'eau potable est distribuée. Fabrice Mazouni a présidé la session « Les données au service de l'assainissement », une session animée par SUEZ France, Suez smart Solutions, 3D EAU et le Département du Val-de-Marne.





Présentation des outils intelligents au service de la performance environnementale des réseaux par Sébastien Vannoye, Responsable technique du syndicat.

◆ LANCEMENT DU FONDS EAU DU DUNKERQUOIS

Le jeudi 3 février 2022, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté urbaine de Dunkerque ont officiellement acté la création du Fonds Eau du Dunkerquois (FED). Destiné principalement aux acteurs locaux, il permet de financer les actions dédiées à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la préservation de la ressource à travers le monde.



Parce qu'améliorer l'accès à l'eau dans le monde revient à préserver l'habitabilité de régions entières, à préserver la scolarisation de millions d'enfants et à améliorer le sort des populations en contribuant à réduire la pauvreté, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois et la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) ont choisi d'unir leur force en regroupant leurs savoir-faire et leurs ressources sur des projets œuvrant en ce sens.



◆ LE SYNDICAT RÉCOMPENSÉ : TROPHÉES DES ÉCONOMIES D'EAU

Lors du 104^e Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France le jeudi 24 novembre 2022, le Comité National de l'Eau et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ont décerné le trophée « mention spéciale du jury » à monsieur le Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Bertrand Ringot, remis par madame la Ministre Bélangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et Monsieur Jean Launay, Président du Comité National de l'Eau.

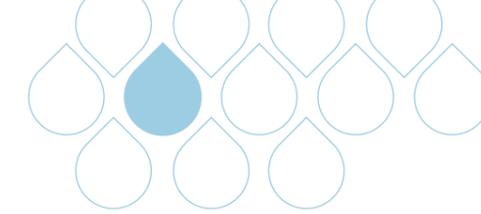
Le jury a été séduit par les différents engagements du territoire Dunkerquois en matière d'incitation aux économies d'eau et à la préservation de la ressource. La moyenne de consommation d'eau potable des foyers du Dunkerquois est de moins de 70m³ par an. L'efficacité des réseaux de distribution est de plus de 90%. Les efforts portés par les habitants mais aussi par les acteurs économiques en matière de consommation d'eau traduisent la démarche vertueuse portée par le territoire. La cérémonie organisée lors du congrès de l'association des maires de France, le jury a récompensé plusieurs collectivités dont le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois qui a reçu la « mention spéciale du jury » pour ses engagements. Dans un contexte de préoccupation nationale de la ressource en eau les actions menées par les territoires en faveur de plus de sobriété ont ainsi été mises en lumière.



Le comité de l'eau a reçu le Lauréat de l'engagement pour l'eau 2022 « Agissons pour l'eau » dans la catégorie « Sensibilisation du public », remis par André Fajole, Président, et Thierry Vatin, Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Ce prix est une reconnaissance pour les efforts déployés par le comité de l'eau (SED, CUD, AGUR), en particulier grâce aux leviers mis en place par ses acteurs, ainsi que pour les dynamiques et coordinations entre les différents acteurs du territoire.

La sensibilisation du public est un élément essentiel dans la protection et la préservation de l'eau, et cette récompense témoigne de l'impact positif des actions par le comité de l'eau pour conscientiser les habitants à l'importance de cette ressource vitale.





ANNEXE 1 • Les indicateurs des services d'eau potable

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1 • LES INDICATEURS DESCRIPTIFS

• Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

• Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire ;
- les redevances/taxes ;
- le montant facture 120 m³.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1) / 120.

• Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant.

Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2 • LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1).

A • Pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

B • Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements ;
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis ;
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 POINTS)

- *10 points* : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- *5 points* : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 POINTS)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies ;
- existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution ;
- la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- *De 1 à 5 points supplémentaires* : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- *De 0 à 15 points supplémentaires* : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire

est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 POINTS) :

- *10 points supplémentaires* : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- *10 points supplémentaires* : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- *10 points supplémentaires* : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- *10 points supplémentaires* : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- *10 points supplémentaires* : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- *10 points supplémentaires* : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- *10 points supplémentaires* : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- *Points supplémentaires* : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

• RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (CODE P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage
Formule = (volume consommé autorisé + volume exporté) / (volume produit + volume importé)

• INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (CODE P105.3)

L'indice linéaire évalue les volumes non comptés, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution - volume comptabilisé) / 365 / longueur de réseau (hors linéaires de branchements).

• INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (CODE P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / 365 / longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements).

• TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (CODE P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / linéaire de réseau hors branchements x 20.

• INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (CODE P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource.

• MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (CODE P109.0)

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / (volume comptabilisé domestique + volume comptabilisé non domestique (facultatif))

• TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (CODE P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées / nombre d'abonnés x 1000

• TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS (CODE P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

• TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (CODE P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

• TAUX DE RÉCLAMATIONS (CODE P155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif)) / nombre d'abonnés x 1000

LES INDICATEURS DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau

Indicateurs du décret du 2 mai 2007			
Thème	Indicateur	2022	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	211 837	Nombre
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	99 203	Nombre
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	1 590	km
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ⁷	2,1771	€ TTC/m ³
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	88,7	%
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	91,03	%
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	Valeur de 0 à 120
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	100	%
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,31	m ³ /km/j
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,15	m ³ /km/j
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	145	Nombre
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0029	Euros par m ³ facturés

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES POUR LES RAPPORTS SOUMIS À CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire au rapport annuel sur le prix et la qualité du service soumis à l'examen de la CCSPL.

Thème	Indicateur	2022	Unité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,22	Nombre / 1000 abonnés
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	jour
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,11	%
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	2,3	Nombre / 1000 abonnés
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,83	%

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 5001 version 2018	Oui	Oui / Non	A

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITÉ D'EAU DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ces indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Nombre de bulletin global (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Nombre de bulletin non-conforme (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	292	0	100%
Physico-chimique	71	8	88,7%



Réservoir d'eau potable
du Banc Vert
Petite-Synthe
Capacité : 6 000 m³





Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble « Les Trois Ponts »
257 rue de l'école maternelle
59140 DUNKERQUE
contact@leaududunkerquois.fr
Tél : 03.28.66.86.02

Retrouvez-nous sur les réseaux :

-  leaududunkerquois.fr
-  [syndicat_eau_dk](#)
-  [syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois](#)
-  [Eaududunkerquois](#)
-  [@leaududunkerquois](#)
-  www.youtube.com/channel/UCKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg